



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL  
RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

### RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2021

—————  
Procès-verbal  
—————

L'an deux mille vingt et un, le 17 septembre à 10 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 30 août 2021, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Dominique BEAUDREY

#### **Sont présents :**

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Pierre MATHONIER donne pouvoir à Madame Valérie RUEDA.

## ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose de débiter cette session et de bien vouloir prendre place. Je vous apporte les excuses de Pierre MATHONIER qui a donné pouvoir à Valérie RUEDA. Je pense que nos autres collègues vont nous rejoindre. Je suis heureux de vous retrouver après cette période estivale. Aujourd'hui, nous allons travailler, vu le nombre de dossiers importants nous nous réunissons ce matin et nous nous reverrons cet après-midi. Nous aurons également l'opportunité d'accueillir Monsieur le Préfet pour la traditionnelle audition sur le rapport des Services de l'État dans le département et puis, c'est surtout l'occasion qui nous est offerte de pouvoir échanger avec lui sur des sujets particuliers qui nous intéressent.

Cette session est certainement l'une des sessions les plus importantes du mandat parce qu'elle sera fondatrice, car je vais vous demander de vous prononcer en cette fin de matinée sur la stratégie du projet Cantal que je souhaite vous présenter. C'est vrai que jusque-là, nous étions sur le projet Cantal 2025 qui a été voté en 2014, celui-ci arrive à terme. Nous avons quelques 115 actions, bon nombre d'entre elles ont été réalisées, d'autres sont encore en cours de réalisation et il convient aujourd'hui que nous nous dotions d'un nouveau cadre pour poursuivre notre dynamique de développement pour la prochaine décennie.

Comme vous le savez, je souhaite que ce projet s'articule autour de trois axes majeurs.

Le premier est l'attractivité en relevant le défi de la reconquête démographique, ce qui est essentiel pour le département, mais également la transition climatique en confirmant notre implication active, concrète et raisonnée et enfin, l'innovation pour enrichir et différencier notre territoire.

Chacune de nos actions, chacune de nos politiques et chacune de nos décisions devront répondre à ces objectifs. Cette stratégie de développement que je souhaite partager avec les Collectivités, avec les partenaires de notre institution, le monde économique, associatif, culturel, sportif, en somme avec l'ensemble des Cantaliennes et des Cantaliens, guidera l'action départementale pour la décennie à venir. Ce projet pour le Cantal devra maintenir notre dynamique territoriale, notre niveau d'investissement important tout en conciliant une gestion financière responsable et rigoureuse et faire en sorte que nos administrés – puisque c'est la finalité – aient accès à des services de qualité dont ils ont besoin.

Je vous propose un projet pour le Cantal qui stimule à la fois l'innovation, qui valorise nos richesses et les richesses du territoire, mais aussi garantissant les solidarités sociales, territoriales et humaines tout en assurant bien évidemment, une transition climatique respectueuse de notre patrimoine et en fédérant les énergies et les compétences. Je vous propose une stratégie qui se structure autour de cinq engagements, engagements interdépendants, mais essentiels pour notre territoire et ses habitants.

Premier engagement, c'est un Cantal attractif. Ce qui signifie qu'il nous faut maintenir la dynamique de territoire d'idées et de projets dans un cadre de vie de qualité s'appuyant sur les Cantaliens.

Un Cantal connecté et ouvert, ce qui signifie qu'il faut renforcer l'accessibilité dans le Cantal et du Cantal, continuer à permettre une mobilité intérieure de qualité et durable et faire du Cantal un département ouvert et accessible.

Troisième engagement, un Cantal au cœur des solidarités, capable d'accompagner les Cantaliens dans leur épanouissement au quotidien dans un département à vivre.

Quatrième engagement, un Cantal innovant en pensant le département comme un laboratoire d'idées, incubateur d'initiatives.

Cinquième engagement, un Cantal responsable qui saura poursuivre un développement durable, soutenable en articulant toutes les ambitions liées à la transition climatique.

Ce projet stratégique sera décliné en plans d'action afin que les Services puissent mettre en œuvre rapidement et efficacement la politique que nous définirons. C'est pourquoi j'ai demandé à notre DGS de réunir les cadres dès la semaine prochaine pour commencer à travailler sur ce plan d'action, mais je vous propose, chers collègues, de vous associer à ces travaux à travers les Commissions organiques et les Commissions thématiques dès cette fin septembre et tout au long du mois d'octobre de manière à ce que nos travaux puissent être abordés lors des Orientations budgétaires de 2022 et que nous puissions mettre en œuvre nos ambitions.

Mes chers collègues, je compte sur votre capacité de proposition et sur l'investissement des Services pour faire de ce projet stratégique pour le Cantal, un projet au service des Cantaliennes et des Cantaliens. Lorsque je dis que notre action est essentielle pour le développement de notre territoire, je peux l'illustrer par trois points importants sur lesquels vous allez vous prononcer aujourd'hui : des ajustements sur les différents fonds de soutien que nous votons pour les Collectivités que ce soit le Fonds Cantal solidaire, que ce soit le Fonds Cantal initiative ou les contrats de développement, ces ajustements sont importants et ils permettent aux Collectivités de s'adapter aux évolutions et à leur territoire. Je profite de ces dossiers pour rappeler l'importance du soutien de notre Collectivité envers le territoire. Sur le dernier mandat, ce n'est pas moins de 31 millions d'euros qui ont été investis par le Conseil départemental pour soutenir 1 500 projets.

Deuxième dossier important, la dotation de fonctionnement aux collèges qui certes, s'inscrit dans une reconduction à 2,2 millions d'euros, mais si nous élargissons le prisme, il convient de rajouter la masse salariale et les investissements que nous réalisons sur les collèges et ce n'est pas moins de 15 millions d'euros qui sont investis chaque année pour 5 000 collégiens.

La programmation qui vous est proposée sur les amendes de police, même chose, c'est 200 000 euros qui sont mis à disposition des Communes pour réaliser des travaux de sécurité, mais qui sont en fait, à additionner au crédit d'investissement, d'entretien, de masse salariale que nous consacrons au budget des routes et ce n'est pas moins de 38 millions d'euros qui sont investis chaque année, qui sont consacrés à notre réseau routier pour la sécurité et l'amélioration de notre réseau.

Parmi les autres dossiers sur lesquels il vous sera demandé de vous prononcer et sur lesquels nous allons travailler, il y en a trois qui intègrent dès à présent le projet Cantal. Il s'agit tout d'abord du plan de valorisation des circuits courts et des productions locales dans la restauration collective. L'État n'a pas jugé bon de labelliser notre programme alimentaire en PAT en programme alimentaire territorial. Peu importe ! Il nous appartient de développer un programme alimentaire départemental. C'est ainsi que nous travaillerons tant avec les producteurs qu'avec les consommateurs, qu'avec bien évidemment la Chambre d'agriculture, avec l'ensemble des intervenants à la fois pour favoriser la mise en place de ces circuits

courts et à la fois aussi, pour limiter le gaspillage et notamment dans nos collèges. Notre agriculture est saine et raisonnée, il faut s'appuyer sur elle avec l'aide de la Chambre et offrir aux Cantaliennes et aux Cantaliens une alimentation de qualité, à commencer par nos jeunes collégiens. Nous déclinerons bien évidemment ce programme sur les écoles et les lycées en lien avec la Région, mais évidemment sur les EHPAD également.

Deuxième dossier qui intègre également les grandes orientations que je souhaite fixer pour le prochain mandat, c'est la formation, plus l'insertion professionnelle. Si le Conseil départemental n'a pas de compétence propre en matière de formation, nous travaillons largement pour l'insertion des personnes en difficulté. Nous nous sommes engagés sur la précédente année au recrutement de 8 Parcours Emploi Compétences que nous avons localisés dans les collèges. Dès cette année, il vous est proposé de recruter 8 nouveaux PEC.

Ce sont aussi les jeunes qui décident de s'investir auprès de leurs concitoyens que nous devons soutenir. Je vous proposerai donc de renouveler notre convention avec l'association Unis-cité pour l'accueil de 20 services civiques qui auront à travailler sur la lutte contre la fracture numérique pour promouvoir la citoyenneté, sensibiliser nos collégiens à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore, sensibiliser le public d'une manière générale et les collégiens à l'environnement et à la transition climatique en particulier, en travaillant sur nos espaces naturels sensibles.

Le troisième dossier qui intégrera notre futur projet pour le Cantal et le nouveau contrat territorial du Haut-Allier qui est un contrat avec l'établissement public de la Loire pour une gestion équilibrée des milieux aquatiques dans une perspective de développement durable du cours d'eau qui est l'Allier. Ces contrats sont essentiels pour préserver l'eau et la qualité des milieux qui la constituent. Tous nos cours d'eau aujourd'hui sont ainsi préservés depuis plusieurs années maintenant et nous continuerons à soutenir ces initiatives.

Je veux souligner également la présentation des rapports annuels des trois contrats partenariat public-privé que nous avons validés voilà moins de 10 ans. Ils concernent à la fois le collège Jules Ferry, mais également la modernisation de la RD120 sur le secteur de Prentegarde-Montvert et puis bien évidemment, le contournement de Saint-Flour. Ces contrats ont démontré notre capacité à innover pour investir.

Enfin, parmi les rapports importants de cette réunion, je veux évoquer le lancement d'une consultation pour une mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie d'attractivité du territoire. Cette consultation s'inscrit pleinement dans notre engagement pour la reconquête démographique. Si nous pouvons nous féliciter de la pérennisation d'un solde migratoire depuis plus de 10 ans, maintenant en territoire positif, il convient aussi de conserver à l'idée que notre solde naturel est toujours déficitaire. Globalement, nous perdons encore 400 habitants par an.

Il nous appartient aussi de fédérer toutes les initiatives, les énergies des territoires, des partenaires, quels qu'ils soient puisqu'il conviendra de tripler notre solde migratoire pour arriver à rejoindre l'objectif des 150 000 habitants à l'échelle d'une quinzaine d'années. J'entends ainsi que le Conseil départemental se place en chef de file sur l'attractivité. Cette consultation s'inscrit d'ailleurs dans la méthodologie qui a été

approuvée par l'ensemble des EPCI, par les villes sous-préfectures et préfectures du Cantal à qui j'ai pu présenter cette ambition en début d'année.

Pour montrer la réalité de nos actions, je vous invite d'ailleurs à participer ce soir dans l'atrium à la réception que nous faisons des nouveaux arrivants de l'année passée du secteur d'Aurillac sachant que nous aurons également ce type de manifestation à la fois à Saint-Flour et à la fois à Mauriac.

Vous l'avez compris mes chers collègues, cette session est très importante pour la poursuite de notre action.

Je ne peux pas conclure mes propos sans remercier l'ensemble des agents des routes qui, comme vous le savez, sont pleinement mobilisés ces jours-ci depuis mercredi en particulier sur les routes, sur le secteur du Puy Mary, notamment sur le secteur de Salers et de la vallée du Mars puisque dans ces secteurs-là, nous avons de très gros dégâts, de très gros affaissements et des milliers de mètres cubes de terre et de cailloux à déblayer. Il conviendra bien évidemment à terme puisque nous avons plusieurs ouvrages d'art qui sont littéralement ensevelis de mener également des investigations pour s'assurer de l'état de ces derniers. J'adresse tout mon soutien d'ailleurs aux élus locaux et puis également à la population.

Mes chers collègues, pour conclure ces propos et avant de débiter nos travaux, je vous propose de bien vouloir accepter de vous prononcer sur un rapport sur table relatif à l'élection des représentants du Conseil départemental au Conseil d'Administration du SDIS. En effet, suite à une erreur matérielle, il nous appartient de nous prononcer à nouveau sur ce rapport qui avait été voté en juillet dernier. S'il n'y a pas d'opposition, nous l'examinerons donc.

Je vous remercie de votre attention. Y a-t-il des demandes de parole avant que nous ne débutions ?  
Madame RUEDA.

**Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

Vous venez de nous présenter, Monsieur le Président, le projet pour le Cantal. On retrouve cinq engagements : un département attractif, un département connecté et ouvert, un département au cœur des solidarités, un département innovant, un département responsable et on ne peut effectivement qu'être d'accord avec ces engagements et les soutenir. Quand j'ai lu ce projet, vous en avez parlé dans vos propos introductifs, vous avez parlé d'un plan d'action et vous nous demandez de nous prononcer sur ce projet. Selon moi, selon nous, il manquait ce plan d'action, c'est-à-dire des objectifs quantifiables et mesurables, un calendrier et peut-être aussi des moyens. Quels moyens vous souhaitez mettre pour mener à bien ce projet ? L'objet de mon intervention aujourd'hui est donc plus sur la méthode que sur le fond, c'est-à-dire qu'il nous manque des éléments pour réellement se prononcer. Effectivement, sur les intentions, nous ne pouvons qu'y adhérer. En revanche, nous ne savons pas vers où nous allons et avec quels moyens.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je vais vous apporter quelques précisions. Dans mon propos introductif, j'ai dit que nous sommes là sur des axes stratégiques et que je demandais aux Services de se réunir dès la semaine prochaine pour commencer à travailler sur le programme d'actions. Je vous ai invités vous, l'ensemble des collègues, à

vous investir dans les Commissions, Commissions *ad hoc* et Commissions de travail, pour définir les fiches actions. Là, nous en sommes aujourd'hui sur l'axe stratégique. Dans l'Assemblée départementale, c'est bien aux élus de participer pour la définition de ces fiches actions, bien évidemment en collaboration avec l'ensemble des Services. Je disais que je souhaitais – et là, je m'adresse à l'ensemble des Présidents de Commissions –, que celles-ci se réunissent dès la fin septembre puisque nous sommes mi-septembre et durant tout le mois d'octobre de manière assez soutenue, avec l'appui des Services pour définir les fiches actions.

Lorsque vous me parlez de budget, j'ai envie de vous dire qu'aujourd'hui, cela va être la politique départementale sur les 10 prochaines années, donc le budget du Département est de l'ordre de 180 millions d'euros, donc qu'est-ce que nous mettons effectivement à ces 180 millions d'euros sur la table pour mener l'ensemble de ces politiques. Sur la politique sociale, bien évidemment, nous avons des missions obligatoires, mais nous avons de multiples manières de réaliser ces missions. Si je prends l'exemple de l'attribution du RSA, nous avons deux solutions, soit nous nous contentons de servir le RSA, point à la ligne et je dirais que cela a peu d'intérêt. C'est quand même peu valorisant et ce n'est pas l'objectif. L'objectif est bien d'accompagner les gens et d'arriver à leur donner une autonomie pour que ces derniers n'aient plus besoin du RSA en les appuyant, en les aidant et en leur construisant des parcours de manière à ce que ceux-ci puissent se réinsérer et retrouver un emploi. Lorsqu'on parle de Cantal solidaire, cela va au-delà de verser du RSA, c'est bien évidemment accompagner les gens qui sont dans la difficulté, mais surtout essayer de leur donner des perspectives. Ce sont toutes ces actions qui vont être à définir. Lorsqu'on parle d'attractivité, qu'est-ce que l'on fait en termes d'attractivité et en termes d'opérations, aujourd'hui nous avons des politiques publiques, tout n'est pas à jeter, certaines sont certainement à conserver, d'autres à amender, d'autres à créer et à inventer.

Aujourd'hui, j'attends que vous participiez à l'ensemble de ces Commissions pour proposer des actions et nous aurons, nous, en tant qu'Assemblée, à nous prononcer sur les actions qui seront proposées par l'ensemble des Commissions. Je ne sais pas si j'ai été clair dans ma réponse. Céline CHARRIAUD.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Nous évoquons ce sujet directement au moment de l'introduction de cette session, mais je pensais intervenir au moment où nous traiterions le rapport, mais puisque nous parlons de la méthode liée à ce projet Cantal 2030, je voulais saluer la méthode proposée que je trouve vraiment intéressante parce qu'effectivement, là, nous avons des axes stratégiques que vous avez rappelés et qui sont généraux, nous sommes d'accord. Je trouve particulièrement intéressant que tous les élus de cette Assemblée vont être invités à formuler des propositions dans chacune des Commissions. Ces propositions devront être nécessairement chiffrées et ensuite en fait, en termes de méthode, Bruno, tu m'arrêteras, mais du coup, nous passerons tout cela à l'aune de nos possibilités et des priorités que nous devons déterminer ensemble, notamment au moyen de la Première Commission que j'ai à conduire.

Du coup, je peux juste espérer que nous fourmillions d'idées et de propositions de façon à ce que le travail en Première Commission soit très difficile parce que forcément nous sommes sur des moyens contraints et il faudra faire des choix, mais en même temps, si nous avons des choix à faire, cela veut dire aussi que nous aurons été très productifs sur des propositions et sur des sujets que j'espère

innovants aussi pour notre territoire. Voilà ce que je voulais dire et je voulais vraiment saluer la méthode qui me semble intéressante et qui ouvre des champs de possibilités aux côtés des Services et laisse la possibilité à chacun avec toutes les sensibilités d'intervenir et de proposer des choses.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Monsieur FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Notre groupe sait que l'exercice de la rédaction d'un projet dont je ne sais d'ailleurs pas si c'est un projet ou un préprojet, dans un contexte budgétaire incertain et dans le contexte sanitaire actuel, n'a pas dû être simple. Les grandes orientations du projet de mandature qui nous sont proposées aujourd'hui sont le fruit d'un travail et d'un arbitrage probablement compliqués.

Notre groupe d'union de gauche des écologistes souscrit bien entendu au principe des objectifs avancés aujourd'hui : être plus nombreux dans un environnement préservé, résilients face au défi climatique, solidaires, responsables et innovants. Cependant, aucune action concrète qui pourrait nous amener à porter des politiques que nous considérons essentielles pour le climat sur les solidarités, le cadre de vie, sans oublier nos actions dans le quotidien de nos habitants ne semble élaborée à ce stade. Monsieur le Président, en matière de lutte contre le dérèglement climatique, la politique des petits pas ne suffit plus. Le dernier rapport du GIEC est éloquent et nous devons, dans le Cantal, comme partout ailleurs, opérer des choix afin de réduire de 45 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Or, vous savez bien que la consommation des matières fossiles ne cesse de croître, 99 millions de tonnes équivalent pétrole ont été consommées en France en 2014, 106 millions 4 ans plus tard.

Dans le Cantal, au regard de nos spécificités, nous devons axer nos efforts dans le transport, l'agriculture et les bâtiments. Quelles sont vos propositions dans ces domaines ? Notre Collectivité soutient et souhaite maintenir ses efforts en faveur de l'agriculture. Le respect des terres et des ressources en eau est impératif. Les consommateurs demandent toujours plus de produits bio. Or, à titre d'exemple, vous ne semblez pas vous exprimer sur cette question en préférant parler de local. Je vous proposerais bien un slogan : « Si le local, ce n'est pas mal, le bio et local, c'est idéal ».

Nos chiffres ne sont pas bons dans le Cantal, seulement 7 % de la surface agricole utile est occupée pour l'agriculture biologique. Nous sommes le neuvième département de la région AURA en volume de production biologique. Vous évoquez dans votre texte essentiellement votre souhait de soutenir l'agriculture labellisée HVE, haute valeur environnementale. Pour nous, cela démontre un manque d'ambition. La norme HVE n'impose pas l'interdiction des pesticides ni des engrais de synthèse, aucune exigence ne concerne la transformation ou le bien-être animal. Les contrôles ne sont imposés que tous les 3 ans et aucune phase de conversion n'est imposée. Selon l'Office français de la biodiversité, il est aisé d'obtenir les points nécessaires au label HVE, simplement en respectant la réglementation en vigueur et sans changer de pratiques agricoles. L'Office poursuit : il est même facile de valider l'indicateur de biodiversité sans qu'aucune des caractéristiques de l'exploitation ne soit vertueuse au titre de la biodiversité.



À la lumière de vos ambitions affichées pour le climat, nous souhaitons donc que le Département soutienne davantage la production agricole biologique en fixant des quotas ambitieux de produits bio dans les cantines et a minima, en respectant dès à présent la loi EGalim.

Concernant vos propos rassurants en faveur de l'environnement et de la défense de notre patrimoine naturel, nous souhaitons savoir si vous allez enfin signer le classement en espace naturel sensible de la Narse de Nouvialle, tel que vous l'a demandé Saint-Flour Communauté. Cet espace, vous le savez, est exploité par 33 agriculteurs, il pourrait devenir un gisement de tourisme nature en faveur duquel vous semblez vouloir agir. Des gîtes peuvent se développer à proximité, car l'attractivité touristique de cette zone dispose, excusez du peu, d'un GR, de deux cours d'eau où passent et nichent 150 espèces d'oiseaux et l'on peut voir des espèces rares, dont 100 sont protégées comme nos emblématiques loutres et courlis cendrés.

Concernant votre ambition démographique, nous pensons que nous ne lutterons pas contre la désertification en limitant vainement les grandes villes en attendant que d'autres, comme d'autres attendent Godot, le secours de l'État ou de la grande Région. Notre principal atout réside dans notre qualité de vie plutôt que dans le nombre de citoyens imposables. Nombre d'universitaires comme le géographe Guillaume FABUREL nous démontrent que le modèle métropolitain est en crise et que l'attractivité des zones rurales est plus élevée quand elles ne sont pas au service des métropoles, notamment en ce qui concerne la production alimentaire et qu'elles ne se proposent pas de devenir un simple espace de loisirs pour les habitants de ces métropoles. Il s'agit donc de soutenir les alternatives recherchées par ceux qui souhaitent quitter les villes comme l'habitat léger, les productions éthiques et biologiques par exemple.

Concernant votre vision de l'énergie de demain, nous sommes convaincus que c'est à la campagne que se trouve le charbon de demain, solaire, éolien, biomasse et géothermie et que nous devons soutenir toutes ces formes de production d'énergie locale.

Concernant la mobilité, nous savons que la majorité des déplacements à la campagne sont inférieurs à 5 kilomètres. Quelles sont les actions envisagées pour aménager nos routes départementales en faveur des vélos notamment à assistance électrique ? Je vous remercie.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Valérie RUEDA et je répondrai globalement.

**Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

Stéphane a prononcé le mot, c'est en fait un préprojet.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Ce sont des orientations stratégiques. Alors, je ne sais pas comment vous travaillez à la Ville d'Aurillac. Je crois que nous avons un problème de méthode.

**Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

C'est ce que j'ai dit en amont.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je suis assez participatif. Je n'attends pas une opposition qui commente, j'attends une opposition qui est constructive, qui participe, qui émet des avis et qui travaille sur la réalisation d'actions. Après, bien évidemment, nous avons chacun nos sensibilités ou autres, je pense qu'il faut les confronter en Commission et que ce sont de ces Commissions que nous sortirons un programme. Aujourd'hui, on me dit : il n'y a pas d'actions ! Oui, puisque je vous demande de participer à les construire, donc effectivement, il n'y a pas d'actions proposées. Sinon, je vous aurais amené 100 actions pour le Cantal, ou 50 ou 250, je ne sais pas et j'aurais fait voter mon programme d'actions. Là, je vous demande sur la méthode et je dis : nous avons 45 ou 50 jours. Le tout est que nous ayons validé l'ensemble de ces actions pour le budget qui vous sera proposé en décembre. C'est la manière que je vous propose.

Nous ne partons pas de rien. J'entendais Monsieur FRECHOU qui nous parlait d'actions qu'il fallait faire, qui n'étaient pas forcément prévisibles sur l'environnement, je rappellerai simplement qu'en termes de flotte de véhicules, nous investissons régulièrement sur des flottes de véhicules électriques. Nous avons soutenu l'ensemble des Intercommunalités pour installer des bornes électriques pour les vélos à assistance électrique sur l'ensemble du territoire. Nous faisons un certain nombre d'actions. Certes, il faut certainement en faire plus, peut-être le faire savoir, peut-être que nous ne le faisons pas assez savoir sur toutes les actions que nous pouvons mener. Nous supprimons bon nombre de seuils dans les rivières pour la continuité écologique. Nous menons de nombreuses actions, mais nous ne le disons peut-être pas suffisamment.

Je vous propose que nous y revenions au moment du débat de ce rapport, mais là, ce qu'il vous est proposé ce sont des orientations stratégiques et maintenant, il convient de faire le programme. Et tout ce que je souhaite, c'est que l'ensemble des Conseillers départementaux que nous sommes, nous participions activement à ces Commissions pour émettre des avis et pouvoir construire notre programme d'actions qui, comme l'a rappelé Céline CHARRIAUD, l'ensemble des Commissions vont travailler sur un programme qui passera bien évidemment au tamis budgétaire et des moyens que nous pouvons allouer. Ces moyens en fait, c'est le budget du Département et puis comme je le disais, en fonction des actions, il y a différentes manières de pouvoir les mettre en place.

Je vous propose que nous débutions et nous reviendrons sur ce rapport qui est spécifique ce matin.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est le PV de notre réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Je pense que vous en avez pris connaissance. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUILLET 2021**

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Le PV de notre session du 16 juillet 2021, de même. Pas de remarques particulières ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous avons maintenant le rapport sur l'adoption du règlement intérieur du Conseil départemental, vous avez pu en prendre connaissance. C'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Suite au renouvellement de l'Assemblée, il convient d'adopter le règlement intérieur du Conseil départemental. Celui-ci reprend essentiellement les modalités de fonctionnement prévues par les textes. Il a notamment vocation à rappeler et aussi de préciser les modalités de fonctionnement de notre Assemblée, de la Commission Permanente, mais aussi des Commissions. Il vous a donc été communiqué en annexe du rapport et je vous propose donc de bien vouloir l'adopter. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? C'est un toilettage qui a été fait, c'est important de pouvoir cadrer notre fonctionnement pour qu'il n'y ait pas de débordement. Des remarques particulières ? Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté, je vous en remercie.

### **PROJET POUR LE CANTAL : LE PROJET STRATÉGIQUE À L'HORIZON 2030**

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Nous passons au projet pour le Cantal et là, permettez-moi de vous le rapporter. J'ai demandé à ce qu'on me fasse une petite présentation diapo. Pourquoi je reviens dessus ? Aujourd'hui, toute notre politique publique était orientée autour du projet Cantal 2025 qui avait été adopté en session en 2014 avec 115 fiches actions bien identifiées. C'était le projet d'un mandat ou un peu plus large. Aujourd'hui, il convient de partir sur un nouveau projet tout simplement parce que bon nombre de ces actions ont été réalisées. Un projet, c'est toujours vivant et il convient de s'adapter, de le faire évoluer bien évidemment au fil du temps.

Les priorités, je les ai dites, c'est relever le défi de l'attractivité du territoire, confirmer notre position active dans la transition climatique, innover et différencier pour le territoire du Cantal.

Les cinq engagements que tout le monde partage, ce qui est une première satisfaction, sont : un Cantal attractif ; un Cantal connecté et ouvert ; un Cantal au cœur des solidarités ; un Cantal innovant ; un Cantal responsable.

Maintenant, sur l'ensemble de ces engagements, il va falloir que nous soyons capables de définir un certain nombre de points. Point important, quand on parle de Cantal attractif, nous avons aujourd'hui un solde migratoire positif. Nous gagnons 350 à 400 personnes par an sur le migratoire. Ceci dit, comme je le disais en introduction, nous avons un solde global qui est à - 400, ce qui veut dire que d'une part, il convient de doubler ce solde pour stabiliser la population, voire le tripler si nous souhaitons rejoindre les 150 000 habitants. Alors, nous ne sommes pas sur une course effrénée pour augmenter la population de manière inconsidérée, déjà, je ne sais pas si nous en avons les capacités, on voit tout le travail qui ait à faire, simplement c'est un juste équilibre ensuite pour arriver à conserver des services et non pas que les services publics, mais les services au public. Dans le rural, il est difficile de pouvoir conserver des services

simples, des épiceries, des restaurants, etc., à partir du moment où on a une densité de population qui s'est effritée, donc l'importance de pouvoir conserver ces niveaux de population. Nous avons plus de 5 600 exploitations sur le département, c'est un atout, c'est 12 % des emplois du département. Nous sommes nettement agricoles puisque la moyenne française est à un peu plus de 2. Nous avons des atouts, nous avons 5 AOP, un incubateur dédié à l'innovation au niveau agricole, notamment sur l'alimentation et les produits. Nous avons 140 000 lits touristiques, dont simplement 37 000 de marchands. C'est important, nous sommes un pays de résidence secondaire.

Voilà, des choix stratégiques sont à faire à ce niveau-là. C'est à peu près 5 millions de nuitées, nous avons 473 établissements employeurs dans l'hébergement et la restauration, 2 restaurants étoilés et 5 restaurants ayant un bib gourmand. Nous avons effectivement différentes choses. Nous avons un réel potentiel qu'il convient de mesurer.

Nous avons : un taux d'emploi à 69 % ; un taux de chômage à 4,4 % ; 25 habitants au km<sup>2</sup>, c'est une moyenne départementale, 114 en AURA, mais je vous invite à enlever le bassin d'Aurillac et à refaire cette densité de population qui baisse nettement. Nous avons des secteurs où nous sommes à 10 habitants au km<sup>2</sup>, ce ne sont pas du tout les mêmes problématiques et au sein du département, nous devons avoir une vision globale et nous adapter à chaque territoire ; une station de ski qui est dans les cinquante premières dans le top 50 au niveau national ; plus de 10 000 élèves qui se répartissent bien évidemment entre les collèges, les lycées, les étudiants, les primaires et les apprentis bien évidemment.

Voilà quelques chiffres, nous aurions pu en mettre d'autres, mais c'est pour avoir quelques notions sur l'attractivité et les forces dont nous disposons.

Sur l'attractivité, il faut que nous arrivions à maintenir cette dynamique. Nous sommes positifs dans le sens où cela fait plus d'une dizaine d'années où nous nous sommes ancrés comme un département attractif puisque nous sommes en solde positif sur le migratoire.

Donc, maintenir la dynamique de territoires d'idées et de projet dans un cadre de vie, cela a été souligné, qui est de qualité. Il faut que nous arrivions à favoriser le dynamisme économique du territoire dans l'intérêt collectif et un territoire qui accompagne les Cantaliens qui est gage de l'accueil pour accueillir de nouveaux arrivants.

On peut définir quelques têtes de chapitre, on peut avoir :

- préserver et s'appuyer sur les patrimoines (naturels et bâtis). Nous sommes les premiers à souligner nos atouts et notre biodiversité ;
- promouvoir la diversité de l'offre culturelle et des lieux culturels. Je tiens à rappeler que la présence du Département est importante au niveau des territoires en matière de soutien à l'offre culturelle et à l'action culturelle du département puisque nous avons validé de nous positionner en tant que fédérateur et en tant que ressource auprès des territoires, mais en tant qu'organisateur également. Nous aurons prochainement le Salon du livre pour la jeunesse, mais nous avons Hibernarock qui a été dessaisonné du fait du Covid qui habituellement est plus ciblé sur la saison d'hiver et là, nous avons organisé puisque nous ne souhaitons pas annuler l'ensemble des concerts, nous avons repoussé des concerts qui se déroulent en ce moment ;
- promouvoir et s'appuyer sur une agriculture raisonnée ;

- garantir un tourisme nature ;
- maintenir une action envers le monde économique, même si là, le Conseil départemental n'a plus de compétence en tant que telle. Ceci dit, nous contribuons à l'antenne départementale de l'Agence Entreprises. Un territoire qui se veut attractif ne peut se désintéresser de l'économie et ne peut se désintéresser de l'avenir et des problématiques de ces entreprises ;
- encourager l'emploi par la dynamisation du tissu économique ;
- offrir des formations supérieures et professionnelles ;
- stimuler l'offre immobilière ;
- communiquer sur le Cantal.

Le Cantal attractif, c'est en s'appuyant sur un territoire fédérateur et solidaire, un réseau de transports de qualité, une éducation de qualité pour tous, j'allais dire des plus jeunes, c'est vrai que nous n'avons pas de compétence non plus au niveau du primaire. Ceci dit, depuis de nombreuses années, CIT est venu en appui auprès des Collectivités, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous avons réussi à développer le numérique dans la quasi-totalité des Communes rurales. Je crois que c'est important que les plus jeunes aient des moyens éducatifs que l'on ne va pas qualifier de moderne mais de commun, de qualité. J'insiste aussi que sur les collèges, nous avons été le premier Département à équiper l'ensemble de nos collèges en numérique éducatif. Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes un département de très bon niveau concernant l'utilisation de la technologie numérique dans l'ensemble des écoles, que ce soit du primaire ou du secondaire. Rappelez-vous que nous avons réussi à obtenir la labellisation du Campus connecté. Là aussi, l'enseignement supérieur n'est pas une compétence du Département, mais nous y avons travaillé. Nous avons élargi ce Campus connecté sur les secteurs de Saint-Flour et de Mauriac.

C'est un territoire porteur d'innovations et de talents. Il faut bien évidemment que ruralité rime également avec modernité et innovation. C'est donc un territoire, somme toute, audacieux.

Si on veut revenir sur quelques chiffres importants concernant cette attractivité, on peut noter les routes. Il y a 10 500 km de routes dans le département. Le département, en lui-même en a 3 900, 4 000 km de routes départementales, le reste, ce sont les 140 km de routes nationales, tout le reste, ce sont des routes communales. Vous voyez un peu le réseau de routes ! Si on s'amuse à faire des ratios à l'habitant, c'est toujours surprenant lorsqu'on fait ces ratios, nous avons 28 m de routes par habitant. On dit quel est ce ratio savant, mais lorsqu'on regarde au niveau national, la moyenne c'est 5 m et tout cela, il faut le transformer en euros par habitant. C'est le plus important, mais lorsqu'on regarde avec les 7 départements les moins peuplés de France, on est à 18 m par habitant. C'est-à-dire que dans le Cantal, le réseau routier est très dense eu égard au niveau de population que nous avons et donc, tout cela va se traduire par des moyens humains, des moyens financiers, des moyens en termes d'équipements et en termes de modernisation à mettre en face. Plus de 85 % des ménages disposent d'un véhicule.

Nous avons un aéroport avec, en période normale, trois liaisons quotidiennes vers Paris. Aujourd'hui, nous sommes à deux. Je rappellerais qu'avec ces trois rotations, nous étions sur un objectif et une trajectoire à 42 000 passagers par an, ce qui démontre que c'était un moyen de locomotion largement utilisé et que les Cantaliens se l'était largement approprié.

Nous avons ensuite des lignes de chemin de fer, Clermont vers Toulouse, Brive et Béziers.

Nous avons une quarantaine de bornes de recharges VAE. J'en faisais état tout à l'heure. Ce maillage a été fait avec l'ensemble des Intercommunalités.

92 % des habitations seront reliées à la fibre à fin 2022. Nous retrouvons nos collégiens puisque ces thématiques sont, somme toute, transversales. Sachez que sur le numérique sur le département ouvert et connecté, on est sur de la route, on est sur des infrastructures et puis, il y a aussi les usages derrière qu'on retrouvera dans l'innovation. Dans le département du Cantal, nous avons un ordinateur pour 1,8 collégien. Sachez que la moyenne nationale est de 1 pour 3. Donc là aussi, nous n'avons pas à rougir des actions que mène le Département du Cantal pour ses jeunes collégiens.

Donc l'ambition, c'est renforcer l'accessibilité durable dans le Cantal et du Cantal, c'est continuer à permettre une mobilité intérieure de qualité et durable dans le département du Cantal. Donc, la mobilité est un facteur d'amélioration du quotidien pour les Cantaliens. Il faut continuer à investir pour une meilleure accessibilité, notamment ces logiques d'itinéraires pour rejoindre les grands axes qui nous bornent, notamment les autoroutes et puis, garder toujours une politique très volontariste sur le déploiement du Très Haut Débit et la couverture en téléphonie mobile de l'ensemble du département. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous avons quelque chose comme 231 pylônes de téléphonie mobile dans le département et qu'il en nécessite encore une soixantaine supplémentaire pour couvrir de manière quasi exhaustive puisque nous sommes quand même sur un territoire montagneux, donc qui est contraint de par son relief et nous aurons toujours quelques petites poches avec des difficultés, mais il nous faut avoir une attention particulière sur cette couverture.

Donc le Cantal connecté et ouvert : offrir un réseau de transports à haut niveau de qualité ; développer les moyens de transport les plus en adéquation avec les enjeux de la transition climatique ; poursuivre le développement des infrastructures numériques fixes et mobiles de qualité ; un territoire de services et d'usages au numérique et puis des services de proximité maintenus, voire développés et modernisés pour simplifier le quotidien en zone rurale.

Le Cantal au cœur des solidarités. Là aussi, quelques chiffres sur les solidarités :

- 1 médecin généraliste sur 2 atteindra l'âge de 65 ans en 2027. C'est important à savoir ;
- 125 clubs de sports. Avoir un maillage de clubs sportifs et d'écoles pour les plus jeunes, c'est de la solidarité humaine pour moi. Ce sont 125 clubs avec une école de sport, dont 29 évoluent en championnat régional ou national ;
- au niveau culturel, ce sont quasiment 225 000 livres, DVD et CD qui sont empruntables au niveau du réseau des médiathèques et 5 ressources numériques en ligne, soit 1,5 documents par habitant. Là aussi, si je fais un petit ratio, le Puy-de-Dôme est à 0,45 par habitant et la Haute-Loire est à 1,22. Là aussi, nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons concernant la médiathèque, même si des choses peuvent être développées, modifiées ou autres ;
- rang de classement d'attractivité des médecins généralistes : le Cantal est 91<sup>ème</sup> sur 106, donc manque d'attractivité au niveau des médecins généralistes. Dieu sait que nous essayons aujourd'hui de déployer des actions, c'est ce que nous faisons en lien avec le Conseil de l'Ordre et en lien avec les établissements hôteliers pour favoriser l'accueil des jeunes internes. Nous avons des résultats. C'est ce que font les Collectivités que soutient le Département en créant des Maisons de santé. Ce

sont des actions de ce type-là. Ceci dit, nous nous apercevons que nous devons encore aller un peu plus loin ou le faire différemment. Il faut que nous nous posions des questions et que nous nous remettions en question ;

- 2 572 foyers sont bénéficiaires du RSA, soit 4 700 personnes ;
- 5 000 bénéficiaires de l'APA, dont 3 000 à domicile avec la volonté de conserver le plus longtemps possible les personnes âgées à domicile ;
- plus de 3 000 places en EHPAD ;
- 30 lieux de permanences de travailleurs sociaux. C'est le maillage que nous faisons du territoire de manière à être au plus près des Cantaliens ;
- au niveau sportif, c'est quasiment 38 000 licenciés dans le Cantal en 2020. Vous en avez 27 000 en Creuse, 23 000 en Lozère, 78 000 en Aveyron, ce qui donne un peu des idées ;
- 13 Maisons France Service. Bien évidemment, le Département est intervenu systématiquement pour financer celles-ci aux côtés des EPCI ;
- 2 bus départementaux itinérants labellisés France Service et de maîtrise d'ouvrage départemental ;
- en termes de sécurité, n'oublions pas le SDIS, c'est un budget important, c'est plus de 7 millions globalement au niveau du Département. C'est 120 sapeurs-pompiers professionnels et près de 1 000 volontaires entre les sapeurs-pompiers (870) et le personnel administratif.

L'ambition est d'accompagner les Cantaliens dans leur épanouissement quotidien dans un département qui est à vivre. C'est vrai que sur la solidarité, nous sommes là dès la naissance puisque nous avons une présence répartie sur l'ensemble du territoire à travers les PMI. Nous accompagnons ensuite l'ensemble des Cantaliens tout au long de la vie. Nous arrivons un peu sur l'éducation aussi avec les collèges, le soutien aux clubs de sport et toutes ces politiques-là. Et puis, nous allons bien évidemment sur la fin de vie, sur la prise en charge de nos aînés, toutes les actions que nous pouvons faire pour anticiper la perte d'autonomie. C'est une compétence essentielle pour le Département. Ce sont des activités et des missions départementales tournées vers chacun et visant l'allocation au plus juste droit dans le respect des droits et devoirs.

C'est une réponse adaptée à tous les âges de la vie, c'est important et je le dis, il y a différentes manières d'apporter ces réponses, à nous de les imaginer pour être le plus efficient possible.

C'est une éducation de qualité pour tous les jeunes avec tout ce que nous pouvons apporter en appui auprès des Communes, ce qui n'est pas forcément notre compétence, mais c'est important. C'est ce que nous avons fait à travers CIT et ensuite, les collèges et bien évidemment, ce que nous faisons sur l'enseignement supérieur.

C'est l'accès aux soins. Là aussi, ce n'est pas forcément une compétence départementale, mais c'est essentiel. Nous nous sommes associés avec la Région pour la réimplantation d'un centre de dialyse à Mauriac. Ce n'était pas forcément de notre compétence, mais il nous a semblé important de pouvoir accompagner cette démarche-là.

Ce sont des services de proximité en maintenant et en modernisant les services pour simplifier le quotidien, surtout en zone rurale. C'est ce que nous faisons en soutenant l'investissement sur les Maisons

France Service. C'est aussi ce que nous devons faire en interne pour faciliter l'accès aux services départementaux avec des permanences sociales que nous menons, réparties sur l'ensemble du territoire.

Le numérique est aussi un outil qui est certainement à développer.

C'est un accès à la culture pour tous et un accès aux sports et aux loisirs.

Pour terminer, sur ce Cantal au cœur des solidarités, il faut bien évidemment s'appuyer sur un territoire là aussi audacieux, un territoire performant et une offre de formation supérieure et professionnelle. Sachant que je rappellerais que cette sphère de solidarité, si je m'en réfère à la sphère sociale, n'oubliez pas que c'est le budget le plus important du Département. Je regarde Sylvie, nous sommes à 98 millions d'euros sur notre budget, donc des actions essentielles et importantes. Si on rajoutait à la solidarité, la solidarité territoriale, le soutien aux Collectivités, Intercommunalités, Communes, etc., nous devons être sur des niveaux de l'ordre de 6 millions d'euros par an. Si nous rajoutons le soutien au monde associatif, qu'il soit culturel, sportif ou autre, nous retrouvons des sommes importantes en globalité. C'est donc là un travail important à faire sur ce Cantal au cœur des solidarités.

Le Cantal innovant. Là aussi, quelques données importantes.

Nous avons été fondateurs d'un incubateur, l'incubateur Landestini qui est le premier incubateur en matière agricole et alimentaire, donc qui a rentré sa première promotion d'incubés.

Ce sont deux événements majeurs qui sont réalisés sur le département avec RuraliTIC qui est le rendez-vous de la ruralité du numérique dans le département. Là, ce n'est pas nouveau, cela fait une quinzaine d'années que nous avons réalisé ce rendez-vous sous l'initiative de Vincent DESCOEUR et c'est également le Smart Agri, un rendez-vous spécifique qui va rentrer en troisième ou quatrième année. C'est le numérique au bénéfice de l'agriculture.

C'est 12 tiers-lieux sur tout le département.

C'est le Département qui a été expérimentateur en matière de télémédecine. Nous avons répondu en son temps à un appel d'offres de l'ARS. Nous avons déployé des chariots de télémédecine dans des établissements, notamment dans des EHPAD du département. C'est de cette expérimentation que la CPAM a validé et a reconnu cet acte médical. Aujourd'hui, c'est un acte pris en charge par la CPAM. Il ne faut pas oublier que ce sont des initiatives qui ont été initiées et où le Cantal a été volontaire, a été territoire d'expérimentation et qui ont donc porté ses fruits. Depuis, nous avons évolué, nous sommes maintenant sur des tablettes et nous sommes toujours au fait de tout ce qui peut tourner autour de la télémédecine ou de l'utilisation du numérique.

C'est le Campus connecté et ses deux antennes qui ont été réalisées sur le territoire.

C'est CIT qui existe depuis 2012, l'agence d'ingénierie que nous avons à disposition de l'ensemble des Communes, de l'ensemble des Syndicats intercommunaux sur des thématiques aussi variées que du soutien pour la réalisation des dossiers que ce soit sur les routes, le bâtimentaire, le juridique, le tourisme, etc., c'est très large. C'est une réelle réponse apportée aux Collectivités qui sont en permanence en demande de soutien.

C'est l'application qui a été réalisée récemment sur la randonnée au niveau départemental.



Ce sont les tablettes qui ont été mises à disposition dans les EHPAD.

Nous savons être innovants sur des actions. Bien évidemment, ce ne sont que des exemples, nous pourrions en citer beaucoup plus.

Il faut penser le Département comme un laboratoire d'idées et un incubateur d'initiatives. Je le dis au niveau des Services, c'est important de proposer et d'innover. Je souhaite que les Services proposent en lien avec les élus et bien évidemment, ce sont aux élus d'arbitrer ensuite les orientations qui seront prises.

Donc, l'innovation est la clé d'un développement réussi d'autant plus lorsqu'on a des contraintes, lorsqu'on a des prérequis qui sont du budget, de la réglementation ou autre, il convient d'être innovant. D'autant plus innovant que tous les secteurs sont concernés par cette innovation, on l'a vu, il y a du tourisme, de la télémédecine, de l'enseignement, etc. Tous les secteurs sont en capacité d'innover et il faut savoir s'entourer, ne pas avoir peur de s'entourer d'experts publics ou privés qui sont là pour nous aider à pousser la réflexion.

Voilà, c'est un territoire : audacieux, terme que l'on retrouve sur toutes les thématiques ; un territoire porteur d'innovation et de talents ; un territoire partenaire ; un territoire de services et d'usages du numérique ; un territoire de coopération nationale et européenne. Il faut dépasser nos frontières.

Nous devons nous appuyer sur des infrastructures numériques de qualité, qu'elles soient fixes ou mobiles ; sur un département exemplaire en matière de transition climatique et sur un territoire qui accompagne les Cantaliens et qui est prêt à accueillir également de nouveaux habitants pour relever le défi démographique.

Enfin, le Cantal responsable.

Rappeler que dans le département, nous avons moins de 5 % des surfaces qui sont artificialisées. À titre d'exemple, on est à 8,8 au niveau de la Région AURA.

Nous sommes fondateur d'un incubateur d'innovation agricole.

C'est la plateforme Agrilocal que nous avons mise en place gratuitement pour les Collectivités, pour les acheteurs publics de restauration hors foyer et les actions que nous déployons pour développer les circuits courts.

C'est l'action en faveur de la ressource de l'eau. Vous savez que nous avons validé le fait de redéfinir un Schéma départemental d'eau et d'assainissement, de travailler sur la constitution d'une structure départementale d'investissement et pourquoi pas de gestion de l'eau et de l'assainissement. C'est un travail qui est déjà en cours. Demain, nous aurons certainement d'autres réflexions à conduire sur l'eau, pourquoi pas le stockage ? C'est à réfléchir, bien évidemment.

C'est l'achat de véhicules électriques pour le renouvellement de la flotte. Ce que nous faisons régulièrement.

C'est l'action en faveur du Véloroute que nous avons fait conjointement avec l'ensemble des territoires.

C'est notre réseau d'ENS que nous avons redynamisé voilà quelques années d'une part avec les porteurs de projets et d'autre part en lançant des appels à projets à destination des collèges notamment.

Voilà, un Cantal responsable, c'est : être garant du respect des richesses naturelles ; être acteur dans la préservation du patrimoine ; impulser une démarche collective de sensibilisation et de protection et puis sujet particulier sur la ressource en eau, travail que nous aurons à conduire.

C'est un territoire qui s'adapte aux changements climatiques ; un Département que nous voulons exemplaire ; un territoire fédérateur et solidaire ; un département performant, y compris en simplifiant les procédures et dossiers pour les usagers, que ceux-ci soient privés, Cantaliens et Cantaliennes ou que ceux-ci soient publics, Communes et Communautés de communes, il est important d'aller vers une simplification généralisée de l'ensemble de nos dossiers, de même que dans nos process de décision au niveau du Conseil départemental.

C'est un Cantal attractif qui s'appuie aussi sur l'agriculture, le paysage-patrimoine, nos moyens de transport plus propres, un tourisme nature et un accès aux soins pour tous les Cantaliens.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce projet stratégique. Maintenant, mon souhait est que nous puissions valider ces axes qu'il conviendra bien évidemment de remplir par des fiches actions concrètes et une approche budgétaire que nous validerons ensemble dans le cadre du prochain budget. Tout cela pour dire qu'il nous reste schématiquement deux mois à deux mois et demi pour avancer sur la définition de ces actions.

Donc je répète, en termes de calendrier, les débuts de réunion des Commissions fin septembre, dès la fin de cette session. En octobre, nous aurons un premier rendez-vous à l'occasion des orientations budgétaires qui se déroulent en général mi-novembre pour un vote du budget qui, lui, se déroule en général en fin d'année.

Le compte à rebours est lancé, nous avons deux mois à deux mois et demi pour entrer dans le vif du sujet et définir ces actions. Les Services vont être pleinement mobilisés à partir de la semaine prochaine pour travailler sur ce dossier. Je vous demanderais de vous impliquer dans la réalisation de ce projet pour le Cantal.

J'imagine qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non ? Cela laisserait penser que je vous ai assommés ! Ce n'était pas le but de l'opération. Jean-Yves BONY.

**M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac**

Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je tenais à vous féliciter pour ce rapport et cette présentation et à travers vous, tous les Services qui ont dû y travailler.

Oui, je crois que c'était important d'apporter un jugement, d'avoir ces données sur le Département parce que nous ne les connaissons pas toutes. Lorsqu'on veut fixer des objectifs pour 2030, il était important d'avoir ces chiffres. J'ai bien compris que ce n'était ni un avant-projet ni un projet, mais nous allons le construire à travers nos Commissions et chacun sera appelé à y travailler, que l'on soit dans la majorité ou non.

Je voulais simplement rebondir un petit peu sur ce qu'a dit Stéphane FRECHOU sur le classement du département et de nos agriculteurs qui ne seraient pas bien classés en bio, etc. Simplement, dans les classements, vous avez le Finistère qui figure en troisième ou quatrième position. Alors, je préfère vivre

dans le Cantal sincèrement que dans le Finistère même s'ils sont mieux classés que nous. Il y a une raison, mais vous connaissez le département aussi bien que moi, on est un département d'élevage et j'allais dire, malheureusement, on ne finit pas beaucoup nos produits pour des raisons essentiellement de production de céréales et d'intrants. Donc, les broutards partent en Italie. Voilà un peu aussi la raison pour laquelle nous ne sommes pas bien classés. Les premiers classés sont des départements qui produisent des légumes, des fruits et des légumineuses. Il faut faire attention à ces classements et à ces chiffres.

Quant aux cantines, dans nos Communes les plus rurales que je connaisse, je peux vous dire que les Maires sont attachés à se fournir en produits locaux. Il est important de bien faire la différence entre le produit bio et le fait de se fournir en produits le plus près possible, l'exploitation du coin, etc. Vous savez qu'aujourd'hui, on peut faire du bio au Brésil et cela peut arriver jusqu'à dans nos assiettes en étant du bio. Aussi, il faut faire très attention aux mots que l'on emploie quand on dit bio. Bio, cela peut cacher aussi un mauvais bilan carbone. Quand cela vient du Brésil et que cela arrive dans votre assiette, ce n'est pas génial. Donc, faisons attention à ce que l'on dit sous le couvert de bio, je suis assez sceptique.

En tous les cas, je remercie à nouveau Bruno et nous allons tous y travailler pour qu'en 2030, le Cantal ait plus d'habitants, soit bien mieux connecté et ait encore plus de solidarité. Nous l'oublions souvent, nous travaillons au-delà de nos compétences, essentiellement pour être solidaires avec les Cantaliens. Je pense que c'est important. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce commentaire. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Sylvie LACHAIZE. Vincent DESCOEUR ensuite.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Oui, brièvement, beau projet pour le Cantal. Quelques chiffres très intéressants qui prouvent le dynamisme de notre département. Feuille de route pour les années à venir importante dans tous les domaines, rien n'a été oublié. Une possibilité pour tous les élus, quelle que soit leur opinion politique et sans sectarisme, de travailler au service de notre département et pour la solidarité de notre département. Cela est très important, on ne le retrouve pas dans toutes les Collectivités et je tenais à le souligner. Je souhaite bon courage aux Présidents des Commissions pour pouvoir amener tous les élus à travailler dans l'intérêt de notre département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

D'abord, quelques mots peut-être sur le fond pour dire qu'à titre personnel, mais comme beaucoup de mes collègues ici, je me reconnais dans ces grandes orientations de ce projet qui, finalement, s'inscrit dans le droit fil de ce qui nous avait motivés et mobilisés dans les années qui viennent de s'écouler, en l'occurrence la question centrale de l'attractivité qui doit se décliner en fiches actions. Cela me semble important.

Nous avons beaucoup travaillé au cours des 15 dernières années sur l'image du département. Pour s'en rappeler, il faut essayer de regarder un peu dans le rétroviseur et je ne crains pas de dire ici que dans la fin des années 90, le Cantal souffrait d'un vrai déficit d'image et de lisibilité à l'échelon national et beaucoup d'initiatives ont été prises, pas seulement par le Département, mais par d'autres Collectivités, nous ont permis de gagner en lisibilité. Il faut maintenant faire en sorte d'amplifier ce mouvement qui s'est créé puisque, comme l'a rappelé le Président, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur un solde migratoire positif. Ce solde migratoire, il faut l'amplifier et il s'agit maintenant de faire en sorte que les Français soient plus nombreux à finalement prendre le chemin du Cantal.

Sur la forme, je voudrais insister auprès de mes collègues, en particulier de ceux qui se sont exprimés en début de séance pour inviter chacun à aborder positivement la séquence qui s'ouvre plutôt que de s'employer de manière, me semble-t-il, prématurée à essayer de lister ce qui manquerait alors que le travail n'a pas encore commencé. Je crois qu'aujourd'hui, le défi de l'attractivité doit et ne peut être relevé que collectivement et je pense que cela obligera chacun d'entre nous et chacun ici à abandonner les postures. Je crois que la méthode collaborative que nous propose le Président va permettre à chacun de s'exprimer et d'apporter sa contribution. Je ne doute pas d'ailleurs que notre projet pourra s'enrichir des projets de la Ville préfecture ou de la Communauté d'agglomération qui a dû elle aussi, se projeter. Il s'agira pour nous de faire en sorte d'arriver à écrire quelque chose qui soit collectif, qui soit très largement partagé, qui soit débarrassé de toute autre considération que celle de l'intérêt du département. Et au travers de l'intérêt du département, bien sûr cela se décline en intérêts particuliers pour chacune des Collectivités.

C'est le défi que nous allons avoir à relever. Je pense que nous pouvons le faire. Cela a été rappelé, nous avons une base solide. Nous ne partons pas d'une feuille blanche. Il y a un certain nombre de domaines dans lesquels nous avons fait la preuve de notre capacité à innover. Je ne reviendrai pas sur tous les chiffres, mais 92 % de foyers demain seront accessibles au Très Haut Débit, c'est sûrement une des grandes fiertés de la décennie qui se referme. Il y a quelques années, quand on parlait d'attractivité, on disait l'élément central va être l'accès au Très Haut Débit. Force est de constater que parce nous l'avons décliné en actions concrètes et parce que nous avons su trouver des partenariats, le département du Cantal n'a pas aujourd'hui à rougir et, loin s'en faut, de sa situation par rapport à des départements voisins ou des départements qui lui ressembleraient.

Jean-Yves a justement et à juste titre abordé la question du manger local. Nous n'allons pas passer la journée là-dessus, mais le Département du Cantal a fait des choix stratégiques importants sur cette question. Nous avons décidé que chacun des collèges garderait une cuisine indépendante et que dans les assiettes des cantines, on mangerait fait maison. Nous n'avons pas cédé aux sirènes de la Sodexo, nous avons quand même un actif pour nous.

Toutes ces actions cumulées, mises en perspective vont nous permettre d'enrichir ce projet. C'est le travail qui nous attend. Si collectivement on s'implique tous et encore une fois, si on se départit d'un certain nombre de postures, je pense qu'on peut arriver non seulement à pouvoir arriver à un beau projet pour le département qui sera utile en interne. Mais il serait important, Monsieur le Président, que ce projet, si nous travaillons bien, puisse aussi être visible au niveau national parce que c'est important. Cela contribuerait à atteindre l'objectif que nous voulons, c'est-à-dire sortir de l'ombre et faire en sorte que

demain nous puissions nous réjouir d'être toujours plus attractifs jusqu'à avoir un solde migratoire qui vienne compenser le solde naturel.

Je fais confiance dans cette Assemblée et dans la capacité de chacune et de chacun – j'en ai déjà vu un certain nombre à l'œuvre au cours des années écoulées – à pouvoir se rassembler pour justement arriver à porter sur les fonts baptismaux un projet consensuel et un projet ambitieux. Là aussi, c'est un vrai débat. Parfois, on nous dit : « vous allez vite en besogne ou vous avez des ambitions. Oui, il faudra avoir des ambitions, mais encore une fois, lorsque nous l'adopterons, il faut que ce projet soit à la fois un document important stratégique pour tous les acteurs du département et au-delà des collectivités. Quand on parle d'ouverture et d'accueil de main-d'œuvre, je pense tout de suite aux consulaires qui auront leur contribution à apporter. Et puis, ce projet doit aussi être quelque part pour nous, une carte d'identité. Il faut que nos voisins, au-delà du Massif central, sachent que le Département est en ordre de bataille pour gagner en attractivité.

Monsieur le Président, il va de soi que nous souscrivons à votre démarche tant sur le fond et l'intérêt de cette démarche que sur la forme. Je ne doute pas que nous serons tous disposés et disponibles pour maintenant passer à la phase suivante qui est la déclinaison de l'action concrète. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Philippe FABRE.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Juste un mot, Président, pour enfoncer le clou de ce que viennent de dire mes amis Jean-Yves BONY et Vincent DESCOEUR sur le sujet bien sûr, de l'alimentation. Président, vous avez bien voulu me confier l'éducation et je vous ai indiqué et je l'indiquerai à mes collègues, que j'aurais deux points que je souhaite renforcer : le bien manger et le bien bouger.

Le bien manger, Jean-Yves BONY a bien voulu souligner la qualité de nos cantines en milieu rural, ce n'est pas le cas partout. Je crois que nos collègues bénéficient également déjà d'une bonne qualité de restauration. Nous souhaitons vous proposer d'aller plus loin avec bien sûr un approvisionnement de proximité. Je reviens sur ce que disait Jean-Yves, il faut se méfier des éléments de langage. Le bio, bien sûr, masque souvent de tristes réalités. En tout cas, chers collègues, je veux vous dire que, rapidement, nous vous proposerons dans le domaine de l'alimentation avec les Services et notamment, Fabien MIEDZIANOWSKI, notre DGA et Brigitte DUBOIS en responsabilité sur l'éducation, d'aller plus loin sur l'approvisionnement. Mais, le bien manger, c'est au-delà de l'approvisionnement. C'est aussi bien travailler nos produits, nous avons 22 chefs cuisiniers dans nos collèges qui réalisent déjà du très bon travail, mais nous irons plus loin dans le sens de la formation. Je ne vais pas tout vous dévoiler, mais nous irons chercher les compétences là où elles se trouvent avec de grands chefs cantaliens pour aller vers de la formation. Je crois que là, c'est l'exemple même de rendre opérationnel parce que tout comme vous, Président, j'aime bien les déclarations en intention, mais ce qui me passionne, c'est de faire.

Et puis peut-être un petit mot là aussi, mais cela a été indiqué sur le bien bouger, le sport avec bien sûr, notamment des dispositifs comme le Cantal Tour Sport qui se développe et qui doit aller encore plus loin, être présent sur l'ensemble du département du Cantal pour que nos jeunes, au-delà du bien manger,

reprennent de l'activité physique, source d'une meilleure santé et d'une bonne condition physique. Là aussi, nous y travaillerons.

Je dirais juste un petit mot sur la solidarité – je me retourne vers mon amie Sylvie – avec bien sûr ce PASSCANTAL qui, là aussi, rend plus facile l'accès aux sports, à la culture et à bien d'autres activités. Monsieur le Président, bien sûr, vous le savez, j'applaudis des deux mains ces grands axes stratégiques avec, comme vous tous, l'impatience de les rendre opérationnels.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Magali MAUREL. D'autres demandes de prise de parole que je les enregistre. Allez-y !

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Comme vous l'avez entendu tout à l'heure, nous avons émis quelques réserves, mais surtout sur la méthode qui n'était pas du tout dans les éléments qui nous avaient été transmis. Certains de ces éléments nous ont été apportés par vous tout à l'heure. Pour autant, cela reste pour nous un préprojet et nous allons nous abstenir sur ce rapport. Par contre, nous travaillerons en commission, nous nous impliquerons en commission évidemment sur les semaines à venir pour une déclinaison plus opérationnelle de ces ambitions que n'importe quel département aurait pu partager très honnêtement. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. Simplement, je suis un peu surpris aussi d'une part de votre abstention sur un schéma stratégique, d'autant plus que j'ai reçu votre Président de groupe et également Céline CHARRIAUD, pour expliquer un peu cette méthode. Je m'inquiète qu'il ne vous ait pas expliqué et qu'il ne vous ait pas donné l'information sur la méthode et sur le contenu. Didier ACHALME. Dominique BEAUDREY, ensuite Isabelle LANTUEJOUL et Gilles COMBELLE.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Merci aussi à tous les contributeurs à ce débat. Je pense que c'est important et c'est un espace de paroles partagées. Je crois que c'est extrêmement important de pouvoir monter ce projet ensemble, donc de le partager. Ce sont peut-être mes origines du Cantal qui me donnent cette sensation, mais je suis toujours méfiant sur ce qui paraît évident et sur ce qui paraît évident et dans la déclaration d'intention, il faut faire extrêmement attention. Je ne vais pas revenir sur le bio, mais vous savez que les conventions obligeaient d'importer ce qui était produit à l'étranger par réciprocité en France, même si les conditions de production n'étaient pas les mêmes, confère la loi européenne, même si elle devrait changer au niveau du règlement 2022. Il faudra suivre cela de près. En fait, je suis extrêmement concerné par le bio puisque j'ai une belle-fille qui produit en bio, qui est une fervente productrice et qui se pose la question à l'heure actuelle de revenir à un mode de production raisonnée parce que le bio n'est plus à l'heure actuelle aussi contraignant pour tous ceux qui veulent le faire, donc on n'est pas sûr que cela corresponde exactement à ce que l'on souhaite quand on parle de cette étiquette-là. Il n'empêche que je crois qu'il faut revenir à une raison. Nous sommes dans un département qui reste rural, qui quand même conserve des traditions de bon sens et qui sont à l'origine d'une production que l'on peut dire assez raisonnée et assez maîtrisée dans l'ensemble. Je crois qu'il faut tirer un coup de chapeau à nos agriculteurs et les

filiales que l'on peut mettre en place, mes collègues l'ont évoqué tout à l'heure, Philippe l'a dit au niveau des collèges, des écoles, nos cantines sont quand même extrêmement performantes. Vincent DESCOEUR l'a dit, nous n'avons pas répondu aux sirènes des grands groupes comme la Sodexo, dont on ne peut plus maîtriser les approvisionnements dès que l'on a répondu. Moyennant quoi, je partage évidemment un certain nombre de choses qui ont été dites ici, mais je voudrais revenir sur le volet économique. Dans ce plan-là, on parle d'une agence d'attractivité qui reste à définir et à créer. Il n'empêche que je pense qu'on ne peut pas être attirant dans notre département si on ne crée pas de l'économie, c'est-à-dire qu'il faut que les gens qui viennent ici puissent travailler, trouver de quoi vivre, de quoi faire vivre leur famille et je ne souhaite pas que l'on transforme notre département dans une réserve d'Indiens où on passerait nous observer. Ceci étant dit, les nouveaux arrivants doivent pouvoir bénéficier des conditions de vie extraordinaires que nous avons dans ce département, mais avec une satisfaction économique qu'il convient de préserver et de faire attention.

Sur le problème de l'image, je crois que nous sommes dans un basculement sociologique en France que la Covid a certainement majoré et accéléré sur la ville providence qui, jusque-là était la règle parce que là aussi, elle procurait une économie et permettait à des familles de vivre qui ne pouvaient plus vivre en campagne, c'était très compliqué. Je pense qu'il faut que nous profitons de nos atouts qui sont une image rurale et une image verte. Il faut voir quand même les différences d'habitat quand on va dans les grandes villes parce que quand on parle d'artificialisation des sols, je crois que nous ne sommes pas concernés. Le Président l'a montré sur les rapports et les examens d'autres départements. Nous sommes un département extrêmement peu artificialisé et je crois qu'il faut veiller à le rester, mais nous avons cet atout-là qui est très important.

Nous sommes un département extrêmement sûr au point de vue éducatif. Je discutais avec un mécanicien qui est venu s'installer à Saint-Flour qui m'a dit : « Je revis, je vivais à Marseille il fallait que j'amène mes enfants à la porte du collège, mais vraiment à la porte parce que, sinon, ils pouvaient être très sollicités pour d'autres choses. Je revis. Mes enfants vont au collège à pied dans une sécurité totale ». Ce sont des grands atouts qu'il nous convient de valoriser. Je pense que si nous faisons un amalgame et un croisement sur ces trois thèmes qui sont une agriculture verte et relativement respectueuse, une économie qu'il faut préserver à tout prix parce que c'est extrêmement important et une image qui est positive, nous devrions avoir là aussi un confortement sur nos ambitions de ce projet. Je vous remercie.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Dominique BEAUDREY, puis Isabelle LANTUEJOUL et Gilles COMBELLE.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Merci, Président. Je voudrais, moi aussi, saluer tout ce travail qui a été fait autour du projet et pour l'avenir de notre Cantal. Je voudrais juste ajouter à ce qu'a dit mon ami Philippe FABRE, c'est le bien manger pour nos aînés dans nos EHPAD. Il y a les jeunes, mais aussi les aînés dans les EHPAD.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Il est évident que nous avons un levier d'action directement auprès des collèges puisque les chefs de cuisine sont des agents du Département, mais la volonté est bien de s'associer avec l'ensemble des

partenaires des territoires puisqu'on a plusieurs Communautés de communes qui ont été labellisées au niveau territorial pour un PAT. Il faut s'associer avec, de manière à pouvoir travailler auprès des écoles, bien évidemment auprès des EHPAD et des établissements médicosociaux d'une manière générale sur tout ce qui est restauration collective, c'est important. Isabelle LANTUEJOUL.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Je veux juste saluer ce projet qui se veut ambitieux et cohérent. J'ose espérer l'adhésion de tous, car je crois que nous avons tous le même objectif et que nous devons tous ensemble réussir à organiser des actions, être créatifs et constructifs dans l'intérêt du Cantal et des Cantaliens. Je crois qu'il ne faut pas s'enfermer dans des postures partisans qui sont un frein évident au développement de notre département. Je souhaite préciser qu'à la CABA, le projet de territoire a été validé à l'unanimité par l'Assemblée pour servir le territoire.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Gilles COMBELLE. D'autres demandes de prise de parole ?

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Sur les grandes orientations que vous avez présentées au niveau de ce projet pour le Cantal, je crois que ça ne peut que faire l'unanimité. Maintenant, l'ambition que nous devons donner à ce projet dépendra de l'investissement de cette Assemblée dans les différentes commissions et c'est ce qui est intéressant. C'est donc à nous d'y donner de la forme et du fond surtout à travers notre investissement. Je suis persuadé de l'importance de ce projet fédérateur à la fois pour le département et pour le territoire. Je crois qu'il y a une attente de l'ensemble du territoire et de ses acteurs. Aujourd'hui, le territoire est peut-être un petit peu perdu dans ces grandes Régions et ces grandes Intercommunalités, etc. Le Département a un rôle un peu fédérateur et de chef de file quelque part, même s'il n'a pas toutes les compétences, je crois que c'est important de donner une ligne directrice.

Je rejoins aussi ce que disait mon collègue Didier, nous avons de nouveaux facteurs d'attractivité sur notre territoire. Alors, même si c'est important, bien évidemment, l'environnement, les paysages, etc., mais aujourd'hui on vient aussi sur un territoire pour y vivre et pour y travailler, donc l'importance de l'économie est aujourd'hui primordiale et c'est dans notre communication, je crois qu'il est important d'évoluer vers ces notions d'attractivité économique et d'innovation de notre département. Il y a quelques années, c'étaient surtout les gens du Nord qui venaient chez nous – cela n'est pas péjoratif tout ce que je dis –, maintenant, il y a de nouvelles populations qui viennent sur notre territoire que l'on n'avait pas auparavant. Depuis quatre, cinq, six ans, on s'aperçoit qu'il y a des gens du Sud qui viennent nous rejoindre pour les qualités de notre territoire. C'est la sécurité, c'est ce que tu disais Didier autour du confort de vie et du bien-être de vie pour nos enfants et des choses qui sont plus anecdotiques, mais qui sont aussi importantes dans l'évolution de notre monde. Des gens viennent chez nous parce qu'ils ont moins chauds que dans le Sud. Cela fait peut-être sourire, mais il n'empêche que c'est une réalité, la sécurité, l'évolution climatique, etc.

Et sur un sujet prégnant, me semble-t-il, que nous avons eu à l'instant sur l'alimentation et l'agriculture, nous sommes tous attachés sur nos collectivités à ce que nos enfants mangent bien et que ce soit de la



qualité. Nous sommes aussi attachés à trouver des produits locaux. C'est important de conforter l'activité de nos agriculteurs, mais pas que de nos agriculteurs, nos artisans. Le Département le fait d'ailleurs au travers d'AgriLocal, des choses comme cela, la Fédération des producteurs, c'est parfois compliqué pour les collectivités de trouver en proximité des structures organisées pour fournir en quantité nos cantines. À nous d'aider parce que les agriculteurs ont tous envie de faire des produits de qualité et ont tous envie de respecter au mieux l'environnement. Après, il faut les aider, il faut les accompagner dans ces démarches. Je suis persuadé qu'ils sont prêts à y souscrire. L'ambition de notre projet dépendra de notre investissement et de la collaboration bien évidemment des Services parce que c'est indispensable parce qu'ils nous amènent eux de la matière première pour nous aider à travailler sur ce projet ambitieux pour le Cantal. Merci Monsieur le Président.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour votre enthousiasme Monsieur COMBELLE. Céline CHARRIAUD.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Sans être plus longue, c'était juste pour dire qu'au nom du groupe, nous partageons les objectifs stratégiques de ce projet que nous aurons à cœur d'enrichir par des propositions d'actions à vos côtés en synergie j'espère, pour le meilleur pour le Cantal. Bien entendu, nous adopterons ce rapport.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Christophe VIDAL.

**M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2**

Merci, Monsieur le Président. Je ne peux qu'approuver les objectifs que se fixe notre Département et je m'étonne d'une remise en cause de l'agriculture pratiquée localement alors qu'elle est connue et reconnue de qualité. Aussi, je ne peux qu'inviter les personnes qui la remettent en cause à venir découvrir les pratiques locales. Merci, Monsieur le Président.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Là, c'est une invitation pour de la collaboration interne. Jean MAGE et ensuite Florian MORELLE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais quelque chose dans les propos m'a conduit à cette réflexion. Je ne vais pas revenir sur le bien-fondé de ce projet qui a été largement souligné et soutenu. Je constate dans le texte que l'on est favorable au développement des énergies renouvelables hors l'éolien. J'ai écouté avec beaucoup d'attention Monsieur FRECHOU et je pense qu'il a cité l'éolien dans ses propos. Donc, je m'interroge un petit peu sur notre pragmatisme et je voudrais savoir si on est plus verts que les Verts.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Non, par rapport à cela, nous avons ouvert un débat au sein de l'assemblée sous le précédent mandat sur l'éolien alors qu'aujourd'hui, le Conseil départemental n'a pas de compétence. Nous aurions pu en

avoir à travers les ZDE à l'époque, mais celles-ci ont été supprimées, donc notre avis n'est pas du tout sollicité. Ceci dit, il nous avait semblé important de nous positionner dessus puisqu'aujourd'hui, une multitude d'opérateurs viennent étudier la possibilité d'implanter des champs d'éoliennes sur le département du Cantal. Les conclusions, c'est que globalement, nous n'étions pas favorables au développement de l'éolien. Ceci dit, ce qui pouvait être validé, c'était une densification des secteurs déjà concernés par l'éolien. Voilà ce qui était la position du Département en la matière. Alors nous continuons. Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Merci, Président. Je me réjouis vraiment de cette feuille de route qui est proposée en tant que nouveau Conseiller départemental. C'était vraiment un objectif pour ce mandat et cela correspond vraiment à nos attentes dans chacun de nos cantons. Tout ce qui est proposé dans cette feuille de route correspond vraiment à des sujets que l'on peut découvrir au quotidien quand on est un élu local. J'ai été très surpris par l'expression d'objectif de gagner des contribuables, que cela n'était pas un intérêt et je trouve que c'est une erreur fondamentale de ne pas vouloir gagner des habitants parce qu'aujourd'hui, comme le Président l'a rappelé, c'est le maintien de nos services. Déjà, c'est d'améliorer la qualité de vie de nos habitants aujourd'hui, donc c'est la qualité des services, des commerces, du tissu associatif que l'on défend et c'est bien sûr le développement de notre territoire. Vraiment, je trouve que de ne pas aller dans cette recherche de développement, c'est une erreur fondamentale. Je crois que c'est l'objectif de toutes les économies de l'Occident qui sont vieillissantes. On peut prendre l'exemple de la Finlande, un pays où on considère que les gens sont les plus heureux du monde ainsi que la ville de Helsinki, la capitale qui est considérée comme la plus agréable à vivre et pourtant ils continuent d'être attractifs pour leurs structures en réfléchissant même à introduire l'anglais comme langue officielle de la capitale Helsinki. Donc, on comprend bien que même si les gens sont heureux et vivent bien, ils continuent de vouloir se développer, de procurer une qualité de vie agréable pour leurs habitants. Je crois que c'est essentiel pour notre territoire, on le voit bien aujourd'hui, avec 4,4 % de chômage, nos structures ne peuvent pas se développer comme elles le veulent. Des entreprises réfléchissent à la robotisation forcée parce qu'elles ne peuvent pas embaucher, à tout type d'emplois, qualifiés ou pas. Des services ne peuvent plus être rendus dans nos territoires par exemple, sur la garde d'enfants parce que nous manquons d'assistantes maternelles. Donc, je crois que si nous voulons continuer à rester à ce nombre d'habitants, nous ferons une erreur stratégique. J'ai bien apprécié l'expression de réserves d'Indiens. Ce n'est pas parce que nous sommes heureux qu'il faut se limiter à nous-mêmes, à 145 000. Il faut continuer à nous développer. Nous avons plein d'atouts, nous le savons, nous les avons listés. Nous sommes une terre qui attire de plus en plus, donc il faut continuer. Cette feuille de route me convient parfaitement et je m'y inscris pleinement. Elle correspond à nos attentes dans tous les territoires du Cantal et dans le canton de Maurs, je pense que Dominique BEAUDREY valide cette réflexion. Je m'inscris pleinement et nous travaillerons dans les commissions pour avancer concrètement avec des propositions précises pour réussir cet objectif commun. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Pas d'autre demande de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous remercie d'avoir participé à ce débat autour des axes stratégiques. S'il n'y en a pas, je mets ce projet aux voix. Y a-t-il des

oppositions ? Des abstentions ? Quatre abstentions, il y a le pouvoir de Pierre MATHONIER. Donc ce projet est adopté, je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant qui est le rapport supplémentaire.

**ÉLECTION DES MEMBRES DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
(SDIS) : ERREUR MATÉRIELLE**

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est la liste des membres du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui a dû vous être distribuée. Nous la revalidons. C'est une désignation. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est validé. Nous avons ensuite le rapport n° 3 présenté par Valérie SEMETEYS.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DES  
COMMISSIONS ET ORGANISMES NATIONAUX RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX**

**Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Il convient de poursuivre la désignation des membres de l'Assemblée délibérante ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs. Nous vous avons adressé le tableau mis à jour cette semaine. La dernière version concerne la régie numérique.

Je vous propose donc de bien vouloir désigner ces représentants au sein des commissions et organismes divers tels que figurent dans la liste annexée. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Vous avez le listing sur table. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie. Nous avons ensuite le rapport des Services de l'État. Comme nous accueillons Monsieur le Préfet, il nous le présentera. Je vous propose que l'on continue un petit peu jusqu'à midi puisque nous sommes invités à la Préfecture à midi pour le départ du secrétaire général. Je vous propose de lever la séance à midi pour pouvoir rejoindre la Préfecture.

Pour ne pas prendre de retard sur la poursuite, je propose de passer au rapport n° 5 avec Philippe FABRE.

**DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS 2022**

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. En effet, il s'agit de fixer la dotation de fonctionnement des collèges pour l'année 2022 pour nos 22 collèges publics du département du Cantal. C'est une obligation qui s'impose à nous puisqu'effectivement, le code de l'éducation l'exige. En 2021, ce montant était de 2 243 491 euros répartis en deux sommes : 440 000 euros pour la prise en charge des dépenses liées au chauffage des sept établissements raccordés à un réseau de chaleur bois (Condat, Murat, Vic-sur-Cère, Riom-ès-Montagnes, Blaise Pascal à Saint-Flour, Ponétie et Jordanne à Aurillac) et 1 803 491 euros au titre des dotations directes. Pour 2022, nous vous proposons de fixer l'enveloppe à 2 300 000 euros. Cette augmentation peut se justifier à travers la baisse des recettes encaissées dans cette période de crise sanitaire avec, vous l'imaginez, le maintien des charges. Le comité de pilotage que je préside avec la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, ainsi que des Principaux et Gestionnaires de collèges

se réunira à l'automne, très précisément le 4 octobre à 14 heures. Des propositions vous seront soumises pour avis. Bien sûr, à la Commission Permanente du 29 octobre 2021, mais aussi au CDEN afin que la notification soit bien réalisée comme l'exige le Code de l'éducation avant le 1<sup>er</sup> novembre de cette année.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération qui :

- décide de fixer pour l'année 2022 le montant de la dotation prévisionnelle de fonctionnement à 2 300 000 euros.
- donne délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour déterminer le montant des dotations de fonctionnement revenant à chaque collège au titre des dotations directes.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document contractuel relatif au fonctionnement des collèges.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Sachant qu'effectivement, vous avez vu qu'il y a la somme globale et puis ensuite, il y a deux répartitions puisque nous prenons en charge directement, nous, tout ce qui concerne les collèges qui sont raccordés aux différents réseaux de chaleur puisque c'est le Département qui est signataire de la convention avec le fournisseur de chaleur. Nous essayons de le faire systématiquement dès l'instant qu'un réseau de chaleur passe à proximité d'un collège. Pas de demande de prises de paroles ? Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie. Nous passons à un rapport toujours lié au collège et c'est toujours Philippe FABRE.

**PRÉLÈVEMENTS SUR LE BUDGET RESTAURATION DES COLLÈGES PUBLICS**

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

En effet, il s'agit du fonds commun des services d'hébergement et du fonds départemental de rémunération des personnels d'internat. Aussi, nous vous proposons pour l'année 2022, le maintien de ces prélèvements sur les recettes encaissées auprès des familles par l'établissement public au titre à la fois de la demi-pension et de l'internat : 1,25 % pour alimenter le Fonds Commun des Services d'Hébergement. Ce fonds est réservé aux dépenses imprévues liées à la réparation et à la maintenance des équipements en restauration et un taux de 22,5 % pour alimenter le budget du Conseil départemental au titre des dépenses de personnel. Également, de fixer l'encadrement du taux de charges communes du service de restauration, ce taux qui permet de couvrir l'ensemble des dépenses du service de restauration au-delà de la rémunération du personnel et de l'achat de denrées, c'est-à-dire aussi les charges de viabilisation, d'entretien d'équipements et de renouvellement du matériel. Il est fixé par l'établissement à l'intérieur d'une fourchette que nous définissons entre 15 % et 25 % des recettes de restauration et entre 30 % et 35 % en ce qui concerne les recettes d'internat.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération :

- de décider pour 2022 le maintien du prélèvement à 1,25 % sur les recettes encaissées auprès des familles pour alimenter le Fonds Commun des Services d'Hébergement, ainsi que le maintien du prélèvement à 22,5 % sur la part des recettes encaissées par l'établissement public local d'enseignement

après des usagers des services de restauration et de l'internat et devant être reversé au Conseil départemental.

- de décider pour 2022 de fixer le taux de charges communes du service de restauration, d'une part dans une fourchette de 15 % à 25 % des recettes en ce qui concerne la demi-pension et les commensaux et d'autre part, de 30 % à 35 % en ce qui concerne l'internat.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur un dossier qui est, somme toute, technique ? Pas de demande de prises de paroles, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous propose que nous examinions le dernier rapport, donc le n° 7 présenté par Mireille LEYMONIE.

**CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GENTIANE  
GESTIONNAIRE DU CLIC DU HAUT CANTAL ET AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE D'AURILLAC GESTIONNAIRE DU CLIC DU BASSIN D'AURILLAC**

**Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes**

Merci, Monsieur le Président. La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 a confié aux Départements la définition et la mise en œuvre de l'action sociale en faveur des personnes âgées, la coordination des actions menées par les différents intervenants, la définition des secteurs géographiques d'intervention et la détermination des modalités d'information du public âgé et/ou en situation de handicap. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a réaffirmé le rôle du Département en tant que « chef de file » en matière d'action sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. La coordination fait partie des axes stratégiques du Schéma départemental de l'autonomie 2021-2025 adopté par l'Assemblée départementale lors de la session du 17 décembre 2020.

Nous devons renouveler les conventions qui nous lient aux deux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) du Département, ceci dans l'objectif d'articuler les réponses apportées par la Maison Départementale de l'Autonomie avec les structures préexistantes à la loi de 2004. Cette coordination permet un maillage territorial complet pour répondre aux besoins des usagers en perte d'autonomie et de leurs aidants. Deux CLIC sont présents sur le Département : le CLIC du bassin d'Aurillac, porté par le CCAS de la Ville d'Aurillac et le CLIC du Haut Cantal, porté par la Communauté de communes du Pays Gentiane.

Les professionnels des CLIC participent aux missions du Conseil départemental au niveau de : l'accueil des personnes (personnes âgées pour le CLIC d'Aurillac, personnes âgées et/ou en situation de handicap pour le CLIC du Haut Cantal) ; l'évaluation des demandes allocation personnalisée d'autonomie et la mise en place d'un référent pour l'accompagnement du parcours des bénéficiaires. Ils portent également des actions collectives et sont associés à l'animation territoriale en répondant, s'ils le souhaitent, aux appels à projets publiés au titre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

La contribution financière à ces nouvelles conventions est inchangée. Elle est de 65 300 euros pour le CLIC du Bassin d'Aurillac et 51 671 euros pour le CLIC du Haut Cantal. Le bilan des précédentes conventions atteste de la réussite de cette démarche de contractualisation.

Il nous est demandé de bien vouloir nous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- Approuver la convention tripartite entre le Conseil départemental du Cantal, le GIP-MDPH et la Communauté de Communes du Pays Gentiane relative aux modalités de coordination des services de la Maison Départementale de l'Autonomie sise à Mauriac et du CLIC du Haut Cantal, en faveur de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, telle qu'elle figure en annexe.

- Approuver la convention entre le Conseil départemental du Cantal et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aurillac relative aux modalités de coordination des services de la Maison Départementale de l'Autonomie sis à Aurillac et du CLIC du Bassin d'Aurillac, en faveur de l'accompagnement des personnes âgées, telle qu'elle figure en annexe.

- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

Le montant des dépenses d'un total de 116 971 euros sera imputé sur le chapitre 65, nature 6568, fonction 532 du budget du Département.

Si je peux me permettre une réflexion personnelle par rapport au CLIC du Haut Cantal, c'est vraiment un partenaire indispensable sur le territoire et complémentaire des services sociaux du Département. Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Sylvie LACHAIZE.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Même si ce n'est pas tout à fait le même travail qui est fait avec le CLIC du Haut Cantal et avec le CLIC d'Aurillac, il est vrai que c'est un outil indispensable et un partenaire très efficace, notamment celui d'Aurillac puisqu'on n'a pas tout à fait le même travail, mais un travail de partenariat très très fort avec le CLIC d'Aurillac. Je te remercie aussi de l'avoir souligné.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix en précisant que Valérie CABECAS étant signataire ne prend pas part au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Je vous propose de lever la séance et de rejoindre, pour ceux qui le souhaitent, la Préfecture avec nous. Je vois que certains suppléants nous font le plaisir d'assister à cette session, je tiens à les remercier parce que cela permet de suivre un peu les dossiers. Nous les invitons aussi au nom du Secrétaire général à la Préfecture, rejoignez-nous, si vous le souhaitez bien évidemment.

Merci, nous nous retrouvons à 14h30 dans cette même salle pour l'accueil de Monsieur le Préfet et la série de questions. **Suspension séance.**



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

### RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2021

#### Procès-verbal

L'an deux mille vingt et un, le 17 septembre à 14 heures 30, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 30 août 2021, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental jusqu'à l'adoption de la motion. Présidence de Monsieur Didier ACHALME, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental à partir du rapport 18 (conventions de mise à disposition de personnels au profit du SDIS du Cantal).

Secrétaire de séance : Dominique BEAUDREY

#### Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre MATHONIER donne pouvoir à Madame Valérie RUEDA.

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Vincent DESCOEUR à partir du rapport 8 (Programmation 2021 des crédits d'amende de police).

Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à Valérie CABECAS à partir du rapport 8.

Valérie SEMETEYS donne pouvoir à Gilles COMBELLE à partir du rapport 8.

Départ de Alain DELAGE et Mireille LEYMONIE à partir du rapport 8.

Sophie BENEZIT donne pouvoir à Florian MORELLE à partir du rapport 17 (Lancement d'une consultation pour une mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie d'attractivité partagés pour le Cantal).

Céline CHARRIAUD donne pouvoir à Marina BESSE à partir du rapport 17.

Jean-Jacques MONLOUBOU donne pouvoir à Jamal BELAIDI à partir du rapport 17.

Bruno FAURE donne pouvoir à Didier ACHALME à partir du rapport 18 (conventions de mise à disposition de personnels au profit du SDIS du Cantal).

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Veillez prendre place afin que nous puissions redémarrer cette session. Je souhaite la bienvenue à Monsieur le Préfet qui va se prêter pour la première fois, deuxième fois ! la première était en visio donc rien n'est comparable effectivement qu'être dans la fosse aux lions. Votre intervention est séparée en deux, d'une part la présentation de l'activité des Services de l'État dans le département sur l'année passée où vous l'avez conduit, pour moitié à peu près puisque c'était votre prédécesseur en début d'année et puis après, vous avez accepté de vous prêter à un petit jeu de questions-réponses et je vous en remercie aussi parce que vous allez être interrogé sur des dossiers qui intéressent les Conseillers départementaux et les Cantaliens d'une manière générale.

De mon côté, avant de vous laisser la parole, c'est vrai que nous avons passé une année particulière. 2021 est une année particulière pour l'Assemblée départementale. Nous avons eu à faire un renouvellement qui est toujours un rendez-vous important pour la démocratie locale dans notre pays. C'est vrai que ce renouvellement s'est déroulé dans un cadre particulier puisqu'il y avait un contexte sanitaire difficile, mais surtout, ce renouvellement s'est déroulé dans des conditions particulières parce que l'échange s'est trouvé empêché avec les électeurs. Ce qui a empêché, ce sont les conditions sanitaires et puis j'allais dire, sur l'incapacité de l'État à assumer la bonne distribution, la bonne circulation de la propagande des différents candidats. Alors, je sais que nous en avons parlé à de multiples reprises, vous êtes intervenu de nombreuses fois auprès du Ministère de l'Intérieur pour faire part de nos inquiétudes, des dysfonctionnements et autres. Je tenais à vous le rappeler. Cela n'appelle pas forcément de réponse de votre part, mais effectivement, un regret de l'ensemble des élus qui sont dans cette Assemblée et puis des candidats malheureux aux élections départementales et régionales.

Voilà mon propos introductif, je reprendrai la parole lorsque vous aurez présenté l'activité avec quelques questions à vous poser également. En tout cas, merci de vous prêter à cet exercice qui est dans un cadre légal, le représentant de l'État se doit de présenter l'activité de l'État dans le département, mais ensuite sur l'échange que nous pourrions avoir. Merci, Monsieur le Préfet je vous passe la parole.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2020****M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

Merci, Monsieur le Président, Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs les Directeurs, mon Colonel de gendarmerie, le SDIS et le Directeur de la sécurité publique. J'aurais pu faire un grand discours et vous commenter page par page le beau dépliant qu'on vous a remis. Comme l'a souligné le Président FAURE, premièrement je ne pourrais présenter que six mois de présence à peu près. Donc, les six mois précédents étaient gérés par mon prédécesseur. Dans un premier temps, si vous me le permettez, je vais m'atteler à dresser le bilan de l'activité et des Services de l'État pendant une année et je reprendrai sur certains points sur ce qu'a dit le Président FAURE, mais également faire des zooms sur des sujets qui me paraissent essentiels à la fois par rapport à la crise sanitaire, mais également dans les relations que nous avons entre l'État et les Collectivités partenaires, que les Collectivités soient départementales, régionales ou communales.

D'entrée de jeu, ce que je tenais à faire c'est de présenter puisque nous avons eu un renouvellement dans le corps préfectoral assez important vu que nous avons changé de Sous-Préfet à Mauriac et de



Secrétaire général qui prendra officiellement ses fonctions lundi matin ou du moins par le dépôt de gerbe. J'ai préféré enlever le masque pour que vous entendiez mieux, sachant que c'est peu protocolaire, mais je pense qu'il vaut mieux faire dans le direct et puis, je préférerais que nous ayons à la suite une série d'échanges sur la base de questions-réponses si tant est que j'aie des réponses à vous apporter ou bien même, s'il le faut, prendre des questions pour que je les relaye en plus haut niveau.

En premier lieu, outre le Directeur des services du cabinet que vous connaissez, Mathieu ARFEUILLERE, je voulais vous présenter : Cecilia MOURGUES, Sous-Préfet à la relance, Monique CABOUR, Sous-Préfète de Saint-Flour et Amélie DE SOUSA, Sous-Préfète de Mauriac, qui est parmi nous depuis une dizaine de jours ; Wahid FERCHICHE, le nouveau Secrétaire général qui arrive de la Préfecture de Haute-Savoie où il était Directeur de cabinet. Dès lors que vous le rencontrerez, il aura l'occasion de se présenter plus amplement. La première chose que j'ai demandée aux deux nouveaux Sous-Préfets et au secrétaire général qui est aussi Sous-Préfet d'arrondissement et à la Sous-Préfète de Mauriac, c'est d'aller au contact de tous les élus du territoire et rapidement comprendre à la fois le territoire, son fonctionnement, ses enjeux et ses atouts.

Cela est ma priorité parce que vous l'avez compris, cela va bientôt faire 13 mois que j'ai pris mes fonctions, vous l'avez vu, je suis peut-être un Préfet qui n'est pas dans le moule de ce que vous avez pu voir avant parce que je ne peux pas faire ce que je ne suis pas, vous le savez pour ceux qui me connaissent, mais je suis plutôt très attaché au terrain, aux relations territoriales et au fait de pouvoir mobiliser l'ensemble des aides de l'État, mais également des collectivités telles que la Région et le Département pour faire évoluer le Cantal dans une période qui est si particulière ou du moins sortir de cette période dans très peu de temps.

Comme l'a dit le Président FAURE, depuis mars 2020, nous traversons une crise sanitaire sans précédent. Je suis arrivé fin août, la première vague était passée. Très sincèrement, je pense que le Cantal, même s'il avait été confiné n'a pas connu la difficulté qu'ont connue d'autres territoires. Il n'y a eu qu'un décès entre mars et août 2020 et très peu de difficultés ponctuelles, mais pas autant qu'on a pu connaître à partir du mois de septembre dès lors que nous avons eu le brassage de l'été et la reprise de l'épidémiologie. Nous sommes aujourd'hui à la quatrième vague. Nous avons connu plusieurs confinements. Ce que je peux dire de cette année si particulière, première observation : je pense qu'on a tenu au niveau de l'État, mais c'est partagé aussi au niveau des collectivités, des parlementaires et des chambres consulaires, nous avons tenu à avoir un dialogue constant sur l'évolution de l'épidémie et la façon dont il fallait s'y prendre pour essayer de mettre en place des mesures barrières qui n'étaient pas toujours populaires. Dans les périodes les plus tendues du confinement, nous avons trois réunions par semaine. C'était plutôt des visios quand cela voulait bien marcher, mais ceci dit, nous nous sommes améliorés au fil du temps et maintenant, cela marche bien. Cette relation de partenariat s'est très bien passée pour plusieurs raisons. Premièrement, il y avait une volonté de transparence dans la difficulté. Nous pouvions suivre les annonces nationales le soir sur BFMTV ou autres avec les experts qui nous expliquaient comment il fallait faire. Par pragmatisme, par confiance, relations, échanges et écoute, nous avons su mener pour le Cantal à moindres frais et à moindre difficulté ces situations très difficiles.

Plusieurs remerciements. D'une part, je pense qu'il faut remercier les Cantaliens parce qu'ils se sont montrés particulièrement à l'écoute des prescriptions des difficultés qu'on leur demandait de respecter et

je pense pouvoir dire que nous sommes aujourd'hui en cumulé à 141 décès, mais malheureusement, les troisième et quatrième vagues et même la deuxième ont été particulièrement difficiles. C'étaient souvent des personnes qui étaient malheureusement en comorbidité. Depuis, nous avons accéléré l'accompagnement de ces mesures barrières par une campagne de vaccination. Au regard des statistiques nationales, nous avons très rapidement été en ordre de marche pour aller vacciner les plus vulnérables. Et aujourd'hui, nous plafonnons, mais sommes à peu près à un peu plus de 90 % en une dose, cela veut dire que nous serons sous quinzaine à un peu plus de 90 % de Cantaliens de plus de 12 ans vaccinés. Pour l'instant, on est plafonné à 12 ans, sinon cela doit faire 82 % des Cantaliens.

Je ne suis pas spécialiste de l'épidémiologie ni de la vaccination, mais j'aurais tendance à dire qu'après quelques inquiétudes cet été, nous avons quand même réussi à passer ce cap et nous sommes aujourd'hui dans un très bon niveau de vaccination. Nous continuons à vacciner. Je remercie le SDIS et le Département parce que la démarche d'aller vers me paraît essentielle pour aller au-devant des derniers réticents ou des personnes les plus éloignées. Mais là, je crois que nous arrivons sur le plafond de verre, ce qui se constate un peu partout en France. Nous sommes maintenant rentrés dans la vague du rappel pour les EHPAD, mais également les plus de 65 ans. Nous continuerons à laisser les centres de vaccination au moins jusqu'au mois d'octobre sachant que la logique voudrait de basculer les vagues de rappels sur la médecine de ville – il faut l'intégrer. C'est un peu ma préoccupation. Je ne suis pas là pour alarmer, mais il faut quand même avoir une vigilance en amont pour être sûr qu'il y aura une adhésion du public pour aller vers son médecin de ville. C'est au public de faire la démarche.

Le dernier point, j'en parlais ce matin avec Madame LUTIC, Directrice de la DASEN, sous le contrôle de Mathieu, je crois pouvoir dire que la rentrée scolaire s'est plutôt bien passée, même très bien passée. Nous avons à peu près 5 classes fermées pour des raisons liées au protocole de l'Éducation nationale. Nous avons également fait des propositions pour les parents d'élèves de faire vacciner leurs enfants dès lors qu'ils avaient rempli un petit formulaire. Je sais qu'avec le Colonel SKRZYNSKI, on va avoir des phases de vaccination en allant vers. Mais très sincèrement, c'est plus symbolique qu'efficace vu que je crois que beaucoup de parents ont compris qu'ils pouvaient aussi aller se faire vacciner en centre de vaccination avec leurs enfants parce que j'ai appris aussi que c'était un peu conjoint, mais *in fine*, nous ne sommes pas loin du plafond de verre. Quand vous êtes à 91 ou 92 %, après, c'est à l'unité que vous allez chercher la vaccination.

Je tenais à faire un long discours sur ce volet-là parce que, premièrement, il est quand même traduit par de très bons échanges entre l'État, les Collectivités et les Chambres et deuxièmement, tout le monde s'écoute. Dès lors que nous ne pouvions pas répondre à des questions qui nous étaient remontées, nous allions systématiquement les remonter à la cellule interministérielle de crise par l'intermédiaire de Mathieu ARFEUILLERE et rapidement, nous savions à peu près comment aborder les sujets. Je voudrais aussi remercier vivement les forces de l'ordre que ce soit la Police nationale ou la Gendarmerie nationale dans le sens où, même si nous avons à procéder à des contrôles peu populaires pour lesquels les Cantaliens ont joué le jeu et se sont pliés, ils ont fait preuve de bienveillance et de pédagogie. Ce n'était pas toujours simple pour eux et très sincèrement, que ce soit par absence du port du masque, absence de pass sanitaire, etc., les quelques verbalisations qui ont eu lieu, c'était pour l'ensemble de l'œuvre des personnes qui étaient verbalisées, ils sont constants dans l'effort, ce sont toujours les mêmes et là, il n'y

a pas de raison d'être laxiste par rapport à des gens qui le font volontairement. Je le répète, ce n'est pas simple pour les forces de l'ordre par les temps qui courent. Je les remercie vivement, ils étaient très proches des élus, dont pour la plupart vous êtes aussi Maires. Et à côté de cela, je remercie bien sûr les personnels de santé et l'hôpital. Cela n'a pas été toujours simple non plus parce qu'en sus de ces vaccinations, il faut assurer le quotidien, mais la gageure que nous avons réussie et je terminerai là-dessus, c'est qu'il ne nous aura pas échappé dans le Cantal que nous n'avons que très peu de lits de réanimation. Nous en avons 10 que nous pouvons monter à 15 au maximum, sauf pendant la période du pic, en novembre, où nous avons eu la crainte de devoir évacuer et transférer des patients en réanimation à Clermont ou ailleurs, nous n'avons jamais atteint non plus la saturation. Cela fait aussi partie des gageures qui ont été réussies et je peux remercier fortement l'hôpital et la médecine de ville qui nous ont fortement aidés dans toute cette approche.

Je tenais à faire un point assez fort sur ce volet-là parce que la crise sanitaire va marquer durablement les esprits. Je ne vous cache pas que ma préoccupation, au jour d'aujourd'hui, est autant dans la suite à la vaccination que l'état psychologique dans lequel les populations vont sortir de cette période. Je le dis sereinement et sans forcément être dans l'inquiétude exacerbée. On a déjà beaucoup parlé des gens les plus fragiles, les plus vulnérables, mais mon inquiétude va aussi vers les jeunes parce que, pour la plupart d'entre nous, nous avons vécu une jeunesse assez libre. En général, quand vous êtes jeunes, du lycée à l'université, ce sont les plus belles années de notre vie. C'est la liberté, c'est là où on découvre une vie sociale différente. Là, j'avoue que pour les jeunes qui ont été confinés à plusieurs reprises, qui n'ont pas pu suivre les études de façon normale en présentiel, mais plutôt en distanciel, je pense qu'il y a sûrement des dégâts. Je ne sais pas comment cela évoluera, mais je crois qu'au niveau du Cantal, nous avons besoin d'avoir un renfort sur le côté psychologique, j'en reparlerai au DGARS quand il reviendra.

Au-delà de cela, et là je parle sous le contrôle des forces de police, nous sommes particulièrement inquiets cette année des statistiques et des retours que nous avons des violences intrafamiliales. Volontairement, je ne parle pas de violences intrafamiliales ou conjugales, on va parler au sens large du terme, mais il y a quand même une fragilité au sein du Cantal à ce niveau-là, une préoccupation qui m'est propre, mais là, je pense que les gendarmes, le procureur et la police nationale en parleront mieux que moi, mais une surveillance avec une action très proactive est menée pour justement être au contact et éviter que cela dégénère.

L'autre gros problème que nous rencontrons mais je l'avais rencontré ailleurs, c'est la sortie du confinement avec une certaine euphorie. Nous avons donc quand même quelques préoccupations aussi bien sur la sécurité routière avec de grands excès de vitesse que sur la consommation d'alcool et de stupéfiants. Moi qui suis un urbain, un métropolitain, je suis quand même assez inquiet de cette situation-là, et au même titre que les violences intrafamiliales, c'est une des priorités qu'a fixées le procureur lors de son installation il y a deux ou trois jours à Aurillac.

Le dernier point est qu'il y a quand même un énervement collectif, il en faut peu pour que les gens montent en pression et que les violences se mettent à jour. C'est l'état des lieux que je tenais à le partager avec vous parce que vous êtes sur le terrain, nous sommes sur le terrain, les services de police sont sur le terrain également et la gendarmerie. Il faut quand même être en veille parce que cela peut dégénérer vite

et notre rôle, c'est d'apaiser, de redonner un peu de sens à la société parce que nous avons vraiment un gros besoin de vivre ensemble.

Au-delà de cela, les élections ont eu lieu. Je pense qu'il faut que je réponde, Monsieur le Président, parce que nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. J'ai eu à échanger avec beaucoup d'entre vous, que ce soit les maires, avec le Député DESCOEUR qui, d'ailleurs, je pense, avait une boule de cristal et m'avait prévenu bien avant les élections. Je ne reviendrais pas sur les élections municipales dont nous avons parlé lorsque j'avais pris mes fonctions, donc ce sujet-là est passé, mais sur les élections que nous avons traversées qui ont d'abord fait l'objet d'incertitudes pour arrêter les dates. Il y a eu quelques difficultés à arrêter le créneau de ces deux tours d'élection. Nous avons eu les plus grandes difficultés avec ADREXO qui était en charge de distribuer les plis dans le Cantal pour le premier tour et j'avoue que nous avons perdu beaucoup d'électeurs qui n'ont pas pu avoir ce qu'on appelle la propagande en temps et en heure. Ce n'est pas faute d'avoir prévenu, ce n'est pas faute d'avoir mobilisé les services, croyez-moi, j'entends ce que vous dites, vous, en tant qu'élus. J'entends ce que dit l'électeur aussi qui n'a pas pu disposer de cette propagande et moi ce que je peux dire également, les services de Madame CALENDINI qui n'a pas pu être là cet après-midi, croyez-moi, étaient au four et au moulin à point d'heure pour signaler ou anticiper les difficultés. Nous avons eu des promesses, y compris moi, de la part d'ADREXO qui, *in fine*, n'ont jamais été tenues. Ça c'est le premier point et sur le deuxième tour, cela a été pire, vu que là où ADREXO devait être suppléé par La Poste, celui qui nous a mis dedans, c'est celui qui mettait sous pli Koba qui lui aussi a dit : « Je ne peux plus faire parce que ceci, parce que cela ». Donc, j'avoue que cela a été une cacophonie importante qui a été remontée au fil de l'eau, mais en temps direct. Nous avons eu de longs échanges, y compris avec le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, y compris avec le Ministre de l'Intérieur, disons les choses comme elles sont. Je pense qu'on va dire les choses posément, il y avait le Ministre de l'Intérieur, c'est l'exécutif, il dirige, il écoute, il demande à exécuter et derrière vous avez son Secrétariat général et ses Services qui mettent en œuvre. Le problème c'est qu'il y avait un marché qui était lié avec ADREXO. Les difficultés, c'est qu'en face le titulaire du marché disait : « Ne vous inquiétez pas, tout va bien » alors que, concrètement, tous les feux étaient au rouge. Dans le laps de temps qui nous était imparti, il a été très difficile d'inverser la tendance, si ce n'est entre les deux tours de virer ADREXO pour redonner à La Poste – le Cantal ayant bénéficié d'un Service de La Poste.

Je pense qu'il y a des contentieux dans l'air et qu'il y a eu des débats au niveau du Parlement donc là, je ne peux pas m'immiscer. Ce que je peux dire, c'est que pour les prochaines échéances, nous allons changer de mode de fonctionnement vu qu'on nous demande de revenir à un traitement local des mises sous pli avant la distribution. Nous allons revenir à ce que vous avez, pour les plus anciens, connu jusqu'à peu, c'est-à-dire une grande salle, tout le monde s'y met, on met dans les enveloppes, et après on distribue. Ce sera au moins mieux sur le passif, à part au nom de l'État à dire qu'il y a eu cacophonie parce qu'on le dit et on le sait, le cheval était emballé et on n'y arrivait plus. Je reconnais que le Député DESCOEUR notamment m'avait prévenu bien avant que nous ne voyions la difficulté physiquement.

Ça c'était pour les élections, maintenant que les élections sont passées, nous allons essayer d'aller vers le devant. Comme je le disais en introduction, nous devons tirer des enseignements de la crise sanitaire que nous avons traversée et que nous traversons toujours d'ailleurs. Au niveau des politiques publiques

du Gouvernement bien entendu, dès le 3 septembre, il y a eu l'annonce du Plan de relance qui donnait les grandes orientations dans lesquelles le Gouvernement et le Président de la République voulaient donner l'inflexion pour faire face à cette crise sanitaire qui, on le rappelle, est suivie d'une crise économique. Nous en voyons les prémices et même si elle n'est pas aussi violente que nous pourrions le craindre, nous voyons très bien que, par touches, des domaines souffrent, même si le maximum est fait pour combler le trou. Dès le 3 septembre, le Plan de relance a été un peu mon fil conducteur. C'est celui qui a été donné aux Préfets de dire : « Écoutez, pour contrer cette crise sanitaire, accompagnez économiquement avec le Plan de relance de façon à aider le monde local économique à passer cette crise. Comblez le trou parce qu'il y a un trou vide au niveau de l'économie, mais également, orientez avec les investissements, le développement économique et territorial de vos territoires vers ce qu'on appelle une transformation durable, beaucoup plus en phase avec ce que l'on doit faire ».

Je pense que là, ce n'est plus de la politique c'est une réalité, il faut se rendre aux évidences. D'abord, réalité par rapport à être beaucoup plus résilient vis-à-vis des changements climatiques, vous l'avez vu encore avant-hier pour certains territoires, mine de rien, cela tapait souvent à Nîmes, mais cela tape partout. Alors dans le Cantal, nous avons une chance, mais il faut le prendre le mot chance avec un certain recul, c'est-à-dire que les enjeux vis-à-vis des populations sont moindres vu que vous avez des espaces, la population est beaucoup plus étalée, mais il n'en demeure pas moins que des dégâts ont eu lieu avant-hier dans le Cantal avec un simple orage ! Alors que je vous rappelle que l'année dernière, quand je suis arrivé au mois d'août, tout le monde parlait de sécheresse. Rappelez-vous, j'ai eu quelques semaines un peu délicates avec les agriculteurs et quand je suis arrivé, le Cantal était beaucoup plus jaune l'an dernier que cet été. Quelque part, on peut le tourner dans tous les sens, on peut faire de la doctrine, on peut faire tout ce que l'on veut, on ne peut pas ne pas tenir compte du changement climatique. Après, il faut l'adapter aux besoins du territoire, mais franchement, c'est une conviction et je vous le dis avec d'autant plus de conviction, c'est que je l'ai vécu malheureusement depuis 2008 dans divers épisodes que j'ai eus à gérer de près ou de loin. C'est le premier point.

Le deuxième point et le deuxième grand axe du Plan de relance, on voit très bien qu'on est encore dépendant de l'extérieur. C'est-à-dire vous voulez faire aujourd'hui une Renault ou une Peugeot en France, si vous n'avez pas les produits qui viennent de l'Asie ... Et sachez que comme l'Asie a redémarré plus vite ! Vous voyez la Chine, ils ont été les premiers touchés, mais pendant que nous sommes dans la crise, eux les affaires continuent. Donc conclusion, il suffit que demain – je caricature volontairement – la Chine ou l'Asie rompent les productions d'éléments de construction des véhicules, notamment en électrotechnique et vous ne faites plus de voiture, mais cela peut valoir sur tout. Donc, il y a une volonté de résilience économique et de réindustrialisation. Je suis remonté il y a une quinzaine de jours à Paris au Ministère de l'Écologie et à Bercy, cette volonté est vraiment affirmée. C'est-à-dire réindustrialisation et revenir vers ce qu'on l'on appelle l'indépendance. Cette indépendance, c'est à la fois l'indépendance sur le volet industriel sur lequel avec Cécilia MOURGUES que je remercie car elle est arrivée au mois de juillet en tant que Sous-Préfet relance et je ne vous cache pas que j'avais vraiment besoin de l'aide du Sous-Préfet relance qui soit dégagée des considérations politiques pour bien prendre en charge toutes les aides que peut apporter le Plan de relance, mais même les aides que peut apporter la Région en tant qu'institution, notamment branchée sur le champ de l'économie. Merci à elle. Cela nous a permis

d'accélérer, d'avoir un filtre très fin et de bénéficier de tout ce que le Cantal pouvait bénéficier au titre de la relance.

Il y a un autre volet sur lequel je me suis particulièrement épanché, peut-être moins auprès de vous, mais auprès d'autres instances, c'est l'agriculture. Alors, pourquoi l'agriculture ? C'est difficile à entendre car dans le Cantal, la profession est vraiment dans un modèle d'élevage intensif avec derrière l'aide de la PAC. Regardez les difficultés qu'ont rencontrées les agriculteurs pendant l'année que nous venons de traverser ! Premièrement, je ne reviendrai pas sur la sécheresse. Deuxièmement, la dépendance au cours du brouillard, ce qui a créé de vraies difficultés dans les élevages. Mais au-delà de cela, lorsqu'on regarde les attentes aux sorties de la première phase de confinement des populations et des zones urbaines, les gens des zones urbaines ont souffert de l'enfermement dans les appartements. Croyez-moi, quand vous vivez dans 25 m<sup>2</sup> ou même 50 m<sup>2</sup> avec deux enfants en confinement en appartement, ce n'est pas pareil que lorsque vous avez un peu d'air autour. Deuxièmement, ils ont recherché plutôt la qualité et la traçabilité des produits. Nous le voyons très bien aujourd'hui, les gens même s'ils ont peu de moyens, ils préfèrent peu, mais bien. Quelque part ce qui manquait et ce qui manque à l'agriculture du Cantal, c'est de pouvoir se dégager de cette forte dépendance à la PAC qui, *in fine* la prochaine PAC va être également favorable à l'élevage aux zones de montagne, mais pour pouvoir quelque part, aller chercher de la valeur ajoutée, de la proximité et remettre en valeur le produit. Je parle de la Salers, on en parlait tout à l'heure avec Amélie, la Sous-Préfète de Mauriac, il est dur de trouver de la Salers aujourd'hui dans un restaurant alors que vous y êtes dans la production. Alors que l'Aubrac, quelque part ailleurs, vous le trouvez. Ce qui me rassure de cette année, c'est que nous sortons d'une session de Chambre d'agriculture c'était la semaine dernière, là je parle sous le contrôle de Mario CHARRIERE, où finalement, cette prise de conscience par rapport au plan agricole départemental, on voit très bien que dans les orientations que donnait le nouveau plan agricole départemental, il y a cette prise en compte du changement climatique et cette prise en compte de plus de recherche de valeur ajoutée et plus de haute valeur environnementale. Dès lors qu'on a pris conscience qu'il faut aller vers là, cela ne se fait pas du jour au lendemain, mais cela permet au moins de donner le cadre de tout ce que nous devons faire ensemble, État, Collectivités, Chambres, de façon à avoir un avenir un peu plus ouvert en termes de perspectives.

Donc sur les sujets et je terminerai là-dessus, au-delà de cela, il y a les politiques publiques sur lesquelles bien entendu, le Gouvernement nous demande de redonner du sens à ce qu'on appelle le territoire. Je vous dis les choses telles que je les ai entendues pas plus tard que le 26 août dernier du Premier Ministre et ce n'est pas la première fois que je les entendais. Cela a été fortement rappelé à tous les Préfets le 26 août et il y a une dizaine de jours de cela par le Préfet de Région au travers d'une intervention du Cabinet du Premier Ministre, il y a une volonté de redonner un peu plus pas de pouvoir mais de guidage des politiques publiques plus près des populations, donc du département. Cette volonté est affirmée à plusieurs égards. Premièrement, au niveau des effectifs. Je ne vous cache pas qu'il m'arrive parfois vis-à-vis des Services sous mon autorité, notamment les DDI, on s'aperçoit qu'on nous demande beaucoup de choses et les moyens ou les compétences on ne les a pas toujours. Pourquoi ? Parce qu'après 12 ans de réformes, je compte à partir de ce qu'on appelle la RÉATE, les niveaux régionaux et nationaux avaient plutôt été préservés, puis les niveaux départementaux plutôt vidés de leur substance tant en moyens, c'est-à-dire effectifs à temps plein, qu'en compétences. Il y a quand même une volonté de remettre de la valeur ajoutée au niveau des Services départementaux. Deuxièmement, il y a une réalité. Je parle sous

le contrôle de Mario parce que nous avons eu deux ou trois dossiers particuliers et même en Préfecture, on s'aperçoit aujourd'hui que là où nous ne pouvions combler les postes vacants et que, souvent, nous prenions des sorties d'école – pour faire court, grosso modo, le dernier prenait le Cantal, aujourd'hui, il y a de la concurrence sur les postes. Il y a de la concurrence avec des profils plus qu'intéressants. Lorsque vous récupérez un jeune X-Pont doctorant, cela doit traduire quand même quelque part une volonté de certaines personnes de vouloir regagner un peu en qualité de vie, nature, espace, etc., et cela vaut pour tous les postes, quel que soit le niveau.

L'enseignement que nous devons tirer de la crise sanitaire, c'est que même si nous n'allons pas attirer des milliers et des milliers de personnes, toute une frange de population, quel que soit leur niveau vont peut-être vouloir retrouver de la qualité de vie. Et là de ce point de vue, le Cantal, tous fronts confondus, doit aller vers rechercher l'attractivité, faire preuve d'attractivité, faire preuve de solidarité entre territoires pour montrer que dans le Cantal, on peut accueillir et bien. On peut toujours se plaindre du verre à moitié plein ou à moitié vide, mais peut-être qu'en famille et notamment même avec des salaires peut-être moindres qu'ailleurs, mais quelqu'un qui travaille en EHPAD à Lyon a le même salaire que dans le Cantal. Excusez-moi, vous mettez une famille avec deux enfants, on vit mieux dans le Cantal qu'à Lyon, Nice ou Aix-en-Provence, peut-être que c'est ça.

Vous sortez également de deux saisons touristiques exceptionnelles, ce qui traduit également peut-être un attrait pour ces zones plus naturelles et un retour à certaines valeurs. Ce coup-ci, il y a eu de la neige, je ne connaissais pas la saison d'avant, mais moi je n'ai pas vu le Lioran sans neige, mais par contre, j'ai vu le Lioran sans ski. Pourtant, je pense qu'il y avait beaucoup de monde au Lioran, y compris pendant les vacances, donc cela veut dire que la neige certes, mais il y a peut-être d'autres attraits à mettre en valeur pour le Cantal. Quelque part, peut-être que la spirale infernale de dire qu'on est isolé et loin de tout c'est peut-être une force, si ce n'est qu'il faut améliorer sûrement la desserte et là, je suis d'accord. Il faut peut-être mettre cette différenciation en avant parce que, au terme de la crise sanitaire, je suis convaincu que, sociétalement, on ne restera pas sur les enjeux d'avant, on ne restera pas sur les actions où c'est tout pour la ville, tout pour la métropole, tout pour Paris, Lyon ou Marseille, on voit très bien qu'il y a des limites. Il y a des limites parce que les gens au bout d'un moment veulent peut-être vivre aujourd'hui et peut-être que c'est là-dessus qu'il faut jouer. On parle souvent avec le Président FAURE, mais également auprès des Communautés de communes, il y a tout un attirail de dispositifs que l'on peut accompagner et sur lesquels d'après moi, il faut surfer, être exigeant peut-être dans une lecture structurante de ce que nous voulons faire et pour y aller petit à petit, mais surtout montrer, en crantant les situations, qu'on peut avoir vraiment un territoire d'exception. J'en suis convaincu, je ne connaissais pas le Cantal il y a un an. Là, je peux vous garantir que malgré le confinement, je crois avoir maillé, j'ai dû visité une centaine de communes et à titre perso, j'ai croisé cet été tout ce que je n'avais pas pu faire pendant le confinement, c'est-à-dire les liaisons entre vallées que je ne connaissais pas et qui sont d'ailleurs exceptionnelles. Quelque part, c'est peut-être une richesse et je termine, votre territoire n'est pas abîmé. Peut-être qu'il faut redonner de la valeur au centre-bourg et au patrimoine, nous en discuterons si vous voulez, mais l'avantage est que votre territoire n'est pas abîmé. Je peux vous amener à des territoires qui sont abîmés. Là, je suis un peu dans une répétition.

*In fine*, nous allons aussi être dans un service au plus près de la personne et je reviendrai sur les Maisons France Service. Je crois qu'aujourd'hui, nous avons 13 maisons labellisées et que nous allons en avoir une quatorzième. Nous en aurons 18, y compris les Bus du Département. Nous voyons très bien l'utilité également de ce maillage de France Service qui peut permettre de redécliner le service de proximité au plus près des populations, dont tout le monde aujourd'hui reconnaît l'utilité. Maintenant, je vais être franc avec vous, je ne vais pas vous faire de la démagogie, nous n'allons pas multiplier par deux le nombre de fonctionnaires, quelle que soit l'administration que vous avez en face, et ceci pour plusieurs raisons. D'abord, il y a eu des reprises d'effectifs depuis de nombreuses années. Deuxièmement, dans les politiques prioritaires, la sécurité publique et la santé vont passer prioritairement et la justice, ce qu'on appelle le renforcement des Services de Préfecture ou de DDI. Troisièmement, il y a une réalité qui marche plutôt bien dans le Cantal d'ailleurs, c'est que la dématérialisation des documents et des actes administratifs est une facilitation. Je pense qu'il faut vivre avec son temps. Si le téléphone ne marche pas toujours très bien, j'en ai encore fait la preuve hier à mes dépens, Monsieur le Président, je pense que la fibre et le réseau du net fonctionnent plutôt bien dans le Cantal. C'est votre atout et vous pouvez aussi attirer les gens en télétravail.

Voilà, je pense que votre priorité – je dis bien votre parce qu'un Préfet passe, mais vous, vous restez – c'est de réfléchir, mais il faut que nous vous accompagnions et que nous vous aidions, mais là-dessus, je pense que nous travaillons vraiment en proximité et je crois que les Services de l'État sont dans une volonté d'accompagnement, de facilitation et de rechercher avec vous les orientations qu'il faut donner pour que demain, on ne soit pas dans l'impasse. Avec l'aide de la DDT, j'ai engagé les Assises de l'eau, donc nous avons une grosse réflexion. Il faut que nous réfléchissions ensemble à ce que va être l'eau demain et comment nous allons l'utiliser dans le Cantal parce que je ne suis pas sûr que vous en aurez autant dans dix ans. Disons les choses, le Cantal, c'est un parapluie, ce n'est pas un réservoir, donc à nous d'être quand même économes et d'avoir une stratégie. Même s'il y a 9 EPCI et 247 Communes – je n'ai jamais su le nombre, excusez-moi parce que je calcule des fois avec les fusions – à un moment donné, comme c'est un petit territoire de 144 000 habitants, il faut absolument additionner les forces, ne pas les diviser et avoir une vision fédératrice du devenir du territoire.

Si je suis venu devant vous et nous irons bientôt devant les 9 EPCI et toutes les Communes pour parler des fameux contrats de ruralité et de relance de transition écologique, c'est justement pour vous dire comment nous pouvons vous aider, comment il faut que nous ayons une réflexion commune de façon que l'avenir du Cantal soit radieux à l'horizon de huit ans, de façon à ce que nous ne soyons pas coincés pour des raisons de manque d'eau, de sécheresse et autres. Je pense que nous sommes à la croisée des chemins et je ne vois pas comment on ne peut pas aujourd'hui prendre cette problématique à bras-le-corps.

J'ai peut-être été un peu long, je m'en excuse, mais je voulais dresser ce tableau. Je vais vous proposer de poser des questions ou de réagir par rapport à ce que j'ai dit. Le but, c'est d'échanger et d'essayer de trouver une façon de travailler ensemble dans la collaboration et la transparence parce que je compte beaucoup sur l'échange et la transparence. Dire oui, c'est toujours facile, dire non, c'est toujours plus compliqué. Par contre, quand je dis non, j'explique pourquoi et en plus, ce que je demande aux Sous-



Préfets et aux services, mais je crois qu'ils l'ont bien intégré, c'est que si on dit non, on dit « non, comme ça, mais comme ça, cela pourrait être oui ».

Voilà, j'en ai terminé, Monsieur le Président.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, Monsieur le Préfet de vos propos. C'est vrai, comme vous l'avez dit, cette année, l'activité des Services de l'État a fortement été impactée et contrariée par la gestion de la crise. Vous êtes revenu sur différents points, sur tout ce qui est des inquiétudes, comme les violences intrafamiliales. C'est vrai qu'en son temps, notamment durant le confinement que je vais qualifier de premier confinement, le confinement dur, sous la houlette de Sylvie LACHAIZE, les Services sociaux du Département s'étaient largement impliqués pour essayer d'anticiper les difficultés que l'on pouvait craindre et notre démarche proactive avait permis non pas d'éviter tout problème, mais de les limiter au maximum. Confinement ou pas confinement, ces sujets sont de toute façon des priorités pour le Département et l'ensemble des Services de l'État.

Sur tout ce qui est de la prévention et de la vaccination, c'est vrai qu'avec les Services du SDIS, nous avons été dans les collèges en collaboration avec les Services de l'État. C'est vrai que les jeunes sont relativement bien vaccinés dans le département du Cantal, ils sont un peu plus sérieux que les adultes, ce qui fait que même si nous avons souhaité aller dans les collèges les plus éloignés, c'est vrai que le nombre de vaccinations chez les jeunes est limité. Nous avons dû en faire une petite soixantaine de faites ou d'inscrits tout simplement parce que le taux de vaccination des 12-17 ans est quand même dans les meilleurs de France. Nous irons prochainement à l'IUT avec la rentrée étudiante, là aussi pour promouvoir et vulgariser la vaccination, même si chez les 18-24 ans, nous sommes à un niveau exceptionnellement haut dans le département du Cantal, mais n'oublions pas que sur les étudiants du secteur aurillacois, 60 % viennent de l'extérieur, donc cela va être un moyen de faire de la communication pour les inciter à se faire vacciner.

Toujours est-il que dans le cadre de cette crise, l'État a déployé d'importants moyens financiers, notamment avec un plan de soutien de 11 milliards d'euros en soutien à l'économie directe auprès des entreprises et en soutien aussi au niveau des Collectivités. Nous ne pouvons pas le remettre en cause. Quand on me dit Plan de relance, j'imagine un plan de soutien à l'économie. Simplement, ma vision aujourd'hui, je me dis que c'est un soutien non pas à la relance économique, non pas au soutien de l'activité économique, mais plus sur la transition énergétique. Non pas que cet axe ne soit pas louable, simplement aujourd'hui, nous assistons à une augmentation fulgurante des coûts d'isolation. Des entreprises ne sont plus en capacité de pouvoir intervenir dans des délais qui fonctionnent avec les volontés de l'État, c'est-à-dire de décaisser rapidement et vous le répétez largement, nous arrivons rapidement aux limites de l'exercice. Comme nous nous en sommes entretenus plusieurs fois, je pense qu'il serait bon de pouvoir ouvrir ce Plan de relance à l'ensemble des activités du BTP.

Autre point important à mon sens c'est, les évènements météo. Vous en avez parlé, récemment nous avons été sujets à d'importants orages sur le secteur du Puy Mary. Nous avons d'ores et déjà engagé des démarches pour essayer d'enclencher le dossier de catastrophe naturelle puisqu'au-delà des difficultés supportées par le Département que nous ne mesurons pas encore, il y a l'ensemble des

Communes ou propriétaires privés qui sont situés dans le périmètre. Ceci dit, je voudrais revenir aussi sur un évènement climatique exceptionnel en début d'été, sur le Nord Cantal, une vingtaine de Communes ont été sujettes au passage d'un orage de grêle important qui a notamment eu des conséquences importantes sur l'activité agricole puisque cela a littéralement anéanti toute récolte de fourrage. Je m'inquiète des réponses qu'a pu apporter l'Etat jusque-là ou que celui-ci va pouvoir apporter rapidement auprès de ces éleveurs l'hiver arrivant.

Enfin, je ne pourrais pas terminer mon propos sans parler de l'Arlésienne, la RN122 et du soutien que nous attendons de l'État dans le cadre d'un vaste programme de modernisation. Nous faisons aujourd'hui un créneau de dépassement sur le secteur de Neussargues alors qu'il en était prévu trois ou quatre. Nous parlons depuis longtemps de faire sauter ces fameux verrous de Vic-Polminhac, je cherche Annie DELRIEU, le Maire de Vic, mais également Maurs qui est un point important et puis aussi, le contournement de Murat qui là, concerne à la fois un investissement côté État, mais comme je l'ai dit plusieurs fois, où les Collectivités départementales et régionales sont prêtes à venir épauler l'État pour réaliser cet investissement. C'est vrai que nous avons parlé d'enclavement, certains disent que l'enclavement a du bon à partir du moment où on arrive à sortir et à rentrer rapidement du département. Pour rejoindre les voies d'accès rapides qui sont les autoroutes A20, A75 et A89, il est indispensable d'avoir deux ou trois itinéraires structurants pour pouvoir les rejoindre d'où l'appel de l'État pour qu'il puisse non pas entretenir mais moderniser de manière convenable cette RN 122. C'est pour le moins ce que l'on peut espérer quand on est Cantalien !

Voilà pour ma part et je vais demander quels sont les collègues qui souhaitent poser des questions. En attendant que je prenne les inscriptions, Monsieur le Préfet si vous avez quelques réponses à nous apporter n'hésitez pas.

### **M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

J'ai pour habitude de dire les choses telles que je les pense et je ne vais pas faire dans la démagogie. L'année dernière, j'avais été amené à m'exprimer sur le sujet. Concrètement, c'est l'expérience de 34 ans d'Équipement vu que je suis quand même issu de la DDE, donc ma culture de base est de faire des ouvrages d'art, de la route, des ponts, tout ce que vous voulez, des ports, etc. Bien entendu, vous m'auriez dit cela il y a 30 ans, Monsieur le Président, je vous aurais dit : « Allons-y, il n'y a pas de souci ».

J'ai pris mes fonctions il y a un an avec un état des lieux et des décisions qui ont été prises. Ce n'est pas toujours le Préfet qui a la main sur ces sujets-là parce que, souvent, ce sont les administrations centrales, notamment la DGITM, au Ministère de l'Écologie d'une part, et également aux niveaux régionaux, au niveau de la DREAL ou de la DIR, donc pour être clair, net, précis si vous me permettez. Premièrement, on va faire du plus simple au plus compliqué. Pour faire du plus simple, très sincèrement, je suis allé à Maurs, j'ai vu Monsieur le Maire de Maurs, je suis allé à Vic, j'ai vu Madame le Maire de Vic. Les grands contournements Maurs/Vic ne sont pas programmés. En l'état, si vous voulez que l'on parle pragmatisme, on peut continuer à le demander, il n'y a pas de souci et il faut peut-être continuer à le demander. Maintenant, les considérations dites environnementalistes font que ce qui pouvait être fait facilement il y a 30 ans de cela, aujourd'hui vous allez toujours avoir le petit lézard qui va bien ou la petite fleur qui va bien qui va vous expliquer que vous ne passez plus. Disons les choses comme elles sont mais « why

not ? » pourquoi pas ! Il y a aussi une réalité économique, mais je pense qu'aujourd'hui, il est plus dur de faire les choses d'envergure que cela ne l'était à une époque. Je vous invite à regarder ce qui se passe pour les J.O. où on a les J.O. en 2024 à Paris et les chantiers sont interrompus par rapport tout simplement à des recours d'associations environnementalistes sur des sujets qu'il y a même 5 ans de ça ne nous auraient même pas préoccupés.

Alors concrètement Monsieur le Président, les grandes déviations, ce n'est pas à mon niveau que cela se décide, même si je peux relayer ce que vous venez de me dire. Les décisions de ne pas s'engager dans ces réflexions ont été prises avant mon arrivée, elles étaient actées quand j'ai pris mes fonctions et je crois que vous avez eu l'information.

Par contre, il y a deux sujets dits d'actualité. On prend en considération la réalité Maurs, je suis allé voir Monsieur le Maire avec le Maire de Saint-Étienne-de-Maurs où, avec le niveau régional, nous avons engagé une réflexion des études et une concertation pour savoir comment améliorer la traversée et les entrées/sorties. Je pense qu'il faut saisir cette opportunité, je ne dis pas que c'est définitif. Il n'y a pas si longtemps que cela, il y a les fameux virages pour aller à Figeac qui sont un vrai problème. Je peux vous le dire, pour l'avoir fait y compris en moto et je conçois qu'il y a un vrai problème. Je serai au moins votre témoin d'utilisation, mais si je vous disais demain que je vous fais un chèque en blanc, c'est de la démagogie. Donc, excusez-moi, restons sur le pragmatisme. Menons à bien ces études et nous verrons ce que cela donnera, mais par contre derrière, l'argent y sera.

Vous avez pour Vic, nous en avons parlé longuement avec Madame le Maire, je sais que cela va poser des problèmes de domanialité, le Président FAURE m'en a déjà parlé, mais ce sens de circulation, nous avons 8 millions d'euros qui sont mis en place par la DREAL, l'État, il faut les saisir. Cela améliorera la situation et cela peut vous donner aussi une réflexion d'aménagement ou de réaménagement de votre centre-bourg qui aujourd'hui, on l'a fait plusieurs fois à pied et je crois que le Président était avec nous la dernière fois je crois, il y a mieux comme traversée de ville alors que votre ville est « riche d'attractivité » on passe derrière. Il faut donc trouver le bon équilibre. Donnons la chance de faire au moins l'amélioration.

Pour les créneaux de dépassement, je ne vous cache pas que je suis convaincu que pour le niveau routier, après je ne vais pas me faire que des amis et vais peut-être avoir de l'opposition verbale à mes propos, je crois que pour utiliser le maillage du réseau départemental et national dans le Cantal, ce dont nous avons besoin d'aires de dépassement et Mathieu ARFEUILLERE, mon Directeur des Services du Cabinet me le disait pas plus tard qu'avant-hier. Parce que finalement, on s'aperçoit qu'une fois que l'on a traité les aires de dépassement et peut-être deux ou trois points névralgiques, peut-être que l'on peut sortir beaucoup plus vite. Je le vois, il suffit que vous preniez un poids lourd et vous prenez vite fait 20 minutes pour sortir du Cantal, ce n'est pas beaucoup. C'est peut-être là-dessus qu'il faut travailler. Donc, vous avez eu celui de Neussargues, vous allez avoir celui de Molompize Monsieur le Président et au-delà, moi je n'ai pas plus de visibilité. Vous me parlez de Murat, je sais que vous avez eu la réponse par l'État régional vous disant que le barreau départemental ne serait pas doublé du barreau État. Le directeur de la Direction interrégionale des routes et la DREAL ont proposé de faire un comité de pilotage à l'automne, on s'était vu en janvier. J'ai demandé que ce comité de pilotage se tienne au plus tôt. On va essayer de le faire au mois d'octobre et on y verra un peu plus clair, mais sur les infrastructures, qui plus est, il faut que vous intégriez le fait que le prochain CPER exclut les infras. Par contre, il y aura un

deuxième volet qui permettra. Je sais qu'il y a des projets portés par le Président FAURE et d'autres, à la fois sur l'amélioration de la situation de la RN 122. J'ai eu le retour de certaines interventions, donc je vous en parlerai, mais plutôt en aparté. Deuxièmement, il y a aussi les projets de création de barreau pour aller plus rapidement gagner et regagner les autoroutes corréziennes et aller vers l'Aquitaine. Ce sont des sujets qu'il faut mettre en avant, mais qui, vous le comprenez, ne peuvent pas être traduits en projet du jour au lendemain, malheureusement.

Le deuxième volet sur lequel j'attache une importance majeure pour l'utiliser à titre personnel et professionnel, c'est l'avion parce que c'est la pierre angulaire de l'attractivité économique du Cantal, mais également la possibilité de sortir rapidement sur Paris. L'avion jusqu'à 2023, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, les garanties sont données, mais je pense que tel que c'est intégré dans le plan du Gouvernement et notamment du Secrétariat d'État aux Transports, typiquement, s'il y a un endroit où la ligne va être maintenue, c'est le Cantal.

Le troisième sujet, c'est le train. Il y a l'accord État-Région. Le premier accord, ce sont les 66 millions d'euros sur la ligne Arvant-Aurillac qui va demander des travaux de longue haleine sur une dizaine d'années. Il faut quand même appeler un chat un chat. De mémoire, je crois que c'est 47 millions d'euros sur la ligne Brive-Aurillac. Par contre, je pousse et j'espère obtenir gain de cause sur le fameux train de nuit. Il n'y a pas que moi qui pousse, mais je relaye c'est le train de nuit. Pourquoi je vous parle du train de nuit, parce qu'étant jeune, je l'utilisais et puis c'est bien pratique, y compris quand je travaillais à Paris et que j'habitais dans le Sud. Vous partiez le soir à 22 heures, vous arriviez à 7 h au boulot à la Gare de Lyon et le vendredi vous faisiez pareil. À l'époque, le TGV y était, mais c'était moins répandu et *in fine*, vous vous apercevez que beaucoup de personnes adhèrent à cette démarche et en plus les tarifs ne sont pas forcément aux tarifs des TGV. Deuxième élément de constat, le train de nuit Nice-Paris a été rouvert, Tarbes-Paris vient de rouvrir et Briançon-Paris également. Pour en avoir parlé pas plus tard qu'il y a quelques jours avec Joël GIRAUD, Secrétaire d'État à la ruralité, il est clair que le train de nuit est idéal pour les territoires qui sont les nôtres, pour une grande frange de populations. Pourquoi ne pas dormir dans un train de nuit dès lors qu'il offre des services que n'offrent pas aujourd'hui les wagons de la SNCF ? Dans la vision Gouvernementale, il s'agit de dire oui au train de nuit, mais avec un niveau de service adapté aux besoins de la société actuelle. Donc, il y a toute une réflexion. Je pense que vous avez dû voir le communiqué de presse de Monsieur DJEBBARI avant-hier, c'est vers quoi on va. Je m'attache à ce que le Cantal fasse partie des priorités une fois qu'on vient d'annoncer que c'était fait pour Tarbes, Nice et Briançon. Cela me paraît essentiel et c'est plus réaliste. J'entends que vous demandez la déviation de Vic, la déviation de Maurs, etc., mais dans l'absolu et si on veut avoir du résultat rapide, c'est cela.

Ensuite, je vais monter crescendo dans les critiques ou dans les attentes. La grêle, je pense que dès lors que nous avons eu connaissance du phénomène de grêle, à l'instar d'ailleurs de ce qui avait été fait l'an dernier pour la sécheresse, les équipes de Mario CHARRIERE, de la DDT en lien avec la profession agricole sont allées sur le terrain pour faire la cartographie et la réalité des dégâts. Nous ne sommes pas dans la situation de l'année dernière où la sécheresse avait été quand même fortement préjudiciable aux agriculteurs pour le fourrage. Rappelez-vous, je pense que vous n'êtes pas rentrés au niveau du département ou tout au moins pour tous d'entre vous dans le détail des discussions, mais cela m'a valu

quelques émois à ma prise de fonction où nous étions partis comme les années précédentes pour pouvoir aider les agriculteurs de la soi-disant perte de ressources fourragères liée à la sécheresse et *in fine*, nous nous sommes vraiment retrouvés en bagarre avec le CNGRA et la profession agricole était d'ailleurs vraiment vent debout. Nous nous en sommes sorti par un artifice que je ne vais pas détailler tel qu'il est, mais ce que je peux dire au regard de ce qu'a eu comme dégâts le secteur touché par la grêle, nous n'allons pas nous retrouver dans les 30 % de perte réglementaire pour pouvoir être aidés. Nous nous en sommes ouvert franchement vendredi dernier en session de Chambre. Nous apporterons tous les éléments, la cartographie et les éléments objectifs de la réalité des dégâts, mais j'aurais du mal à croire, je le dis et ce n'est pas la peine d'aller trafiquer les chiffres parce que nous allons être rattrapés par la patrouille, donc à un moment donné, il faut savoir être réaliste. Nous amènerons tous les éléments objectifs sur la réalité des dégâts, mais je crains que côté Etat, il n'y aura pas d'aide formelle à pouvoir apporter. Nous avons eu en session de la Chambre d'agriculture l'attente de la profession agricole sur l'expertise de l'État, donc des Services de Mario CHARRIERE, mais derrière il faut se retourner vers d'autres aides potentielles que pourraient apporter le Département ou la Région. Je suis désolé, mais je ne vais pas aller me battre contre des moulins à vent sachant les difficultés que nous avons eues l'an dernier et pourtant, je pense que les dégâts étaient bien plus forts l'année dernière avec la sécheresse. Voilà pour le sujet agricole et je m'en suis entretenu avec le Président de la Chambre et avec le Président de la FDSEA.

Quant à la relance, Monsieur le Président et après je répondrai précisément à votre inquiétude, c'est une apparence parce que nous avons eu tendance à beaucoup focaliser dans nos discussions entre élus et État sur ce qu'on appelle la transition écologique. Mais la Relance si vous voulez savoir ce que cela représente dans le Cantal depuis un an : il y a eu 40 700 000 euros de déployés, d'aides estampillées relance et ce n'est pas terminé vu que nous avons d'autres appels à projets, etc.

Le volet écologique au sens large du terme, y compris ce que l'on appelle la rénovation thermique, représente 18 700 000 euros, 46 %. La compétitivité représente 26 %, 10 700 000 euros et vous avez le volet cohésion 11 300 000 euros, c'est 28 %. Oui, la transition écologique au sens large du terme est un gros volet, mais c'est moins de la moitié. La cohésion et la compétitivité font partie de l'autre moitié.

Deuxième volet et je reviendrai après et répondrai précisément sur vos inquiétudes par rapport au coût des matériaux et à l'absence de matériaux, etc. Mon expérience professionnelle et mon passé font que je sais comment se déroulent à peu près les opérations de travaux que ce soit bâtimentaires ou infrastructures, il n'y a pas de souci, cela me rajeunirait même d'ailleurs d'en refaire et je sais qu'il y a toujours des aléas. Les aléas, c'est toujours « avoir une solution » qu'elle soit ou financière ou calendaire. Je suis quand même obligé de livrer une réalité à cette Assemblée. J'ai demandé de faire le point à mes Services sur toutes les aides qui ont été apportées aux Collectivités par l'État que ce soit avant la relance, que ce soit en DETR et DSIL, tout simple, restons là-dessus. Je parle sous le contrôle de Jacqueline DE PRATO, je crois qu'il y a un peu plus de 47 millions d'euros qui ont été aidés. Donc, vous avez 47 millions d'euros qui dorment, cela ne veut pas dire qu'ils dorment parce qu'il faut mettre les projets en œuvre, etc., et sur les 47, je ne suis pas loin de penser qu'il y en a 20 qui vont être perdus. Sur 47, 20 millions d'euros qui sont chez les Collectivités territoriales depuis des années pour des projets que la Collectivité avait dû avoir et que pour des raisons X ou Y, soit parce que le Maire a changé, soit qu'il manquait des

budgets ou autres, cela ne marche pas. À l'échelle du Cantal, 20 millions, c'est énorme. Quelque part, il faut que nous ensemble on retravaille – et c'est un peu mon leitmotiv – à gonfler l'ingénierie, il faut booster l'ingénierie. Le danger au niveau du Cantal, c'est que les Collectivités sont de petites Collectivités, même les Communautés de communes sont parfois petites et quelque part, il faut s'appuyer sur ceux qui ont des moyens. La CABA a des moyens d'ingénierie et le Département a des moyens d'ingénierie. Je n'interdis pas à des Communautés de communes d'avoir des moyens d'ingénierie, encore moins à des Communes, mais à un moment donné, il faut mettre en œuvre. Les projets sont de plus en plus compliqués à développer. À l'époque, vous aviez besoin de faire une route, vous preniez le Bull, vous poussiez et cela se faisait. Aujourd'hui, il y a des procédures et des difficultés qui nécessitent un savoir-faire et une compétence et cela ne s'invente pas. Je le dis ouvertement, nous sommes au-devant d'enjeux et de challenges sur lesquels il faut que nous poussions tous ensemble. Je l'ai dit tout à l'heure, il y avait la fragilité en ETP en compétence dans les Services de l'État, il y en a dans les Collectivités, mais cela se comprend, 144 000 habitants, donc il faut que l'on s'additionne en compétence. À un moment donné, il faut que l'on essaie de se regrouper et de porter de la gouvernance.

Alors, je suis au Département, nous en parlons souvent avec le Président FAURE, nous parlons de petites villes de demain typiquement, la Banque des territoires apporte 85 000 euros par territoire au Département parce que cela nous a paru l'endroit où on peut fédérer du projet. Cela ne veut pas dire que le Maire ou le Président de la Communauté de communes n'est pas dans le projet, mais à un moment donné, il vaut mieux pouvoir faire du lourd et du robuste dans un endroit que d'éparpiller parce qu'on va démultiplier et se fragiliser. De ce point de vue, je pense que l'idée de la Banque des territoires doit se démultiplier sur d'autres sujets. Nous avons partagé cette idée très rapidement avec Bruno FAURE.

Deux autres sujets sont majeurs dans le Cantal et après je reviendrai sur les financements. On revient quand même à la transition, l'eau où vous avez une myriade de syndicats, de ceci de cela. À mon avis, il faut aussi avoir une vision globale. Nous poussons sur les Assises de l'eau, mais il faut que vous ayez au moins un bloc solide sur lequel vous avez un souci. Je pense que nous en reparlerons au niveau départemental, mais il faut qu'à un moment donné, on ait cette réflexion ou au moins ce débat.

Et vous avez les déchets qui est un dossier qui me tient à cœur parce que je l'ai vécu dans l'absurdité des deux derniers territoires où j'ai vécu. Dans 8 ans, vous ne pourrez plus exporter vos déchets. Nous en avons parlé avec Laurent WAUQUIEZ lorsque nous nous sommes rencontrés par visio interposée avec le Préfet de Région et Bruno FAURE. Les déchets comporte deux volets. Pour le premier volet, il faut réduire la production de déchets. Je vois Madame le Maire acquiescer, oui, mais c'est plus facile à dire qu'à faire. Ce qui veut dire qu'il y a un gros impact à avoir auprès des populations et je crois qu'une des priorités d'action est d'essayer de voir comment on peut la mener ensemble, mais il faut marteler et faire comprendre. Dans 8 ans, vous ne pourrez plus exporter vos déchets. C'est-à-dire qu'aujourd'hui ce que vous pouvez faire à Montech ou je ne sais pas où, on va vous fermer parce que vous aurez du kilomètre carbone, etc. L'absurdité qu'il me plaît à remonter en information, j'étais dans les Alpes-Maritimes qui avaient de l'argent, contrairement au Cantal, qui étaient riches, sans vous faire offense. Je crois que vous venez des Alpes-Maritimes, Madame CABECAS et vous y avez travaillé, je crois, et bien à Cannes, pendant des années et des décennies, on disait : « Ce n'est pas grave, je paie, je vais mettre mes déchets chez le voisin ». Le voisin, c'étaient les Bouches-du-Rhône ou c'était le Gard, mais après,

c'était plus loin. L'été dernier, c'était Béthune... Ce ne sont pas des blagues ! Vous aviez des myriades de 35 t qui partaient de Cannes pour aller benner à Béthune et Béthune prenait parce que cela rapportait. Bien entendu, si je t'accepte ton déchet, je ne le prends pas au kilo, vous avez compris ! Sauf que demain, réglementairement, vous ne pourrez plus le faire. Je le dis d'autant plus facilement que mon mandat de Préfet ne dure pas 5 ans, mais c'est aujourd'hui qu'il faut avoir la vision dans 5 ans. Où vais-je traiter et comment vais-je traiter mes déchets ? Vous ne pourrez pas les traiter comme cela se fait à Saint-Flour et je vais te refaire des casiers, vous allez vous faire tirer comme des lapins. Excusez-moi l'expression, mais je vous le dis avec mon cœur. Il faut donc avoir une réflexion et je ne dis pas qu'il faut faire, mais oui, il faut avoir la réflexion avant pour que le projet se déroule.

Je termine par rapport à ce que vous disiez, Monsieur le Président, ce qui nous manque collectivement, c'est d'avoir une ingénierie financière. Nous en avons parlé à l'espace Héлитas, je crois, en début d'année, le plus dur c'est cela. Pourquoi, parce que j'ai bien vu comment fonctionnent les mairies. Elles viennent chercher l'État, la DETR, Jacqueline de PRATO a 3 téléphones et est toujours branchée, donc il n'y a pas de souci. OK, on vous amène la DETR, mais vous venez chercher la DETR sans être sûr par exemple que la Région va vous financer parce qu'elle n'a pas pris son truc, que la FEADER va vous financer, que le ceci, que le cela, donc vous avez obtenu la DETR. Vous avez donc 30 ou 40 %. Par contre, il vous manque le deuxième ou le troisième étage de la fusée. Et puis derrière, ce que dit à juste titre le Président FAURE, ce n'est pas tout d'amener des aides, y compris sur la relance, il vous restera toujours a minima un petit quota à mettre de 20, 30 ou 40 %. Avec tous les projets dont je vous parlais tout à l'heure qui n'ont pas été mis en œuvre, je crois qu'il faut que l'on ait une vérité entre nous, je vais profiter de l'œil neuf de Wahid FERCHICHE qui vient d'arriver. Moi, c'est fini, je n'ai plus l'œil neuf, je suis désolé, 13 mois, c'est foutu. Quand je dis l'œil neuf, ce n'est pas la bonne valeur, pas la bonne hauteur l'œil neuf pour que faire ensemble et dans l'honnêteté, le balayage de toutes les sources de financement dont vous avez bénéficiées pour dire : « Soit je garde soit c'est mort et on arrête ». Avant qu'on ne vienne vous piquer le fric – excusez-moi l'expression c'est un peu triviale – il faut essayer de voir comment le redéployer.

Et après je termine, Monsieur le Président, il y a une double réalité dans le Cantal qui m'amène à trois idées. Première réalité, vous n'avez pas suffisamment d'entreprises et vous n'êtes pas suffisamment attractifs ou alors peut-être que l'on ne sait pas comment faire venir l'extérieur en disant : « Il y a des travaux dans le Cantal. Vous pouvez faire des travaux correctement », mais là, localement le tissu artisanal, le tissu BTP est saturé. J'ai reçu le Président de la fédération, il est saturé.

Deuxièmement, il y a une réalité à ce que les coûts des matériaux liés un peu à la crise sanitaire, induction crise économique, les premiers arrivés/premiers servis avant de servir la France on sert ailleurs, c'est ce que je disais tout à l'heure pour les voitures, on a des coûts 30 % plus chers. Un des éléments que je n'avais pas saisis de l'explication du pourquoi du coût notamment sur le BTP, ce n'est pas l'absence de matériaux. Je me suis aperçu que ce qui venait en containers depuis la Chine, venait en 35 t maintenant. Imaginez trimbaler du placoplâtre, du bois ou je ne sais pas ce qui vient de Chine ou de l'aluminium, en 35 t, la Chine, ça fait loin quand même ! Alors qu'en bateau avec des containers, vous en trimbez des tonnes et des tonnes, donc c'est ça qui fait.

Là, je parle sous le contrôle de la DDFIP, Monsieur JOUVE doit être par-là, nous étions un peu dans la même lecture avec Chantal GOUBERT, le retour que nous avons eu est qu'on nous annonce une reprise de la normalisation mais au mois de novembre. Maintenant, nous aurons sûrement un réapprovisionnement des matériaux, mais pour autant, je ne sais pas si cela va s'accompagner d'une baisse ou pas. Je n'ai pas la solution pour gérer une opération qui a été financée à 100 et qui passe à 120. Cela a été remonté le 26 août dernier au Premier Ministre en lui disant que nous avons un problème. Ils le savent.

Je termine sur la relance, ce n'est pas que sur l'écologie. Je pense qu'il faut que nous nous améliorions dans l'ingénierie globale de projet, mieux travailler ensemble. Il y a une réalité également, on nous annonce un nouveau Plan de relance pour la mi-octobre qui devrait être sur deux volets, un volet à horizon plus lointain 2030 et sûrement comment traiter cette particularité d'actualité. Je n'ai pas les clés du camion, excusez-moi l'expression, donc je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler.

J'ai été assez volontairement prolix, mais le but c'est cela. Il y a quand même un besoin de vérité lorsqu'on fait du projet de savoir si l'on garde ou pas l'argent de ces projets qui ont été financés, et comment, si on finance un projet, en quoi il s'inscrit dans une transformation durable. Je suis convaincu que l'eau, les déchets et également la reconquête du patrimoine, c'est la clé pour l'avenir du Cantal. Après, il y a les infrastructures et je vous ai répondu. J'ai été un peu long, mais c'était volontairement structuré.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour vos réponses ou ces précisions qui amènent juste deux remarques de ma part. C'est vrai qu'à l'heure où nous souhaitons parler de développement, il est toujours particulier d'être obligé de parler de traitement des déchets ménagers, mais c'est un sujet prégnant. L'autre point est qu'on se dit qu'il y a un besoin d'ingénierie supplémentaire pour arriver à faire les projets parce que les procédures sont de plus en plus complexes. La solution n'est-elle pas de simplifier les procédures pour aller un peu plus vite et gagner de la croissance ?

**M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

Vous allez me faire prendre quelques cheveux blancs de plus, Monsieur le Président ! Cela fait au moins 30 ans que j'entends parler de simplification.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Mais je me dis que le bon sens manque parfois dans notre république. J'ai enregistré les inscriptions de Sylvie LACHAIZE, Jamel BELAÏDI, Marie-Hélène CHASTRE. Si d'autres collègues ont des questions, Vincent DESCOEUR.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Tout d'abord, merci, Monsieur le Préfet de vous prêter à cet exercice de questions-réponses. Mes questions seront au nombre de trois et elles vont porter sur les dossiers dont j'ai la charge au sein de cette Collectivité, la solidarité, première compétence du Conseil départemental avec plus de 98 millions d'euros et presque 53 % de notre budget.



Ma première question, Monsieur le Préfet, portera sur l'avenant 43. Les services d'aides et d'accompagnement à domicile assurent une mission indispensable au maintien à domicile d'un grand nombre de personnes âgées ou en situation de handicap en mettant en œuvre les plans d'aide individualisés notamment dans le cadre de l'APA ou de la PCH. Ces services sont pour notre Collectivité la concrétisation et l'aboutissement des décisions que nous prenons en amont lors de l'attribution des allocations. Aujourd'hui, ce secteur d'activité traverse une très grave crise profonde en termes de recrutement. Le Gouvernement, en juillet dernier, a agréé une revalorisation salariale, l'avenant 43 qui acte la refonte complète de la grille conventionnelle et entraîne une augmentation salariale historique, applicable dès le 1<sup>er</sup> octobre 2021 à hauteur de 13 à 15 %. Ces mesures vont bien évidemment dans le bon sens et vont accompagner fortement ces secteurs professionnels qui en ont un réel besoin. Pour autant, le Département est le financeur très largement majoritaire de ces services à échelle nationale, le coût global de cette revalorisation est estimé à 600 millions d'euros. Les Départements ne seront pas en mesure de faire face à ce niveau d'augmentation et l'État n'a provisionné à cette heure qu'une enveloppe pérenne de 200 millions d'euros. Monsieur le Préfet, les Départements vont-ils devoir solder les deux tiers de cette dépense ? Ces montants seront-ils réévalués rapidement ? Avons-nous la garantie que l'État compensera à 100 % et sur la durée cette dépense ? Dépense qui va peser indéniablement sur le budget du Conseil départemental dès 2022 et pour les années suivantes.

La deuxième question porte sur les MNA, les mineurs non accompagnés. Un objectif de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance consiste à favoriser l'accès au droit et à l'accompagnement vers l'autonomie des anciens mineurs non accompagnés. Cet engagement rejoint celui d'éviter les sorties sèches de l'ASE prévues dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Le projet de loi relatif à la protection des enfants débattu cet été au Parlement entend renforcer les actions en faveur des MNA à leurs 18 ans et pourrait ainsi se traduire par un accompagnement financier des Conseils départementaux qui développent des contrats jeunes majeurs, notamment pour d'anciens MNA. Si nous nous engageons pleinement pour atteindre ces objectifs, nous continuons à être confrontés à l'impossibilité de faire régulariser le séjour de certains MNA devenus majeurs. Ce constat est fonction de la nationalité du jeune et plus précisément de la qualité de la tenue de l'état civil dans leur pays d'origine. Ainsi, alors que les situations sont analogues, certains se voient attribuer un titre de séjour et d'autres pas. Nous déplorons que cette question n'ait pas été retenue dans le cadre de la loi relative à la prévention et à la protection de l'enfance alors que la situation des MNA figurait dans le texte initial. Monsieur le Préfet, au-delà des limites actuelles prévues par la réglementation, le Préfet de département peut-il exercer son pouvoir discrétionnaire pour délivrer un titre de séjour pour les jeunes dont le parcours d'insertion est exemplaire ?

Ma troisième question sera sur l'application du Ségur de la santé dans les EHPAD. Signés le 13 juillet 2020, les accords du Ségur de la santé ont acté une hausse de rémunération des personnels des établissements hospitaliers et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pour les EHPAD. Cette augmentation de salaire est de 183 euros par mois au sein des EHPAD publics et privés associatifs et de 160 euros par mois pour le secteur privé commercial. Si ce Ségur marque une avancée certaine vers une meilleure reconnaissance des métiers du grand âge, en lien avec la mise en lumière de ces professions lors de la crise sanitaire, son application n'est pas sans poser certaines difficultés d'une part au travers d'enveloppes sous-calibrées ne tenant pas compte des effectifs au

complet et d'autre part, en raison de l'opacité de son mode de calcul. D'après les fédérations d'EHPAD, les établissements ont reçu des dotations insuffisantes pour 2020 et sans garantie de complément malgré les engagements du Gouvernement. Selon la fédération, la dotation ne couvre en moyenne que seulement 50 à 70 % du besoin pour 2021. Le calcul de la dotation ne semble pas s'appuyer sur l'ensemble des effectifs présents, absents, mais faisant partie intégrante du tableau des effectifs remplaçants. Ce qui pose un problème d'équité et de surcoût pour l'employeur. Un exemple concret, Monsieur le Préfet, dans le Cantal pour les 12 EHPAD des Cités cantaliennes, le manque à gagner quant au Ségur est estimé par l'association à 1 600 000 euros, ce qui pourrait donc générer un déficit important dans les comptes de ce gestionnaire. D'autres acteurs s'interrogent aussi sur l'effet du Ségur sur le régime des abattements. Aujourd'hui, plusieurs d'entre eux bénéficient de l'abattement dit Fillon et craignent de perdre cet avantage, ce qui entraînerait une augmentation des charges sociales pour l'établissement ou le service concerné. Les écarts importants constatés entre le coût réel et les financements perçus ont donc des conséquences sans précédent sur le coût de fonctionnement des EHPAD. À terme et sans compensation intégrale, de tels écarts pourraient avoir des répercussions sur l'équilibre structurel de la section soins et par voie de conséquence sur la section dépendance financée en partie par le Conseil départemental. Cette dissonance entre les annonces répétées d'un financement intégral par l'État et son application concrète conforte un climat social déjà extrêmement tendu alors que de multiples rapports mettent en avant le rôle crucial des EHPAD dans le parcours des personnes âgées et la nécessité d'augmenter le nombre de professionnels. Les fédérations ou associations appellent le Gouvernement à respecter ses engagements et à financer le Ségur à hauteur des coûts réels. Je n'aborderais pas ici les difficultés qu'engendre une possible généralisation de cette mesure à l'ensemble du secteur médico-social et les répercussions financières qui en découlent. Monsieur le Préfet, dans un souci de transparence à l'égard des gestionnaires, nous souhaiterions que le voile soit levé quant aux modalités de calcul de ces dotations. Pouvez-vous nous aider à obtenir celles-ci dans l'intérêt des EHPAD de notre département ? Je vous remercie Monsieur le Préfet.

### **M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

Madame la Vice-Présidente, je vais commencer par le dernier point. Je ne vous cache pas que l'avenant 43 EHPAD, je connais le fonctionnement global, mais le détail du détail, je vous accorde que depuis hier j'essaie de comprendre, c'est très compliqué. Il faut dire les choses comme elles sont mais je pense que comme tout, dès que l'on veut faire quelque chose qui fonctionne, quelque part on trouve toujours la complexité qui fait qu'on ne comprend pas tout à fait bien.

Premier élément sur les EHPAD, vous me parlez du Ségur de la santé, je crois que Monsieur le Président du Conseil départemental doit voir le directeur général de l'ARS bientôt. Nous avons le 7 octobre la venue du Directeur Général de l'ARS dans le cadre du CTS. Je me suis fait un peu expliquer le fonctionnement. Dans le fonctionnement, j'entends ce que vous me dites des remontées des EHPAD et votre analyse au niveau départemental. Ce qui m'est remonté, premièrement, aujourd'hui les établissements ont obtenu 70 % de leur dotation qui est une dotation forfaitaire, qui va faire l'objet d'un complément suite à l'analyse qui est en cours de diagnostics et qui devrait être annoncé courant octobre pour voir le complément pour arriver aux 100 %. Ce que l'on me dit au niveau de l'ARS pour en avoir rediscuté pas plus tard que ce midi avec Madame MUNCH, mais également des éléments que j'ai, c'est d'une part qu'il faut attendre les

30 % restants pour savoir comment ils sont calculés, mais c'est le côté forfaitaire qui semble poser difficulté et sachant qu'aux chiffres que vous annoncez, il semblerait que les pertes qu'il y a eu en termes d'hébergements ou les difficultés liées au Covid ont déjà été prises en considération. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. J'ai relayé la demande parce que je me doute que lorsqu'il va venir dans le Département, le Docteur GRALL va être questionné sur le sujet. Vous comprenez très bien que le sujet n'est pas que départemental Cantal, mais qu'il est plutôt national. Cette préoccupation est d'autant plus avivée que l'on voit très bien que depuis 18 mois, les EHPAD sont dans certaines difficultés, pas que financières. Il y a aussi l'organisationnel et puis c'est au cœur du sujet sanitaire. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. J'avais pris connaissance de votre question auparavant et je l'ai remontée. Je compte sur le Docteur GRALL pour vous donner plus d'orientations. Je pense quand même que le 7 octobre, nous aurons plus d'orientations au niveau national. Ça c'est le premier volet sur les EHPAD.

Concernant l'avenant 43, l'aide à domicile, là aussi, au niveau du Cantal nous ne prenons que la déclinaison de ce qui est fait au niveau national, le chiffre auquel vous faites référence de 600 millions d'euros versus l'État a mis 200 millions en provision, on me dit que c'est plutôt 400 que 600. Ce n'est pas moi qui ai la calculette, je vous dis les choses comme elles sont. À ce jour, je sais qu'au 1<sup>er</sup> octobre, l'État a déjà provisionné pour 2021, 75 millions d'euros qui sont composés à 70 % de fonds de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Pour l'année prochaine pour 2022, les 200 millions sont assurés, le gap est entre 200 et 400, je suis d'accord avec vous. Là, je sais qu'il y a une expertise sur l'analyse financière, sur la réalité des coûts et une fois que je vous ai dit cela, je ne peux pas vous en dire plus. Cette synthèse a été remontée. J'en ai encore parlé ce midi, je ne peux que prendre note, je ne peux pas dire plus. Après sur le fond, soyons clairs, je pense que tout le monde trouve normal de réévaluer les salaires, là n'est pas le sujet. Le vrai sujet est quel va être l'accompagnement social ?

Troisième volet sur les MNA. Cela me fait très plaisir que vous me posiez la question, je le dis franchement, en toute sincérité parce que c'est vraiment le dossier le plus difficile pour moi depuis que je suis arrivé en prenant mes fonctions de Préfet. Alors pourquoi je vous dis ça ? Je vous le dis parce que j'ai vécu le sujet des MNA, voire les sujets des étrangers lorsque j'étais à Nice auprès d'un Préfet qui a eu à gérer certaines vagues migratoires et certaines difficultés. Et ce Préfet pour qui j'ai une amitié très profonde, c'était pour lui aussi le dossier qui lui faisait le plus mal au cœur à gérer. Premièrement, je ne peux pas vous laisser dire et je l'ai déjà dit ailleurs et je le dis en toute sérénité, parce que je suis quelqu'un qui quand je prends des décisions, pour les prendre je veux comprendre et en être persuadé, donc je ne peux pas vous laisser dire ce qui a été dit chaque fois que j'ai rencontré quelqu'un qui venait défendre un dossier de MNA dans le Cantal, que l'on avait un : une analyse globale et systématique et deux : pas au cas par cas. Je peux vous garantir que Florence FONTANA est sûrement la personne en Préfecture qui a le job le plus ingrat. Rien n'est fait à la légère et tout est fait à l'individu. Je vais vous donner des chiffres statistiques qui sont des chiffres que l'on peut vous communiquer parce que je ne voudrais sûrement pas que vous sortiez de cette réunion avec l'idée que chaque fois qu'on nous soumet un dossier, ce dossier n'est pas traité et c'est systématiquement non. Sur les dossiers MNA, pour 2021, nous avons eu 20 dossiers à traiter. Sur les 20, il y en a 9 qui sont positifs, donc qui ont été validés. 9, donc tous ceux-là, on n'en parle pas, donc c'est un sur deux à peu près. Par contre, vous en avez 11 qui sont négatifs. Sur les 11, il y en a 5 sur lesquels on demande à la personne qui dépose le dossier, des compléments liés à son identité et par contre 6 qui ont fait l'objet d'une OQTF, obligation de quitter le territoire français. Vous

parlez du pouvoir discrétionnaire du Préfet, rien ne serait pire que j'utilise un pouvoir discrétionnaire, pourquoi Pierre et pas Paul ? Il faut que l'on ait des garanties. Les garanties ne sont pas apportées uniquement à la lecture de ce que font Madame FONTANA ou les Services de la Préfecture, nous sommes en contact avec les Consulats, avec la PAF, etc. Je ne peux pas vous laisser dire non plus qu'ailleurs on autorise à situation égale et en général, on met la plus grande précision, le plus grand attachement à ce que lorsqu'on prend une décision, on puisse la justifier. Cela ne me fait pas plaisir de faire partir un jeune qui a eu de la formation en plus et au bout de ces trois ou quatre ans, on le fout dehors. Excusez-moi l'expression, c'est un peu trivial. Mais d'un autre côté, il faut se mettre à la place du Préfet. Je ne suis pas quelqu'un qui suis doctrinaire en termes de rigueur, rigueur, rigueur. Pour régulariser quelqu'un, j'aimerais bien savoir si Monsieur Tartempion s'appelle Pierre ou Paul, qu'il soit Angolais ou Congolais, j'aimerais bien. Demain, vous régularisez quelqu'un qui se présente Pierre alors qu'il s'appelle Paul et qu'il est Angolais au lieu d'être Congolais, c'est qui que vous avez régularisé ? Je ne dis pas que la personne au bout sera dangereuse ou sera un problème, mais vous êtes obligés d'avoir une identité au bout. De ce point de vue, j'en reviens à mon expérience qui n'était pas la mienne directe, mais des Alpes-Maritimes, souvent dans la misère qui fait que les jeunes migrants rentrent parce que c'est souvent comme cela qu'ils sont rentrés souvent, vous savez pertinemment que si vous vous déclarez mineur en rentrant sur le territoire français, vous êtes protégé. Le problème, c'est que moi j'ai vu des mineurs qui après avoir discuté rentrent dans des discussions philosophiques, ils étaient autant mineurs que mon frère qui a 28 ans ! Vous voyez ce que je veux dire ? C'est-à-dire que c'est plus pratique de rentrer mineur et *in fine* vous vous retrouvez avec la difficulté. Et la grosse difficulté et c'est là où je pense que c'est peut-être là-dessus qu'il faut que l'on travaille ensemble avec le Département, c'est que plutôt d'attendre que le mineur qui s'est déclaré, on vienne étudier son dossier à sa majorité deux ou trois ans après, c'est dès son arrivée qu'il faut que l'on étudie les dossiers ensemble parce qu'il ne faut pas laisser rêver. Vous avez deux difficultés, vous avez le jeune qui est resté trois ans et disons les choses, les gens qui migrent ne viennent pas par plaisir, c'est soit parce qu'il y a un vrai problème politique, soit économique, peu importe, mais ma foi il faut se mettre à la place des gens qui ont traversé et ont fait des milliers de kilomètres, donc c'est quand même humainement difficile. Si l'on doit prendre des décisions difficiles contre eux, il vaut mieux les prendre au début que trois ans après quand il s'est acclimaté en France et on ne peut pas le régulariser ou quand il est allé en apprentissage chez un employeur qui le forme et à l'arrivée, l'employeur dit : « Je l'ai formé et c'est un gars bien » et moi, je lui dis : « Non, on ne peut pas ! ». Maintenant, je ne vois pas autrement, après on en avait parlé avec Bruno FAURE et les Sénateurs, je crois que j'en avais parlé aussi avec Vincent DESCOEUR, après il y a le législateur, je suis désolé. Mais de mon propre chef, sauf à ce que le doute vienne sur mon bureau et que je prends mon propre chef, sur la base d'une instruction qui, à mon sens, ne souffre d'aucune ambiguïté, je ne vais pas trahir ce que moi je pense, je suis désolé.

Je vous propose de se voir rapidement avec vos Services et les Services de la Préfecture pour que dès qu'un mineur rentre sur le territoire, qu'on l'a identifié, on vérifie son identité et ce qu'il manque pour le régulariser. Dans la caricature, je ne peux pas régulariser quelqu'un qui arrive en se disant Congolais alors qu'il est Angolais. Je régularise qui ? Et quand vous creusez, vous vous apercevez qu'il y a peut-être eu d'autres problèmes que des simples problèmes économiques, peut-être qu'il y a de la

délinquance. Après, je ne vais pas faire de la géostratégie politique. Voilà la réponse que je peux vous formuler, Madame la Vice-Présidente.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Je suis d'accord avec vous par rapport aux mineurs, les suivre dans leurs parcours, mais le Conseil départemental a l'obligation de s'occuper de ces mineurs jusqu'à leur majorité.

**M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

Oui, mais rien ne vous empêche que dès leur arrivée, tout en s'en occupant, on travaille ensemble dès lors qu'ils sont là, même s'ils annoncent qu'ils ont 16 ans pour qu'on regarde comment dans deux ans, on va pouvoir les régulariser. Si vous vous apercevez que la personne que vous voulez régulariser trois mois après, même si vous êtes rentrés dans un parcours de formation, d'accompagnement, vous vous apercevez qu'elle a 21 ans, on n'est plus dans la même logique. C'est dur ce que je dis, je suis désolé. Je peux vous le dire d'autant plus facilement que j'en ai parlé à ma fille et je me suis fait virer. D'un autre côté, on ne peut pas mélanger les genres. Je suis disposé à ce qu'on en rediscute avec les services de la Préfecture et vos services et que l'on trouve un modus vivendi parce qu'à l'arrivée, c'est perdant-perdant.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Je suis d'accord. C'est déjà perdant pour le jeune, perdant pour les entreprises et perdant pour le Département.

**M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

Bien sûr. Je suis preneur parce que c'est vraiment le dossier, je vous le garantis, le plus difficile à gérer dès lors qu'il s'agit de régulariser quelqu'un. On peut parler des MNA, on peut aussi parler des travailleurs et le droit au travail des étrangers.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Et juste pour revenir sur le Ségur de la santé, cela ne va pas attendre longtemps. Les hôpitaux récupèrent du personnel puisque le Ségur étant en fonctionnement dans les hôpitaux et au détriment de nos EHPAD et de nos services à domicile, ça y est, c'est parti ! Sans vouloir être alarmiste, on va vers la catastrophe parce que cela va être une hémorragie.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est bien un peu alarmiste, ces propos. Merci, Monsieur le Préfet pour vos réponses franches sur ces différents dossiers. Je donne la parole maintenant à Jamel BELAÏDI, ensuite Marie-Hélène CHASTRE ? Gilles COMBELLE, Vincent DESCOEUR. Si d'autres souhaitent s'inscrire, Florian MORELLE.

**M. Jamel BELAÏDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1**

Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet. Face au grand manque de main-d'œuvre dont souffrent nos entreprises, tous secteurs d'activité confondus, ne croyez-vous pas Monsieur le Préfet qu'il serait préférable que les services étrangers de la Préfecture du Cantal étudient les dossiers au cas par cas et ne soient pas obligés d'émettre systématiquement et je sais que ce mot ne vous plaît pas, des refus ou des OQTF même aux personnes qui rentrent en France d'une manière régulière et qui ne demandent qu'une chose, c'est de travailler et de s'intégrer dans notre république ? D'autres départements le font alors pourquoi pas nous, Monsieur le Préfet ? Je vous remercie.

**M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

Même réponse, d'ailleurs ma démonstration va être proportionnellement beaucoup plus flagrante que la première. La première, c'était 9 dossiers, oui ; 11, non ; 6 en étude ou je ne sais plus combien et le reste en OQTF. Je vais vous donner des chiffres. Au moins, vous verrez que l'idée que vous avez n'est absolument pas la réalité. D'abord, tous les dossiers sont étudiés au cas par cas, même si les dossiers souvent sont étudiés ailleurs, ensuite lorsque cela nous revient, c'est sur la base d'instructions que l'on instruit. Dans le Cantal, vous avez 2 689 étrangers en situation régulière, dont 1 059 enfants. Sur 2020, nous avons délivré 496 titres. Il n'y a eu que 12 titres refusés, 9 pour des conditions non remplies et 3 pour des fraudes et 46 titres ont été délivrés au titre du travail. Voilà ce que l'on peut dire et il y a eu 63 OQTF, 29 exécutées. Je pense que sur ces dossiers-là, il n'y a rien de pire que le non-dit ou « on m'a dit ». Certains m'ont expliqué, je ne dirais pas qui, dans le cadre de la régularisation de gens qui importaient dans un environnement particulier qu'ailleurs on traitait pareil, différemment que dans le Cantal. C'est vrai que chaque fois je harcèle, je dis bien « harcèle » Madame FONTANA parce que moi, il est hors de question que je ne comprenne pas et *in fine*, ailleurs on ne traite pas différemment.

Dans le même cas que l'on vient de parler des mineurs non accompagnés, il faut qu'une fois pour toutes, on se mette autour de la table et qu'on vous explique comment cela fonctionne. Après, on peut ne pas être d'accord parce que la limite de l'exercice, c'est que peut-être, on ne va pas dire oui à tout, mais proportionnellement, les résultats sont plutôt positifs, mais je veux que l'on se comprenne. Et ce n'est pas parce que Madame FONTANA focalise le nom parce que moi ce qui me gêne et je le dis fortement après c'est du Facebook, tout ce que vous voulez, cela devient une personnalisation d'instruction de dossiers qui n'est pas le cas. Le cas, il est traité au cas par cas et on ne peut pas s'en prendre nommément à quelqu'un, qui plus est dans le Cantal où vous n'êtes pas anonymes. Vous n'êtes pas anonymes à Aurillac lorsque vous allez faire vos courses et mon rôle est aussi de faire les choses sereinement, dans la tranquillité, dans la légalité et je veux savoir aussi expliquer les choix. Au même titre que je l'ai proposé sur les MNA, je vous propose que nous travaillions là-dessus. Vous voyez que la statistique n'est absolument pas la perception. Pourquoi ce n'est pas la perception ? Je tiens à m'attarder là-dessus parce que je vous le répète, c'est quand même le dossier le plus compliqué et ce n'est pas subjectif, mais ne vient sur la place publique que ce qui ne marche pas. On ne va pas faire de la publicité sur ce qui marche, c'est normal. Quoique vous disiez derrière, vous savez pertinemment que l'on rentre dans un volet très affect, désolé. Vous avez les pour, vous avez les contres, il suffit que vous disiez un truc, vous allez réveiller ceux qui ne veulent absolument pas entendre parler de régularisation, etc. Le but, c'est peut-être de rester dans la raison au niveau de l'État. Moi je vous propose que l'on fasse une rencontre et j'y

participerai. Je pense que c'est un dossier que Wahid FERCHICHE qui vient d'arriver, que notre Secrétaire général, va devoir prendre à bras-le-corps, ne serait-ce que pour lui aussi redonne un peu... Il faut se mettre à la place des gens qui instruisent, ils ne font pas cela par militantisme, mais par honnêteté. Voilà et qu'on donne un petit peu d'oxygène et un peu de sérénité dans l'instruction des dossiers. Voilà, je vous propose, on globalise les deux, opération-vérité. Ce que je peux vous garantir, je suis un peu long là-dessus, mais cela me paraît très important et j'insiste, on ne traite pas différemment à Clermont-Ferrand qu'à Aurillac. J'ai passé deux jours récemment avec mon collègue du 63 que vous connaissez, Philippe CHOPIN qui connaît bien le Cantal aussi, vu qu'il est passé par là il y a quelques années, il m'a dit : « Arrête, on traite exactement pareil. À situation égale, décision égale ». Je vous propose de vous joindre à notre groupe de travail et de réflexion sur les MNA.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour l'invitation qui est faite. Je donne la parole à Marie-Hélène CHASTRE et ensuite à Gilles COMBELLE.

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Merci, Président, Monsieur le Préfet je souhaite connaître selon vous, quelle position l'État va prendre quant à la compensation pour la perte d'exploitation des centres aquatiques ? Car beaucoup d'entre eux rencontrent des difficultés financières.

**M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

Je vais remonter la question, je ne suis pas sûr à moins que Régis GRIMAL ait l'info ou la DDFIP. Je sais que des questions ont été remontées à plusieurs égards. Je n'ai pas le retour formel. Je vous propose d'enregistrer la question et de regarder si dans notre foire aux questions on a la réponse, cela ne me semble pas remonté et dès qu'on l'a, on vous la formalise. Vous n'êtes pas la première à me la poser d'ailleurs. La question était déjà remontée, mais je ne suis pas sûr d'avoir vu la réponse revenir.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, donc en attente de réponse. Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet. Deux questions et deux observations. J'ai apprécié votre analyse sans complaisance sur les qualités de notre département préservé. Nous en sommes déjà convaincus, mais ce sont certainement des atouts qu'il faut que nous développions un petit peu plus et également sur les préoccupations qui sont les nôtres et qui sont des sujets de demain d'importance, les ordures ménagères et nous nous en préoccupons sur nos Collectivités. Nous n'avons peut-être pas de solution, mais ce sont des inquiétudes partagées. Effectivement, la ressource et la qualité en eau, nous sommes le château d'eau de la France, mais l'eau par très vite. Nous en sommes bien conscients et même le Département s'en préoccupe. Ce sont des sujets que nous allons appréhender.

Vous venez d'aborder des sujets très sensibles, les mineurs, des choses comme cela, moi c'est un peu plus léger comme question, mais qui touche le fonctionnement de nos Collectivités. Dans le cadre du dispositif ILLICODE qui met en œuvre aujourd'hui les nouvelles modalités de gestion des espèces dans

les Collectivités, le circuit de dépôt d'approvisionnement en espèces a été modifié. Auparavant, nos régisseurs se rendaient dans les trésoreries pour effectuer ces opérations et dorénavant, seuls quelques bureaux de poste de La Banque Postale relèvent de ce dispositif. Ce sont 12 bureaux de poste dans le département qui sont habilités à recevoir les espèces, dont 4 sur l'agglomération d'Aurillac – Arpajon.

Je voulais savoir, Monsieur le Préfet, s'il était prévu à l'avenir d'habiliter d'autres bureaux de poste de La Banque Postale à recevoir ces régisseurs et si oui, à quelles échéances ? C'est ma première question.

E la seconde touche, vous avez parlé du Plan de relance et de l'utilisation des crédits des subventions par les Collectivités que ce soit au titre du Plan de relance, de la DETR ou du DSIL. Vous souhaitez fort justement et nous aussi que les projets soient rapidement engagés. Néanmoins, comme vous le savez et on en a parlé un petit peu, le tissu d'entreprises de notre territoire est limité et aujourd'hui, elles ont de grosses difficultés à répondre à la demande, donc à tenir les engagements qui ont été pris pour la réalisation des travaux. Nous avons de nombreux exemples là-dessus. Aurez-vous, Monsieur le Préfet, un regard bienveillant par rapport au fait qu'il n'est pas dépendant des Collectivités sur ces défauts d'engagements d'opérations dus à ces difficultés pour ces entreprises d'engager les travaux ? Merci, Monsieur le Préfet.

#### **M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

Je vais d'abord répondre à votre deuxième question qui va être dans la continuité de ce que j'ai dit, mais peut-être en y apportant des précisions. Je vais vous donner ma lecture des choses. Il y a dans les aides dont vous bénéficiez deux sources. Vous avez ce qui relève de la source classique DETR, DSIL FNADT et vous avez le volet relance. Je ne vais pas rentrer dans les détails très techniques, mais vous les connaissez aussi bien sinon mieux que moi, pour tous les financements dits classiques, logiquement, vous avez un délai pour démarrer, un délai pour finir et des possibilités d'élargissement.

Je crois savoir à regarder bien toutes les opérations financières, ne serait-ce que sur la DETR ou la DSIL, la Préfecture du Cantal, même si elle est parfois qualifiée de rigide, fait preuve de souplesse parce que certaines opérations auraient déjà dû être annulées et pas de mon arrivée, mais bien avant. Elles ne l'ont pas été, cela veut dire que quelque part, la souplesse y est, donc il n'y a pas de raison que sur ces volets-là, la souplesse n'y soit pas.

Par contre, moi j'ai une exigence. Je mets souvent en avant Cécilia MOURGUES qui a un boulot un peu ingrat et lorsqu'on demande des financements, je veux rappeler l'exigence d'avoir la maturité du projet et la maturité aussi financière parce que mieux on est dans un projet ficelé en amont, mieux cela se passe. Je fais abstraction des entreprises. Plus vous voyez la chose en amont, les difficultés que vous voyez en amont, ce sera beaucoup plus simple. Et je le dis d'autant plus ouvertement, je crois que Mario était là avec moi il y a un mois et demi à Lyon où on avait le Directeur général de l'ANCT, j'ai parlé sur le même ton au Préfet de Région qu'au Directeur général de l'ANCT et le Préfet de Région me disait : « Faites un projet, ayez un projet ficelé en amont, le fric on le trouve toujours », voilà ce que je peux dire. Souplesse, oui, là aussi je fais appel à Wahid FERCHICHE qui vient d'arriver et j'aurai l'occasion de lui dire ma vision des choses, mais à un moment donné, il ne faut pas s'appuyer sur le fait de dire que c'est souple. Je vous répète, il y a 20 millions d'euros d'opérations qui m'inquiètent parce que demain, on peut avoir un



appui sur le bouton de Bercy, moi je n'ai pas la lecture ni le Préfet de Région et on pique le fric. Donc voilà, souplesse, oui, dans l'intelligence.

Sur la relance, il y a une règle du jeu qui a été rappelée par le Premier Ministre, mais surtout par Bruno LE MAIRE. Je vous l'avais dit lors des réunions de démarrage relance en septembre-octobre et cela se confirme : premier arrivé, premier servi. Ce qui veut dire que l'on finance ce qui est mature et qui s'inscrit dans une certaine logique d'opérations qui s'inscrivent dans les attentes du Plan de relance. Pourquoi pas ! *In fine*, beaucoup m'avaient fait des promesses, ce n'est pas une critique, mais beaucoup d'élus m'avaient fait des promesses, cela m'a valu quelques noms d'oiseaux ou quelques qualificatifs, mais là n'est pas le sujet où, *in fine*, les gens me disant : c'est prêt, et je pose la première question, c'était loin d'être prêt. Je n'arrivais pas à financer dans les délais, donc c'est hors de question. Pour moi, c'est irréversible parce que je n'ai pas le droit. Et même si l'on vous finançait, on me piquerait le fric parce qu'on va me demander des comptes et on m'en demande ! On remplit des tableaux de bord à longueur de journée, engagement/décaissement, etc. Dès lors que j'ai financé sur la maturité des projets, même sur une DETR ou autre, je m'aperçois d'une chose quand même, c'est que beaucoup d'entre vous qui avaient des financements, des Maires ou autres, vous n'avez même pas l'avance, les 20 ou 30 % vous ne les avez même pas des fois. Je m'en aperçois, mais au moins sur les 20 %, 30 % de crédits de paiement, cela montre qu'on a décaissé, puisqu'on me demande de décaisser, y compris sur la DETR des opérations même pas les 20 ou 30 %. Je ne dirai pas la Collectivité, mais il m'a fallu appeler dix fois personnellement le Maire pour lui dire : « Maintenant, ça suffit ! ». Quelque part, vous ne décaissez pas, votre trésorerie elle n'y est pas et je vous garantis qu'on a du fric. Et nous, notre rôle, c'est que lorsqu'on s'engage, c'est sûr que je vous donne de la DETR aujourd'hui, je sais que si je vous donne 200 000 euros de DETR, je sais que c'est une opération qui va se faire sur 4 ans, mais déjà dans le lissage de la dépense, l'engagement dépenses, je sais que l'année N+2 je vais commencer à décaisser au moins, même pas ! C'est ce qui est compliqué. Donc souplesse, oui, mais je reviens à ce que j'ai dit au début, on va faire opération vérité. Deux nouveaux Sous-Préfets d'arrondissement, une Sous-Préfète relance qui maintenant est bien au fait de la façon dont cela fonctionne et le SG qui est Sous-Préfet d'arrondissement aussi et ce que vous venez de dire, on va essayer de voir. La souplesse, oui, je pense qu'on a des marges, des intelligences de projets, mais pas n'importe quoi à n'importe quel prix. Je suis désolé. Ce n'est pas ma culture et je pense même que ce n'est pas vous aider. Vous voyez ce que je veux dire ? Il y a des règles.

#### **M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul des Landes**

Il se trouve que je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Préfet. J'intervenais sur des exemples concrets que j'ai sur des projets matures où les Collectivités peuvent avancer les fonds, il n'y a pas de souci. Le projet que j'ai en tête, c'est une Commune, nous pourrions en parler en aparté cela n'a pas d'intérêt sinon, qui vient de relancer sa consultation pour la troisième fois et n'arrive pas à trouver l'entreprise.

#### **M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

C'est un autre sujet.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

C'était le sens de mon intervention, Monsieur le Préfet, ce n'était pas sur les projets non matures. Sur ma propre Commune, cela fait la quatrième fois que je relance des consultations pour un bureau d'études sur un projet qui est mature, mais ils ne me répondent pas. Je les mets même en demeure de les mettre au tribunal, cela n'a pas l'air de beaucoup les inquiéter et ce sont des données essentielles pour que le projet soit lancé.

**M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

C'est encore un autre volet de la conjoncture dont nous parlions tout à l'heure. Là, c'est l'absence ou la fragilité d'ingénierie dans le département. Et là, c'est encore une fois peut-être un travail qu'il faut que nous fassions ensemble. Je me retourne vers Mario CHARRIERE, nous avons peut-être intérêt d'aller vers le Département et vers les Communautés de communes pour voir comment faire du benchmarking pour dire que le Cantal offre et qu'il faut faire venir des bureaux d'études. J'ai fait une chose que je ne devrais pas crier sur les toits, nous avons de gros travaux à la Préfecture, je sens que nous allons aller dans l'impasse et que si je n'ai pas l'occasion, je vais aller dans le mur, c'est-à-dire que je risque de perdre les opérations. J'ai fait appel à du réseau qui a des marchés cadres – l'armée, je vous dis les choses comme elles sont –, et puis j'ai travaillé avec la Défense nationale. Je leur ai demandé qui ils avaient dans leurs bases aériennes et leurs camps militaires de l'Auvergne et donc, j'ai une liste de boîtes qui travaillent sur Clermont, dans la Haute-Loire, etc. Nous allons sonner la cloche et leur dire : « Si vous faites les chantiers en Haute-Loire pour l'État, faites quelques kilomètres de plus et passez dans le Cantal ». J'en suis là, je dis les choses. Dans le Cantal, il y a des bureaux d'études et d'architectes, il y a tout ce que vous voulez, mais ils sont saturés. Je l'ai vu à mes dépens. Il faut que nous creusions cela ensemble parce que même l'État est victime de cela. Par contre, nous sommes parfois mieux armés parce que nous avons du réseau que vous n'avez pas forcément.

Le deuxième sujet sur les bureaux de poste avec dépôt d'argent liquide, il faut savoir que cela relève d'un marché passé entre La Poste et la DGFIP. Les 12 établissements qui permettent d'avoir des dépôts d'argent, c'est le maillage actuel qui est identifié dans le cadrage de ce que donne l'accord État/Poste. Je ne vais pas vous faire rêver, mais de ce que j'ai compris, Monsieur JOUVE, et après je vous laisse bien volontiers la parole, parce que là, on est un peu loin de mes compétences premières, il peut y avoir éventuellement une certaine adaptation par avenant. Au risque de vous décevoir, je ne suis pas sûr que ce soit dans la projection que j'aie perçue. Vous avez peut-être un complément, Monsieur JOUVE ?

**M. JOUVE, DGFIP**

Intervention sans micro, non exploitable.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Monsieur le Président. Avant tout, je voudrais m'associer aux propos de bienvenue en direction des deux nouveaux membres du corps préfectoral, Madame la Sous-Préfète de Mauriac et Monsieur le Secrétaire général qui, nous le savons bien et nous y sommes très attachés, est aussi Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aurillac.

Je voulais profiter de votre présence, Monsieur le Préfet, pour aborder deux sujets éminemment importants pour le Cantal et ses habitants. Le premier concerne l'ouverture du Département par la route et par le rail. S'agissant de la RN122 dont Bruno FAURE s'est fait le porte-parole, je voudrais faire quelques observations en écho à vos propos.

Sur cette question de la RN122, je tiens à dire que nous devons être résolument ambitieux, exigeants dans notre demande et ne pas nous résigner. Certes, des études peuvent s'avérer difficiles, longues et simplement, la non-programmation de projets attendus de longue date n'est pas de notre fait. Un certain nombre d'entre nous ont vécu suffisamment de désillusions pour être d'autant plus mobilisés. À titre d'exemple, le créneau réalisé dans la vallée de l'Alagnon a dû fêter 5 contrats de plans, si ma mémoire est bonne, c'est-à-dire un quart de siècle d'attente qui nous était demandé. Donc, sur cette question de la RN122, c'est en cela que je sollicite votre soutien, Monsieur le Préfet, même si nous sommes tous conscients des difficultés, qui plus est dans la période, pour obtenir des décisions en termes de crédits de paiement et d'investissement, je pense que nous devons tout de même afficher une ambition. Pourquoi ? Parce que cet axe est un axe structurant, c'est une opportunité que nous pouvons saisir parce que comme l'a rappelé le Président FAURE, les Collectivités, Département mais aussi de la Région sont prêtes à intervenir. Il faut que nous puissions, une fois pour toutes, s'assurer qu'il y a dans le prochain contrat de plan, des orientations et des orientations qui, certes, nécessiteront des études, mais qui pourront se traduire sur des projets concrets. J'étais déjà député lorsque j'avais pu obtenir dans l'inscription du CPER, des crédits pour l'étude de la déviation de Vic et de Polminhac, 2 millions d'euros qui n'ont pas vu le début du commencement de dépense d'un centime pour la bonne raison que la DREAL ne s'est pas du tout intéressée à cette question. Je suis obligé de le constater et ne le fais pas de gaieté de cœur. Je pense que sur ces sujets, votre approche pragmatique est bonne dans le sens où c'est une excellente chose que de s'être rapproché des élus pour voir s'ils pourraient à moyen terme améliorer la situation, mais je crois qu'en termes d'orientation, il faut que nous sachions afficher une ambition, même si elle est de nature momentanément à contrarier nos interlocuteurs qui nous laisserons à penser que dans la période, ce n'est pas facile. Lorsqu'on regarde dans le rétroviseur, au-delà de l'évènement majeur qui a été la réalisation du tunnel du Lioran, la RN122 a eu à souffrir de la comparaison avec le développement et l'amélioration du réseau routier départemental. Cette RN122 est toujours sinueuse, elle est parfois accidentogène, elle a des tronçons limités à 50 km/h pour sortir de la belle ville de Vic, à 30 km/h en bas du Lioran et mieux encore, mais je ne m'étendrai pas sur ce sujet, depuis maintenant 18 mois ou 2 ans, on a imaginé qu'il fallait en limiter la vitesse à 80 km/h. Tout cela pour dire que nous n'avons pas avancé sur ce dossier, nous avons quelque peu reculé.

Je voudrais donc dire à cet instant, et j'imagine que les collègues des deux arrondissements concernés, mais l'ensemble des collègues peuvent partager ce point de vue, c'est que dans la demande que nous faisons à l'État, nous devons nous montrer, je le dis une nouvelle fois, résolument exigeants. Et nous

avons un rendez-vous qui est le Contrat de plan Etat-Région où là, je pense qu'il faut que nous fassions en sorte de pouvoir flécher des crédits, des crédits sur des projets raisonnables, certes, mais aussi des crédits d'études sur des projets ambitieux. Nous avons trop longtemps souffert de nous voir opposer le fait que nous ne pourrions pas passer à la réalisation de projets parce que nous serions en manque d'études. Nous appelons ces études de nos vœux. Elles peuvent être longues et difficiles, mais je crois que c'est important, c'est de notre responsabilité, y compris pour ceux qui nous suivront que nous puissions imaginer un axe moderne, quel que soit son devenir parce qu'il n'a échappé à personne ici qu'un débat commence à s'installer, une petite musique commence à s'installer sur le devenir des routes nationales qui plus est dans la perspective qu'elles puissent échoir à une Collectivité, je pense qu'il est important de pouvoir les remettre à niveau.

La meilleure démonstration est la démonstration par l'exemple et je crois que ce que le Département a su faire sur ce qu'était la route nationale 120 qui en a fait une départementale 120 ouverte sur la Corrèze, fait la preuve, si besoin était, qu'il est possible de transformer en profondeur un axe et même dans des périodes qui ne sont pas toujours fastes sur le plan budgétaire.

Au-delà de l'analyse qui est juste sur la difficulté d'obtenir des réponses positives sur des projets d'envergure, la demande que je vous fais, Monsieur le Préfet, est vraiment de pouvoir nous apporter un soutien actif, mais je n'en doute pas, sur une demande exigeante et ambitieuse. Je crois que la jonction avec le Lot, nous avons évoqué le contournement de Maurs qui est cher à Florian MORELLE, mais je crois que la question de notre liaison avec le Lot pose question. Il faut pouvoir lui apporter des solutions et mettre les différentes solutions à l'étude. Voilà ce que je souhaitais, Monsieur le Préfet, vous dire sur cette question de la RN122, d'où l'idée dans le Contrat de plan Etat-Région de pouvoir flécher des crédits pour des études et s'assurer que dans la durée de vie du plan, quelqu'un imagine pouvoir s'en servir parce que nous avons été trop longtemps abusés.

Sur la question du train de nuit, un sujet qui me mobilise tout particulièrement et sur lequel j'interviens régulièrement à l'Assemblée avec le soutien actif de mon collègue Jean-Yves BONY, je partage complètement votre approche, je crois que c'est le dossier qui peut avoir les effets les plus immédiats. C'est un dossier qu'il faut que nous puissions faire aboutir. Vous avez eu raison de rappeler qu'il faut éviter de dire le retour du train de nuit parce que l'objectif poursuivi n'est pas de revoir celui que nous emprunions lorsque nous étions étudiants ou certains troufions, le train de nuit auquel je pense est le train de nuit tel qu'il existe dans certains pays de l'Europe du Nord, des trains à motorisation hydrogène – Monsieur FRECHOU va s'en réjouir –, des trains respectueux de l'environnement, des trains avec des équipements qui permettent de pouvoir débiter une journée de travail et non pas de chercher un ostéopathe lorsqu'on arrive à Austerlitz. Tout cela pour dire beaucoup plus sérieusement que c'est un vrai et beau projet. Vous le savez, nous avons obtenu des réponses plutôt rassurantes tant du Secrétaire d'Etat Jean-Baptiste DJEBBARI que d'ailleurs du Président de la SNCF, Monsieur FARANDOU que nous avons questionné à plusieurs reprises dans notre Commission d'aménagement du territoire. Cette liaison Aurillac-Paris figure dans le rapport qui avait été demandé dans le cadre du débat sur la loi des mobilités dans le rapport sur les trains d'équilibre du territoire. Voilà, ce qu'il convient maintenant, Monsieur le Préfet, mais là aussi je ne doute pas de votre participation, c'est que nous puissions collectivement maintenant arracher une décision positive. Je me permettrai de rappeler quand même qu'en préalable,

pour qu'un train de nuit ou de jour puisse rouler, il faut des rails. Et là, on a le problème du réseau. Là aussi, nous avons un rendez-vous important avec le CPER puisque la liaison Aurillac-Brive pour les informations que nous avons eues à connaître de la direction de la SNCF, a besoin de travaux importants et donc, toutes perspectives d'y faire rouler un train de nuit demandent que l'on ait préalablement ou a minima prévu de s'assurer du bon état de cette liaison ferroviaire. Je me permets ici de dire et je le dis devant mes collègues qui sont Conseillers régionaux, il est important de rappeler, si besoin était, que si demain on veut s'assurer d'une liaison par train de nuit en direction de Brive, il faudra s'assurer du bon état de cette voie. Il ne faut pas faire passer la locomotive avant les rails. C'est un sujet important, je compte sur vous, Monsieur le Préfet, parce que je sais que vous partagez cette lecture. Je compte sur vous pour qu'on puisse vraiment se mobiliser.

Le deuxième sujet avait trait à l'économie et à l'emploi. Ce n'est pas une compétence du Département, mais c'est un sujet que vous avez d'ailleurs abordé en réponse aux questions d'un certain nombre de collègues et je voulais évoquer la situation alarmante et la situation dans laquelle sont les entreprises confrontées à un manque cruel de main-d'œuvre. Cela a été évoqué dans le dialogue précédent. Alors, certes, ce n'est pas une situation spécifique au Cantal, mais elle est d'autant plus alarmante dans un département comme le nôtre qui a un taux de chômage peu élevé, ce dont on devrait se réjouir, mais ce qui pose des problèmes lorsqu'il s'agit de recruter les forces vives des entreprises. C'est vrai, c'est un manque de main-d'œuvre qualifiée, mais aussi un manque de main-d'œuvre de candidats à la formation et cela est encore plus préoccupant puisque l'idée est de s'assurer que les places en apprentissage puissent être pourvues. Là aussi, je crois que c'est très important que nous puissions travailler collectivement. Il n'y a certainement pas de remède miracle, mais Monsieur le Préfet, je profite de votre présence pour vous inviter et inviter l'État à prendre une initiative dans ce domaine et quelque part à pouvoir décréter une mobilisation. Le Conseil départemental, je n'en doute pas, s'y associera. Il conviendra de s'assurer d'une participation active des chambres consulaires, mais dans le contexte concurrentiel que nous connaissons et que nous avons abordé ce matin lorsque nous avons évoqué notre objectif de gain d'attractivité, il est indispensable que nous puissions afficher un certain nombre d'actions très concrètes avec le service de l'emploi et l'Éducation nationale pour inciter des personnes salariées ou qualifiées à nous rejoindre et/ou des jeunes à embrasser ces voies professionnelles parce qu'aujourd'hui, nous avons des entreprises qui doivent réduire leur volume d'activité. Dans l'hôtellerie et la restauration, on en est au stade où ils revisitent les horaires, mais aussi les jours d'ouverture. Je pense que pour un département comme le nôtre qui se veut attractif et qui a besoin de forces vives, il faut vraiment faire en sorte d'apporter des solutions concrètes. Encore une fois, ce n'est pas une situation spécifique au Cantal, mais le Cantal est peut-être plus fragile que les autres de ce point de vue et en plus, si nous voulons atteindre notre objectif qui consiste à renforcer notre solde migratoire déjà positif, il faut que nous puissions nous assurer de la venue de personnes susceptibles de venir s'épanouir professionnellement. Je dis s'épanouir professionnellement parce que lorsqu'on ouvre ce débat, il y a parfois un débat sur la revalorisation des salaires qui s'installe, il est juste, mais la démonstration a été faite que dans le Cantal même à salaires revalorisés, on rencontre des difficultés.

C'est là, Monsieur le Préfet, une invitation au nom de l'État de pouvoir décréter une forme de mobilisation et à associer tous les partenaires qui pourraient apporter une contribution à la résolution de ce problème très important pour nos entreprises. Gilles COMBELLE évoquait tout à l'heure les questions

économiques, l'aménagement du territoire est une chose, il faut que les Collectivités et les Communes vivent et pour cela, il faut que nos entreprises puissent recruter de la main-d'œuvre.

C'était un autre sujet, j'allais dire, un peu en marge, mais pas en marge de l'action de l'État puisque l'État a comme compétence la politique de l'emploi. Je crois que c'est un sujet très patriotique. Il faut que le département tire sa carte du jeu et trouve des solutions à la hauteur du défi qui est devant nous. Voilà ce que je tenais à vous dire, Monsieur le Préfet.

### **M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

Honnêtement, avant de passer la parole au Maire de Maurs, le dernier sujet est une préoccupation qui m'a valu de discuter de façon éparpillée avec divers corps qui recherchent de la main-d'œuvre, qu'elle soit qualifiée ou non, le sujet n'est pas que là. Au niveau de l'accompagnement des jeunes et de l'accompagnement des plus précaires, on l'a vu hier avec Monsieur le Président, je crois qu'aussi bien l'État, Pôle Emploi, la Mission locale, la DDETSPP et le Département sont mobilisés. Il y a un deuxième volet, j'en avais parlé lors du dernier Copil relance, c'était à l'époque dans ma jeunesse, c'était 80 % d'une classe d'âge au Bac et puis après vous avez les péripéties de Parcoursup qui vous expliquent comment mieux faire autre chose que vous auriez pu faire avant en prenant d'autres filières. C'est pour faire un clin d'œil à ce dont nous avons parlé il y a si peu de temps de cela.

Ce qui me rassure, c'est que j'ai revu les Chambres consulaires et la FBTP et lors de la dernière discussion avec l'Éducation nationale sur l'apprentissage, des progrès ont été faits et notamment pour donner aux jeunes qui sont en recherche de perspectives, une image positive de certains métiers, notamment le BTP ou la restauration. J'étais d'ailleurs ce matin également avec la Proviseur du lycée professionnel d'Aurillac. Donc ça, c'est une situation.

Vous êtes en compétitivité avec d'autres territoires parce que tous les territoires souffrent d'absence ou d'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée. Je constate qu'au niveau du Cantal, j'ai dit tout à l'heure que l'État commençait maintenant à récupérer du personnel hautement qualifié alors qu'avant, on ne nous donnait que les sorties d'école parce que c'étaient les postes obligatoires. Quelque part, cela veut dire que même dans l'administration, vous pouvez avoir de l'attractivité parce que le Covid aidant, les gens ont trouvé peut-être qu'il y avait une qualité de vie qu'ils n'ont pas ailleurs.

D'autres solutions, je ne donnerais pas de nom, mais on voit très bien que des entreprises font une action individualiste, ce n'est pas porté par du global, pour aller chercher cette main-d'œuvre qualifiée et ils ont du résultat aussi. Mais à quel prix ? Le Département aussi j'ai vu que vous faisiez des journées pour l'accueil ... J'ai une conviction. Là, je partage ce que vous avez dit, il faut que nous travaillions ensemble, que ce soient les Chambres consulaires, le privé, l'État, le Département, pour trouver un vecteur pour faire de la communication pour montrer l'attractivité du Cantal. Plutôt que de montrer le verre à moitié vide, montrons le verre à moitié plein.

Je suis quand même étonné – je vous le dis parce que cela ne se perçoit pas de l'extérieur, aujourd'hui, je répète, même si j'entends des fois des critiques : « Vous vous rendez compte, telle école, il n'y a pas ceci, il n'y a pas cela », je suis quand même étonné sur la rentrée scolaire qu'il y a dans le Cantal pour de nouveaux arrivants avec des enfants. Ils ont une sérénité, une facilité de scolariser les gamins au moins jusqu'au Bac qui les rassure et qui leur donne un autre apaisement que ce qu'ils ont connu ailleurs.

C'est-à-dire qu'à métier égal, vous vivez mieux dans le Cantal qu'ailleurs et notamment en famille. Et lorsqu'on me dit le deuxième emploi, excusez-moi, mais même les gens qui sont venus et j'en connais, avec deux emplois, il y a même des gens qui sont venus, je crois, chez Mario, mais j'ai au moins trois personnes qui sont venues dont le conjoint est médecin, avec trois ou quatre enfants. C'est du réel. Cela veut dire que quelque part, il faut trouver un moyen de faire attractivité du Cantal.

J'ai un ou deux départements bien en tête que je connais bien, vous appuyez sur le nom du département, on ne sait pas ce qu'il y a derrière et vous avez tout ce qu'offre le département. Et derrière, ce département fait de la pub pour tout, du tourisme, de l'activité ... Est-ce que c'est ça qu'il faut qu'on trouve ? Je sais qu'on y travaille beaucoup avec le Département aussi, la CCI aussi et ce n'est pas une critique parce que je sais que c'est difficile, mais comment faire travailler ensemble les divers acteurs de ce département pour qu'il n'y ait qu'une image que tout le monde fédère et qu'on travaille l'image globale, et à l'intérieur de cette image globale, voilà tout ce qu'on peut t'offrir. Moi, je t'offre du boulot, moi, je t'offre un cadre de vie, moi, je t'offre une éducation pour tes gamins. Il y a plein de choses positives, mais là, c'est un métier, c'est du marketing.

Le coût isolé, j'ai discuté avec un PDG d'une boîte structurante du Cantal, il a fait de l'embauche de haut niveau d'un profil d'ingénieur, de chercheur ou de ce que vous voulez, que vous n'auriez pas attiré il y a 5 ou 10 ans. Je pense que c'est là-dessus qu'il faut changer un petit peu le modèle pour que tous ensemble et l'État premier, mais l'État ne peut pas tout faire. Je sais que l'on essaie d'y travailler, que l'on se mette ensemble autour de la table et voir comment on peut montrer que ce patrimoine, que ce département n'est pas abîmé, il offre une qualité de vie.

Je suis quand même étonné du nombre de familles qui viennent avec enfants pour découvrir la nature. Pour travailler, c'est pareil. Peut-être que vous n'appréciez pas parce que vous êtes nés ici, l'herbe est toujours plus verte ailleurs, mais moi, je viens de zone métropolitaine, cela fait un an que je suis là. Je suis descendu quatre fois à Aix-en-Provence où j'habite et finalement, ma famille est venue ici, je vis ici et nous vivons bien. Le truc, il faut le dire, on peut accueillir du boulot il y en a, je sais qu'il y en a, le tout c'est de faire de la pub. Est-ce qu'il faut faire un groupement d'intérêt économique, je dis n'importe quoi, ou une gouvernance qui associe les Collectivités, l'État, le monde socioéconomique pour faire la publicité du Cantal sur le bon volet ? Une fois que j'ai dit cela, je n'ai pas la solution immédiate, mais par contre, beaucoup l'ont individuellement et rarement comme ce n'est pas permis alors que peut-être qu'ensemble, on serait meilleurs. Et peut-être un portail, quelque chose comme cela, où chacun peut mettre son annonce, faites de la publicité que vous cherchez deux personnes d'EHPAD. J'ai croisé un couple qui venait de Lyon avec deux enfants. Il est sûr qu'il vaut mieux faire aide-soignant en EHPAD dans le Cantal qu'à Lyon. Vous avez un petit morceau de jardin, vos gamins vont en primaire et vous finissez le mois. Je n'ai pas la solution, je pense que c'est ce qu'il faut creuser et cela vaut aussi pour le tourisme.

#### **M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Si je peux me permettre, le Président a évoqué ce matin que nous portons un projet d'agence d'attractivité demain pour faciliter l'accueil, c'est sûrement une des solutions. Je pense que sur cette question de la main-d'œuvre, il faut créer un électrochoc. Il faut mettre tous les acteurs en ordre de marche pour que,

pour le coup, on explore toutes les pistes. Je ne sais pas s'il faut faire des assises, mais il faut certainement initier quelque chose.

### M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal

Je le note, Monsieur le Président, et je suis d'accord, vous l'appellez comme vous voulez, agence d'activité. Après, je vais vous dire des vérités, mais ce n'est pas ici qu'il faut le dire. Il faut qu'il y ait tout le monde autour et que tout le monde adhère à celui qui pilote le sujet. Il faut que ce soit une gouvernance un peu partenariale où l'on n'ait pas l'impression que c'est Pierre comme Paul ou que l'on tire la couverture à soi. Une fois que j'ai dit cela, franchement c'est une des réflexions à laquelle nous avons porté pas mal de temps avec Cécilia, là il nous faut quelque chose qui fédère. Donc l'agence d'attractivité, oui. Après, s'il y a une agence d'attractivité portée par le Département, il faut que tout le monde aille derrière et que tout le monde y ait accès pour faire valoir ce qu'il a à rechercher, qu'il est l'emploi, qu'il est le tourisme, etc. Pour le tourisme, vous pouvez avoir un truc départemental et *in fine*, à l'intérieur, chacun développant ce qui relève de son territoire. Je suis d'accord. Nous pouvons le relever, Monsieur le Président. Je ne sais pas qui peut être à la manœuvre. Je sais que le Département est fédérateur, je sais que la CCI a des idées aussi. Mettons-nous autour de la table, surtout que nous avons des leviers. Je sais que Cécilia, notamment sur le Plan de relance, nous avons de quoi fournir de l'aide pour un logiciel ou de l'aide numérique. Voilà, nous pouvons apporter à celui qui veut bien piloter, mais je pense que pour que cela fonctionne, il faut que ce soit collégial. Ce n'est pas un pour le côté Département, un pour la Communauté Tartempion, l'État, la Chambre, tout ce que vous voulez et *in fine*, si chacun part en ordre dispersé, vous ferez *one shot*, mais vous ne ferez pas le fond. Je pense qu'il faut raconter l'histoire. Là, je suis d'accord.

Deuxième sujet le train de nuit, nous n'allons pas revenir dessus. Je comprends que pour qu'un train roule, il faut des rails. Je vous l'accorde bien volontiers. Je pense que l'accord État-Région qui a été signé entre le Premier Ministre et le Président WAUQUIEZ l'a bien acté. Et puis j'ai eu le directeur de la SNCF réseau, il le sait aussi. Ce qui veut dire que si l'on ouvre un train de nuit, c'est à la condition expresse que l'on change les wagons, la motricité, etc. parce qu'il faut que ce soit moderne et que cela roule sur des rails qui permettent d'arriver à Brive dans des délais assurés, sinon le train ne vous attendra pas pour remonter à Paris, si tant est qu'il fallait faire un break à Brive. Ça, c'est clair. Après, de vous à moi, il n'appartient pas au Préfet de faire des annonces sur ce volet-là, mais ce volet-là est très suivi et très relayé.

Troisième sujet sur la RN 122, je reviens à ce que nous avons dit et à ce que j'ai pu dire en début de séance, tel que nous sommes en train de le discuter, le CPER n'a pas de volets infrastructures. C'est typiquement ce qui ressort des accords Etat-Région signés entre Laurent WAUQUIEZ et le Premier Ministre début janvier. On nous a bien demandé d'exclure tout projet infras. La règle du jeu est donc de ne pas en mettre. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de réflexion à porter sur le devenir des infrastructures dans le Cantal. Il y a un deuxième volet CPER qui peut devenir CPIER, on nous l'annonce pour 2023, dans lequel on nous demande de commencer à réfléchir. Je crois que le Département ou la Région allez rapidement être sur cette réflexion ou vous y êtes déjà. Donc, il ne faut pas se méprendre sur mes propos de ce que j'ai dit en début de réunion. Je pense qu'il faut déjà acter ce qu'on a pris. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, les grandes déviations Maurs comme Vic ne sont pas dans les radars,



volontairement. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas les remettre, cela ne veut pas dire qu'il faut les mettre au panier ou qu'il ne faut pas garder cette ambition. J'entends vos aires de dépassement, c'est évident qu'il faut se battre dessus, je serai le premier à le dire parce que concrètement, c'est aussi de la sécurité routière. Tout cela fera sûrement l'objet d'une inscription qu'il faut peut-être remettre en actualité, mais pour ce qui me concerne, je ne pourrais pas les porter dans le CPER que nous sommes en train de négocier et je pense que la Région ne les retiendra pas non plus vu que la seule infrastructure retenue est une infrastructure routière autour de Saint-Étienne de mémoire.

Voilà ce que je peux dire, mais que l'on ait toujours derrière cette ambition, je ne suis pas là à vous dire qu'il ne faut pas. Je dis simplement que les projets de ce type-là sont de longue haleine. Il y a deux options, soit on garde le cap et je veux mon projet de longue haleine et on ne fait rien entre-temps, soit on capte ce que l'on peut déjà améliorer à court terme, rester sur des projets à long, voire moyen terme et en intermédiaire, mettre ce qui peut s'améliorer au fil de l'eau. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. Pour terminer sur ce volet, je vous propose de faire un COPIL infrastructures avec la DREAL et la DIR. Je vais essayer de tout faire pour le mettre en octobre. Ce sera l'occasion déjà de garder et de rappeler ce qu'a dit le Président FAURE en janvier ce que vous gardez comme ambition sur le moyen ou le long terme. Je ne peux pas vous en dire plus. Dans le côté décisionnel, de toute façon, ce n'est pas du niveau du Préfet du Département, vous l'avez compris, mais je pense que les aspects difficultés routières du département sont régulièrement remontés ne serait-ce qu'au niveau de l'accidentologie et des problèmes rencontrés de-ci de-là. Voilà pour les infras, Monsieur le Député.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, Monsieur le Préfet. Florian MORELLE et pour terminer ensuite Didier ACHALME.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Merci, Président. Je suis désolé, j'en profite pour revenir un peu sur la RN 122 et je me rappelle très bien, Monsieur le Préfet, quand nous avons lancé l'étude justement sur le créneau autour de Maurs, Saint-Etienne-de-Maurs, le 19 mai, c'était le jour de mon anniversaire, donc je ne l'oublierai pas. Nous avons lancé cela en trombe ensemble pour justement 18 mois d'études. Depuis, nombre de rencontres ont eu lieu avec les Services de l'État, Monsieur SAIVET et Monsieur CHARRIERE qui sont venus à plusieurs reprises et je les en remercie. Là, ce qui est vraiment essentiel pour nous, c'est qu'à la fin de ces 18 mois on ait vraiment la garantie qu'avec cette étude, on sache clairement ce qui va en être pour la suite. On sait qu'après une étude à l'image de Sansac, la déviation, c'est 10 à 12 ans après que les travaux démarrent concrètement et qui, on l'espère, finiront. Nous, c'est essentiel pour notre territoire de savoir sur une décennie vers où nous allons nous diriger parce qu'aujourd'hui, nous sommes très contraints dans le développement de nos communes parce que nous ne savons pas où pourrait éventuellement passer ce contournement. Aujourd'hui, on refuse les structures qui seraient essentielles à notre territoire, c'est très gênant quand on sait que le Cantal est attractif et le devient de plus en plus comme cela a été rappelé tout à l'heure.

**M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

Je suis à 2 000 % avec vous, je m'explique. D'abord, si on fait une étude avec la concertation et la faisabilité de sortir ce qu'on appelle une orientation, c'est pour que cela permette au maire de se déployer

en termes d'urbanisme avec l'aide de l'État pour voir comment la Commune peut évoluer. Mon intérêt est que vous ayez la lisibilité. Sinon, vous allez avoir quoi ? Je vais caricaturer, vous allez pondre des pavillons un peu partout et *in fine*, quand on aura trouvé le tracé, vous allez vous retrouver avec le caillou dans la chaussure, donc c'est contre-productif. Là-dessus, croyez-moi, si je me suis déplacé début mai ou le 19 mai – je ne me rappelais pas la date exacte, donc je me rappellerai votre anniversaire dorénavant, je me permettrais de rappeler aussi à ceux qui conduisent l'étude que si nous avons une étude, c'est pour donner les orientations pour qu'en planification, Maurs sache comment évoluer. Sinon, cela n'a pas de sens. La difficulté elle est là. L'intérêt est là, mais la difficulté, c'est qu'une fois qu'on rentre dans les études, c'est que cela donne la voie. De ce point de vue, pas de souci et je me retourne vers Mario et peut-être que lors du COPIL que nous aurons à l'automne, peut-être faire un reporting spécifique de là où on en est déjà de toute la concertation, etc., pour que l'on ait la traçabilité. Cela ne me gêne absolument pas, vous nous aurez à vos côtés, il n'y a pas de souci.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

J'en ai la certitude et nous comptons sur vous, Monsieur le Préfet. La question que je vais poser concerne justement plus la DDFIP. J'ai reçu, il n'y a pas très longtemps une demande de la DDFIP pour un rendez-vous sur ma Commune afin de savoir quel est l'avenir de ces bureaux décentralisés, un réel service pour nos administrés et nos territoires parce que les usagers qui vont dans ces DDFIP décentralisées sont aussi ceux qui sont éloignés des outils numériques. Si ces bureaux sont fermés en leur proposant de passer au numérique, nous allons les perdre et ils seront doublement victimes. Il faut que nous puissions anticiper s'il y a une restructuration pour accompagner ces personnes.

**M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

Je laisserai peut-être Monsieur JOUVE compléter. Maintenant, je vous fais part de mon constat. On a du présider avec Madame GOUBERT une réunion sur la restructuration telle qu'elle était faite sur le pays de Mauriac et je vois que, finalement, le retour du service rendu me paraît être de bon aloi par rapport aux attentes déjà des Collectivités. Je laisserai Monsieur JOUVE compléter s'il le veut, mais au-delà de la proximité à laquelle vous faites référence, il y a le service qu'on va vous rendre avec le nouveau réseau territorial, mais le maillage territorial, on a pu le voir lorsque l'on s'est rendu sur Ydes, vous pouvez le voir ailleurs, les Maisons France Service permettent également d'avoir ce service de proximité. Je pense que la solidité par rapport aux nouvelles formes d'approches ou de services que rend la DDFIP, c'est plutôt sous cet angle-là. Je suis vraiment très agréablement surpris du service rendu par les Maisons France Service, c'est-à-dire que, finalement, le service est plus de proximité. À la fois, cela peut être un simple point de relais numérique, mais qui peut aussi avoir un accueil, ce qu'aujourd'hui l'État, on va dire les services publics ne permettent plus d'assurer partout. Il suffit que vous ayez un ETP qui manque et c'est mort. Là aujourd'hui, avec ce relais de proximité que peut offrir France Service versus le nouveau réseau de la DDFIP, je pense que nous sommes quand même dans un meilleur service à l'utilisateur pour un territoire rural. Après, je vais peut-être laisser compléter Monsieur JOUVE.

**M. JOUVE, DGFIP**

Intervention sans micro, inexploitable, avec une intervention de Monsieur MORELLE sans micro aussi.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je vais passer la parole à Didier ACHALME, mais c'est vrai que pour revenir, à un moment donné, il faut être cohérent aussi parce que lorsqu'on développe des Maisons France Service, il est normal que tous les services se regroupent dedans. Cela paraît logique. Didier ACHALME et Céline CHARRIAUD.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Monsieur le Préfet, j'ai une question et une sollicitation. Une petite question parce que nous avons parlé de réindustrialisation de la France et vous nous avez fait le plaisir de venir inaugurer la borne électrique de forte puissance que j'avais faite installer à Massiac pour savoir que c'est une puissance de 100 kW et que je souhaitais qu'il y ait un terminal de paiement pour que cette borne fonctionne comme une station-service finalement que n'importe quel usager puisse venir et payer avec sa carte bancaire. Cela fait maintenant deux mois, presque jour pour jour puisque c'était le 23 juillet, que ce terminal de paiement n'est toujours pas mis en service par la société DBT fabricant de la borne parce qu'apparemment, ils ne savent pas faire et il a fallu créer un logiciel spécial. Il faudrait peut-être une incitation chez nos constructeurs de bornes électriques à les rendre performantes.

Et puis, voulant vérifier l'annonce du Gouvernement qui date du 12 octobre 2020 sur un fonds de 100 millions d'euros pour créer 500 stations de recharge à proximité des autoroutes ou des nationales, j'ai vérifié sur le site data.gouv.fr la carte des bornes électriques pour savoir si celle de Massiac était indiquée bien entendu puisque je pense que c'est un facteur d'attractivité pour faire sortir les gens de l'autoroute et rentrer dans le Cantal. Quelle ne fut pas ma surprise de voir que la carte a été actualisée la dernière fois le 15 février 2019 ! Donc, j'ai une sollicitation, Monsieur le Préfet, si vous voulez bien nous aider à ce que cette carte soit mise à jour, je pense que ce serait intéressant pour le Cantal. Merci, Monsieur le Préfet.

**M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

Je crois que l'on rame beaucoup dans le désert parfois sur des sujets qui sont incompréhensibles, mais c'est bien sûr important. C'est noté. Je me retourne vers Cécilia, car il faut débroussailler.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Nous terminons par Céline CHARRIAUD.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas être longue, il ne s'agit pas d'une question, Monsieur le Préfet, mais plus d'une mise en perspective sur un sujet que vous avez abordé et qui n'est pas facile, celui des déchets ménagers et de leur traitement. Nous avons la chance de pouvoir compter sur l'appui des Services de l'État et de leur bienveillance sur le site des Cramades à Saint-Flour qui est un site de traitement des déchets ménagers. Je vous remercie d'ailleurs d'accompagner l'extension du troisième casier. Sachez qu'aujourd'hui, ce site concerne 45 000 habitants et toute la partie Est Cantal avec, aux côtés de Pays Gentiane, Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté au sein du SYTEC, le Syndicat des territoires de l'Est du Cantal. Face aux enjeux qui sont les nôtres et que vous avez rappelés, l'évolution législative aussi autour de cela et la pression fiscale que cela va représenter pour nos habitants, nous sommes très attachés sur nos territoires à la maîtrise locale de ces sujets de façon à

pouvoir maîtriser les coûts. En maîtrisant les coûts et en ayant une gestion locale, nous nous donnons les meilleures chances de maîtriser les impacts environnementaux induits. Nous réfléchissons vraiment au sein du SYTEC avec tous nos collègues à des solutions d'avenir innovantes concernant le traitement des déchets parce que nous avons pleinement conscience que le système actuel ne pourra pas perdurer dans le temps tel qu'il est, bien qu'il faut que nous ayons tous conscience que, quel que soit le mode de traitement, l'enfouissement reste un besoin inextricable. Je souhaite et je ne doute pas pouvoir compter sur votre appui sur les réflexions qui sont les nôtres aujourd'hui, qui vont être développées sur l'Est Cantal et également avec nos collègues, je pense s'ils le souhaitent et s'ils veulent se joindre à ces réflexions, du secteur Châtaigneraie, CABA et Pays de Mauriac. Merci.

**M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal**

Ce n'est pas une question, mais ce sera peut-être ma conclusion pour vous répondre. L'appui sur le troisième, il n'y a pas de souci. Après, j'ai deux axes de réflexion. Premièrement, les déchets, il m'importe de rappeler qu'il y a un schéma régional qui est d'ailleurs porté par la Région et aussi accompagné par la DREAL et éventuellement l'ADEME. Donc, si troisième casier il y aura, oui. Pour la suite, même si votre réflexion est vertueuse, je pense qu'il faut se projeter à horizon 2028 minimum et que la réflexion doit être départementale. J'entends qu'il faut associer les autres territoires et d'avoir une réflexion de fond et collégiale pour savoir quelle est la solution ou quelles sont les solutions. Je suis sûr que le troisième casier arrivera, mais le quatrième, je n'en suis pas sûr. Je préfère vous le dire comme je le pense et je ne serais pas là d'ailleurs pour vous le dire à l'époque, mais notez que je vous l'aurais dit en 2021, le troisième oui, mais je ne suis pas sûr qu'en 2028, vous en ferez un quatrième. Je préfère dire les vérités et c'est pour cela qu'il est urgent de savoir comment on aborde 2028. Voilà. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci de vous être prêté à cette petite séance de questions-réponses. La densité des questions et la participation de l'ensemble des collègues démontrent combien, cette rencontre, cet exercice est important de vous avoir, d'avoir des réponses franches, quelques réponses qui viendront plus tard pour certaines, mais je crois que c'est essentiel pour la bonne collaboration entre le Conseil départemental et les services de l'État. Merci. Je vous propose une petite suspension de cinq minutes le temps de raccompagner Monsieur le Préfet.

*Suspension de séance. Départ de Monsieur le Préfet et des Services de l'Etat.*

### **REPRISE DE LA SÉANCE PUBLIQUE**

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci de bien vouloir rejoindre vos places, pour que nous puissions poursuivre. Simplement pour vous souligner que Valérie SEMETEYS qui a été obligée de nous quitter donne pouvoir à Gilles COMBELLE. Je vous propose que nous poursuivions l'examen des rapports. Nous passons au rapport n° 8 et c'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

#### **PROGRAMMATION 2021 DES CRÉDITS AMENDES DE POLICE**

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. Comme chaque année, nous devons programmer les amendes de police. Pour l'année 2021, le montant s'élève à 180 689 euros. Il appartient à l'Assemblée départementale d'arrêter la liste des Communes de moins de 10 000 habitants bénéficiaires ainsi que le montant des attributions leur revenant, sachant que les opérations éligibles seront fixées par l'article du Code Général des Collectivités Territoriales et elles relèvent de la sécurité et la circulation routière. Vous trouverez en annexe du présent rapport, la proposition de répartition du produit des amendes de police au titre de l'année 2021.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2334-11 et R.2334-12 ;

- Décide de répartir la dotation départementale 2021 du produit des amendes de police pour un montant global de 180 689 euros, en soutien aux travaux de sécurité routière ou d'aménagement de stationnement, au bénéfice des opérations et maîtres d'ouvrage précisés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vais le mettre aux voix, sachant que le montant de l'enveloppe globale nous est donné de manière annuelle par l'État. C'est vrai que d'une année sur l'autre, les variations peuvent être relativement importantes. L'année dernière, c'était plus de 220 000 euros et là, nous enregistrons une baisse. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté, je vous en remercie. Nous passons au rapport n° 9 toujours Valérie CABECAS.

#### **FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2016-2018 – REDÉPLOIEMENT D'AIDES**

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci. Concernant le Fonds Cantal Solidaire 2016-2018, il convient aujourd'hui de redéployer certaines aides puisque la programmation avait fait l'objet de demandes de redéploiements justifiés par de fortes contraintes budgétaires ou des impératifs de sécurité ou d'intempéries. Vous trouverez en annexe de la délibération, le tableau concernant les trois Communes qui sollicitent un redéploiement des crédits avec le nouveau coût des opérations, les nouveaux taux et les nouvelles subventions proposées.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

Vu les délibérations n° 18CD03-14 du 29 juin 2018 et n° 18CD04-08 du 21 septembre 2018 attribuant les aides 2018 au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la période 2016-2018 ;

Considérant la demande de réaffectation de certaines de ces aides ;

- Valide la réaffectation des aides allouées dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018 selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Nous refaisons des redéploiements de crédit. Vous avez tous vu que c'étaient des affectations 2016-2018, nous sommes en 2021. Les travaux n'avaient pas été engagés, ceci dit il est proposé une réaffectation puisque bien souvent on se retrouve sur des municipalités où il y a eu un changement d'équipe municipale lors du dernier renouvellement. Cela peut justifier une nouvelle programmation, tout du moins c'est ce qui vous est proposé.

S'il n'y a pas de demandes de paroles sur ce rapport, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est validé, je vous en remercie. Nous passons au rapport n° 10 toujours Valérie CABECAS.

### **FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2019-2021 : PROGRAMMATION DES DOSSIERS DE L'ANNÉE 2021 (2<sup>ème</sup> VAGUE)**

#### **Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Lors de la réunion du Conseil départemental du 28 juin 2019, l'Assemblée délibérante a approuvé la présélection des opérations qui pourront être soutenues financièrement sur la période 2019-2021. À l'issue de la session, les Communes ont reçu un premier courrier leur signifiant le ou les projets retenus pour la programmation 2019-2021 ainsi que les modalités de gestion.

Aujourd'hui, nous trouvons une liste d'opérations avec les montants de subventions. 36 opérations sont confirmées. 22 opérations ont fait l'objet d'une substitution par rapport à la présélection. Un montant de subvention de 659 848 euros dont 98 838 euros au titre de l'AEP et 72 135 euros au titre de l'assainissement. Il est à noter que 9 opérations présélectionnées ont fait l'objet d'un abandon de la part du maître d'ouvrage. Chaque maître d'ouvrage recevra une notification de subvention.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

Vu la délibération n° 19CD03-16 du Conseil départemental en date du 28 juin 2019 validant la présélection des dossiers reçus au titre de la programmation 2019-2021 ;

- Approuve la programmation des dossiers de l'année 2021, 2<sup>ème</sup> vague au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la période 2019-2021 telle qu'elle figure dans le tableau en annexe, soit un volume de subventions attribuées de 659 848 euros pour 58 opérations. Le montant sera prélevé sur les crédits inscrits au chapitre 204 du budget départemental

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Nous passons au rapport n° 11 et c'est Sophie BENEZIT qui nous le rapporte.

**FONDS CANTAL INNOVATION – APPEL À PROJETS DYNAMISATION ET REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS ET CŒURS DE VILLE 2021 – REDÉPLOIEMENT D'AIDES**

**Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2**

Il s'agit des aides relatives à l'appel à projets Fonds Cantal Innovation centres-bourgs de 2020, 2<sup>ème</sup> vague, attribuées le 26 mars 2021. Deux Communes demandent le redéploiement comme cela vous est présenté en annexe.

Il vous est demandé :

- d'approuver la réaffectation des aides allouées dans le cadre du Fonds Cantal Innovation – centres-bourgs de 2020 – 2<sup>ème</sup> vague selon le tableau joint en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention correspondante avec chaque attributaire.

Le montant des subventions sera prélevé sur les crédits inscrits au chapitre 204 du budget départemental. Donc avis favorable de la Troisième Commission et avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Là aussi, vous voyez on essaye de mettre de la souplesse pour répondre aux besoins d'évolution ou aux contraintes diverses des bénéficiaires. Pas de demandes de prises de paroles ? Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie. Nous passons au rapport n° 12 et donc c'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

**APPEL À PROJETS DYNAMISATION DES PRATIQUES SPORTIVES ASSOCIATIVES 2019 – REDÉPLOIEMENT DE L'AIDE ATTRIBUÉE AU GOLF DE MAURIAC**

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Oui, il s'agit de répondre à une sollicitation de redéploiement d'une aide attribuée par le Conseil départemental à l'association Golf de Mauriac Val Saint Jean à hauteur de 8 200 euros. Le projet initial était l'aménagement d'un terrain d'entraînement. Au regard des problèmes de gestion des ressources en eau, l'association souhaite mobiliser notre accompagnement sur un projet d'autonomie de l'arrosage et du nettoyage toujours à la même hauteur de 8 200 euros sur un projet prévisionnel de 31 745 euros.

Donc nous vous proposons :

- d'approuver la réaffectation de l'aide à l'investissement à l'association Golf Mauriac Val Saint Jean sur ce nouvel objet ;

- de valider l'aide allouée pour un montant de 8 200 euros qui reste inchangée sur un montant éligible de 31 745 euros. Le montant des subventions sera prélevé sur les crédits inscrits au chapitre 204 du budget départemental.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci Monsieur FABRE pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Monsieur FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Nous avons simplement quelques interrogations de forme, mais pas de fond. Il ne s'agit pas de ne pas soutenir cette pratique sportive, il s'agit de remarquer et d'observer que ce n'est absolument pas le même projet que le projet initial. Nous ne savons pas si les terrains d'entraînement ont été abandonnés ou ont été faits et avec quel budget. Est-ce que les fonds de l'association le permettaient ou pas ? Et sur ce nouveau projet deux interrogations : quel est le montage global, c'est-à-dire : qui vient financer en dehors du Département ? Et deuxième question, pourquoi nous demander de couvrir à partir du mois de mars ? Est-ce que les travaux sont déjà effectués ? Est-ce qu'il s'agit de valider quelque chose qui existait depuis avant que nous soyons élus ?

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Je ne suis pas sûr d'avoir tout bien perçu. Nous répondons tout simplement favorablement à cette association dans le cadre de cet appel à projets, à juste titre d'ailleurs, je sais que vous êtes soucieux comme nous tous de la gestion des ressources en eau, qui a préféré prioriser notamment peut-être pas au regard de l'été pluvieux que nous avons vécu, mais au regard des dernières années, où les ressources en eau pour drainer le terrain de golf ont suscité des difficultés. Il s'agit, encore une fois, simplement d'être bienveillant en direction de cette association et de bien vouloir lui accorder la même aide pour un projet qui leur paraît prioritaire sans pour autant avoir vérifié où en était le projet, qui finançait. Tout simplement, c'est encore une fois démontrer que le Conseil départemental est bienveillant et apporte toute la souplesse nécessaire pour faciliter la vie des associations qui, après cette période sanitaire un peu difficile, ont bien besoin de l'aide du Département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Sachant que pour compléter, c'est un appel à projets qui avait été validé en session, donc nous ne pouvons pas apporter de modification dans le cadre d'une Commission Permanente qui est là de manière plus régulière. Nous sommes obligés de modifier l'attributaire ou autre en session. Les deux dernières sessions que nous avons eues étaient somme toute particulières puisqu'au mois de juillet, elles concernaient les renouvellements, la mise en place du Conseil départemental et nous ne traitons pas ces dossiers et la précédente était avant le mois de mars. Il y a donc eu un décalage dans le temps et nous avons donné une autorisation d'entamer les travaux avant l'examen du dossier.

Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie. Nous passons au rapport n° 13 et c'est Aurélie BRESSON qui nous le présente.



---

## CONVENTION CADRE TRIENNALE 2021-2024 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ET L'ASSOCIATION UNIS CITÉ AUVERGNE-RHONE-ALPES

**Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat**

Merci, Monsieur le Président. Unis Cité est l'association pionnière du Service Civique en France. Elle offre aux jeunes de 16 à 25 ans, de toutes origines sociales et culturelles, et de tous niveaux d'études, la possibilité de s'engager au service des autres, en leur proposant de mener en équipe, des projets de services à la Collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture vers la citoyenneté. Compte tenu du bilan très positif de la précédente convention (2020-2021), le Conseil départemental souhaite reconduire le partenariat avec Unis Cité. Ce partenariat est un atout indispensable, il est en adéquation avec les politiques publiques en faveur des solidarités sociales et territoriales que souhaite mener le Conseil départemental. Je vous propose donc de voter une convention-cadre triennale 2021-2024. Ce partenariat va permettre aux jeunes Cantaliens de devenir de véritables acteurs pour leur territoire et nous répondrons aussi à plusieurs de nos enjeux à savoir le développement des usages numériques, la promotion de la citoyenneté et du vivre ensemble, la sensibilisation aux problématiques environnementales. L'association Unis cité s'engage, elle, chaque année à accompagner une vingtaine de jeunes de 16 à 25 ans sur des actions de proximité à destination des habitants du Cantal. Ces jeunes consacreront 8 mois de leur vie dans le cadre du service civique, ce qui va renforcer leur esprit d'engagement et de citoyenneté tout en favorisant leur insertion sociale et professionnelle. Et cela, en consacrant 4 jours par semaine, dont un dédié à la coordination de leurs projets. Sur la session 2021-2022, 20 jeunes seront mobilisés : 8 pour lutter contre la fracture numérique ; 8 pour promouvoir la citoyenneté et le bien-vivre ensemble dans les collèges ; 4 pour sensibiliser à l'environnement en tant qu'ambassadeurs de l'écologie. Un avenant viendra chaque année préciser cette répartition.

En ce qui concerne le Conseil départemental du Cantal, il s'engage dans la formation de ces jeunes en identifiant des références sur les trois thématiques : l'environnement, le numérique et la citoyenneté en les aidant à coconstruire et à suivre leur mission et leur bon déroulement. Il s'engage aussi en mettant à disposition de ces jeunes pour leurs formations, du matériel informatique et en les accueillant dans leurs locaux, mais aussi en favorisant leur mobilité sur l'ensemble du département *via* le bus cyber Cantal en leur mettant à disposition, sous réserve de leur disponibilité, des véhicules de service. Et enfin, en accueillant des séances publiques d'information sur le dispositif service civique. Pour que ce partenariat Conseil départemental du Cantal/association Unis cité fonctionne, un comité de travail transversal sera constitué de représentants de l'association et pour le Département, de représentants des services concernés. Ce comité se réunira trois fois par an.

Concernant les conditions financières, un avenant annuel fixera le montant de la subvention que le Conseil départemental allouera à l'association. Cette subvention sera plafonnée à 24 500 euros pour l'accueil de 20 jeunes et pourra être proratisée en fonction du nombre de jeunes, à savoir 1 225 euros multipliés par le nombre de jeunes. Au titre de la session 2021-2022, une subvention de 24 500 euros a été allouée à l'association.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

Vu la délibération n° 19CD03-13 du Conseil départemental du 28 juin 2019 approuvant la Stratégie de Développement des Usages et des Services Numériques ; Vu la délibération n° 20CD05-48 du Conseil départemental du 17 décembre 2020 approuvant le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement numérique du territoire, de l'accessibilité des services au public et du développement des usages du numérique.

- approuve la convention-cadre triennale (2021-2024) entre l'association Unis Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental dont le projet est joint en annexe.

- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention-cadre.

- attribue à l'Association Unis Cité une subvention d'un montant maximum de 24 500 euros au titre de la session 2021-2022.

- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de la présente convention-cadre, l'approbation des avenants annuels modificatifs ainsi que pour l'attribution des subventions annuelles.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation exhaustive. Simplement pour rappeler aussi que dans le cadre d'Unis cité, nous avons une forte mobilisation des jeunes Cantaliens. Dans d'autres départements, de nombreux postes ne sont pas pourvus, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans le département du Cantal. Je crois que c'est important de leur donner la possibilité de s'investir.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Nous passons au rapport n° 14 et c'est Gilles CHABRIER.

### **CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT-ALLIER 2021-2023**

#### **M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Monsieur le Président. Ce projet de contrat territorial porté par l'Établissement Public Loire (EPL) traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de valorisation de la ressource en eau et du bon fonctionnement des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier. Le contrat formalise de manière précise la nature des actions, les objectifs pour une durée de 3 ans, les calendriers de travaux et les différents bilans, les coûts, le plan de financement et les engagements des signataires. Ces actions portent sur un périmètre géographique situé dans le Massif central, il s'étend sur 2680 km<sup>2</sup>, des sources de l'Allier à sa confluence avec la Sènoire sur la Commune de Vieille-Brioude. Situé à l'extrémité amont du bassin Loire Bretagne, ce territoire concerne en tout ou partie deux régions (Auvergne et Occitanie), 5 départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Lozère et Ardèche), 13 EPCI, dont 2 du département du Cantal, c'est-à-dire Saint-Flour Communauté sur 52 km<sup>2</sup> et Hautes-Terres Communauté sur 43 km<sup>2</sup>, soit 4 % du bassin et 160 Communes. La nature des travaux et les actions se portent sur trois volets : un premier volet agricole pour éventuellement un accompagnement

vers un changement de pratiques agricoles ; un deuxième volet sur les différents milieux et la biodiversité pour la restauration et la préservation des zones humides, pour la restauration de la continuité écologique, pour la restauration de la morphologie des cours d'eau et la préservation de la biodiversité ; un troisième volet sur la communication, un plan important de communication, de sensibilisation et de connaissance du terrain. L'engagement du Département est de suivre le déroulement du contrat et à transmettre toute information utile pour sa bonne mise en œuvre, sachant que le Département a déjà élaboré un Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Validé en 2014, ce schéma donne une vraie connaissance et est mis à disposition. Les actions définies au contrat territorial sont cohérentes avec les enjeux du Schéma de gestion et de la valorisation des milieux aquatiques du Cantal. Ce projet porte un financement sur 3 millions d'euros. La part des financeurs publics est de 2 238 142 euros, soit 74 % du projet, pour le Département du Cantal 8 400 euros vous sont demandés, soit 0,38 %.

Je vous demande :

- d'approuver le Contrat Territorial du Haut-Allier pour la période 2021-2023.
  - d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat, étant précisé que la participation du Département de 8 400 euros est le montant maximal, mais pourra être adaptée en fonction des conditions d'intervention financière en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande d'aide, et sera dans tous les cas, subordonnée à l'ouverture des crédits suffisants dans le cadre des budgets votés par le Conseil départemental.
  - donne délégation à la Commission Permanente pour valider l'attribution des subventions correspondantes.
- Ce rapport a un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas donc je vous propose de le mettre au vote. Des oppositions ? Des Abstentions ? Il est approuvé. Nous passons au rapport n° 15 et c'est toujours Gilles CHABRIER.

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ENTRE LE DÉPARTEMENT DU CANTAL ET LES COLLECTIVITÉS ÉLIGIBLES DU DÉPARTEMENT**

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Monsieur le Président. Pour assurer cette prestation d'assistance technique à travers la MAGE, le Département doit conventionner avec chaque Collectivité éligible. Les critères d'éligibilité sont définis par la réglementation et prennent en compte la population ainsi que le potentiel financier. En 2021, 15 Communes du département ne sont pas éligibles. Le renouvellement en 2019 de l'accord-cadre du partenariat entre le Conseil départemental et les agences de l'eau à Adour-Garonne et Loire-Bretagne ont permis de redéfinir les modalités de soutien financier aux prestataires de prestations d'assistance technique de la MAGE. Les subventions des agences dans ce domaine sont assurées jusqu'en 2024, ce qui nous permet de conventionner sur une période de 2022 à 2024. L'assistance technique de base dans le domaine de l'eau potable, comme celui de l'assainissement, restera gratuite pour les Collectivités éligibles.

Je vous demande :

- d'approuver le projet de convention d'assistance technique pour la période 2022-2024 dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable entre le Département du Cantal et chaque Collectivité éligible, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ces conventions et leurs éventuelles modifications.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Troisième Commission et d'un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, Monsieur CHABRIER, pour cette présentation. Vous avez compris que tout cela répond à une réglementation et que c'est réglementairement que nous ne pouvons pas aider, dans le cadre d'une assistance, la quinzaine de Communes qui ne sont pas éligibles.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des absentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie. Et nous passons au rapport n° 16 et c'est Christophe VIDAL.

**VALORISATION DES CIRCUITS COURTS ET DES PRODUCTIONS LOCALES  
DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE**

**M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2**

Merci, Monsieur le Président. Le Département œuvre à la valorisation des produits locaux dans l'alimentation et contre le gaspillage alimentaire dans nos collèges. Des initiatives auxquelles sont largement associés l'État, les Chambres Consulaires, les Communes et les EPCI. Il nous paraît aujourd'hui indispensable d'engager un véritable plan d'action sur ces sujets. Par ailleurs, à l'horizon 2022, l'approvisionnement en produits de qualité et durables s'impose légalement à la restauration collective qui devra proposer au moins 50 % de produits sous Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine ou des mentions valorisantes telles que Haute Valeur Environnementale ou fermier et dont 20 % de ces produits devront être issus de l'Agriculture Biologique. Pour mener cette démarche, le Département a décidé de s'associer à la Chambre d'Agriculture pour conduire une réflexion sur la promotion d'une alimentation locale. L'idée principale est de proposer une convention tripartite entre Conseil départemental, Chambre d'Agriculture, Commune ou collège. Le Service Collèges Éducation se dote actuellement d'un outil informatique de l'association nationale RESTAU'CO à laquelle le Département a adhéré et qui permettra aux établissements de travailler efficacement sur l'approvisionnement en denrées, mais également aux services du Conseil départemental d'avoir une vue sur la nature des produits commandés.

Dans le cadre du Projet d'alimentation départemental, l'engagement du Conseil départemental serait : l'accompagnement des cuisiniers pour l'élaboration des menus ; l'équipement informatique des collèges

permettant la gestion et le suivi de l'approvisionnement ; l'accompagnement à l'utilisation des outils ; la mise en place de solutions logistiques ; la co-animation de la démarche.

L'engagement de la Chambre d'Agriculture concernerait : l'identification de l'offre et l'accompagnement des producteurs ; le rapprochement de produits locaux aux critères qualité de la loi EGalim ; un accompagnement logistique ; la promotion et l'animation du dispositif avec le Conseil départemental.

Je vous propose d'adopter le projet de délibération :

En considérant la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 ;

- d'approuver le projet « Objectif 50 % de produits locaux dans nos cantines » dans le cadre du Projet d'alimentation départemental ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre le projet.

Un avis favorable de la Troisième Commission a été reçu, ainsi qu'un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci Christophe VIDAL pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Monsieur FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci Monsieur le Président. Nous nous félicitons du lancement de cette concertation, évidemment. Simplement, pour éviter toute confusion ou toute erreur qui pourrait être induite, nous souhaitons que dans la dernière ligne, c'est une histoire de forme, mais : Approuve le projet « Objectif de 50 % de produits locaux », il ne faut pas qu'on ait l'impression d'être en dessous des exigences de la loi. Il faut juste rajouter : « Dont 20 % de produits bios ». Ainsi, cela nous met à niveau.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

« Conformément à la loi ». La loi, c'est 50 % de produits de qualité. Nous, nous mettons 50 % de produits locaux. Là, nous sommes véritablement sur le projet départemental, donc nous sommes sur du produit local. Bien évidemment, cela s'inscrit dans le cadre de la loi EGalim. Je pense que cela doit être marqué dans le premier... Attendez !

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Non, c'est toute l'ambiguïté, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas pondre un projet inférieur à la loi. Il faut pouvoir dire qu'on va se mettre à minima...

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est marqué dans le premier vu du projet de délibération : « Considérant l'objectif fixé par la loi EGalim à la restauration collective ... au moins 50 % de produits sous Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) ou des mentions valorisantes telles que Haute Valeur Environnementale (HVE) ou fermier et dont 20 % de ces produits devront être issus de l'Agriculture Biologique ». C'est marqué. Cela s'applique automatiquement. En fait, nous allons un peu plus loin que la loi puisque nous allons imposer

qu'en plus de la loi on ait 50 % local, ce qui n'est pas imposé dans la loi. En objectif, la loi, c'est 50 % de produits de qualité, dont 20 % de bio. Nous rajoutons 50 % de locaux, en plus de ce que nous donne la loi. Nous considérons que lorsqu'on nous dit des produits de qualité, ce ne sont pas forcément des produits locaux, donc nous mettons un critère supplémentaire.

D'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix en rassurant qu'on observe bien les 50 % de HVE, dont 20 % d'agriculture biologique pour rassurer tout le monde. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie. Nous passons au rapport n° 17 c'est Didier ACHALME.

**LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT  
POUR L'ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC, D'UNE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ PARTAGÉS  
POUR LE CANTAL**

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Nous avons longuement discuté ce matin, donc je ne vais pas revenir sur les préambules qui sont clairs, il faut avoir un regain démographique. C'est une priorité. Il faut atteindre 150 000 habitants sous 10 ans et cibler une augmentation sur les populations d'âges compris entre 15 et 50 ans en particulier des familles de plus de 35 ans avec enfant(s) qui vivent dans une métropole. Des ateliers ont déjà été faits et trois objectifs stratégiques ont été identifiés : former, retenir et accueillir les jeunes qui sont du et de retour dans le Cantal ; renforcer l'accueil et l'installation des actifs et leur famille ; considérer l'initiative, l'activité économique et leurs déterminants comme le fondement d'une installation d'actifs dans le Cantal. Je vous laisse étudier le diagramme qui est en bas de page.

L'étape numéro 1 de mobilisation et de fédération des acteurs autour de la métallurgie est finalisée. Les rencontres ont eu lieu. Les deux prochaines étapes sont donc essentielles dans l'élaboration de la stratégie de l'attractivité. C'est sur ces dernières que porte l'opération décrite dans ce rapport. La question de la gouvernance et du dimensionnement des ressources sont primordiaux afin d'assurer la réussite d'un tel projet.

Globalement, nous sommes en attente d'une assistance que nous allons confier à une société et qui portera sur 4 éléments importants : 1- un bilan global d'attractivité ; 2- la détermination du positionnement et de l'ambition du Cantal et l'élaboration d'une stratégie d'attractivité territoriale partagée avec une déclinaison en domaines d'actions stratégiques ; 3- la réflexion autour d'un choix pour la marque territoriale et évolution de la marque rouge Cantal Auvergne ; 4- l'étude de faisabilité et la proposition d'un modèle pour la création d'une agence d'attractivité cantalienne.

Les dépenses prévues sont de 100 000 euros. La recherche de financement devrait aboutir à 60 000 euros et l'autofinancement à 40 000 euros. Le plan de financement présenté est prévisionnel. Aucune des aides publiques n'a pour l'instant fait l'objet de demandes du fait des nouvelles programmations en cours qui ne sont pas encore définies. Toutefois, l'opération peut d'ores et déjà être lancée, les opérations ne devant pas être achevées ou acquittées avant le dépôt du dossier de demande de subventions, ce qui ne sera bien évidemment pas le cas.

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'approuver le plan d'action de reconquête démographique et l'accord de constitution d'un collectif pour la croissance démographique du Cantal ;

Vu la délibération n° 20CD05-19 du Conseil départemental du Cantal en date du 17 décembre 2020 approuvant le programme d'actions visant à conforter une politique d'accueil à l'échelle du Département pour l'exercice 2021 ;

- autoriser le Président du Conseil départemental à lancer toutes les démarches nécessaires au lancement de la consultation pour l'élaboration d'un bilan d'attractivité, d'une marque territoriale partagée et d'une étude de faisabilité d'une agence d'attractivité sur le territoire cantalien. Les crédits nécessaires sont inscrits.

- autoriser le Président du Conseil départemental à effectuer toutes démarches en faveur de la recherche de co-financement.

- autoriser le Président du Conseil départemental à déposer tout dossier de demande de subvention.

- autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la mission d'accompagnement.

- donner délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet.

Avec un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Il est vrai que nous avons parlé d'attractivité et d'inverser la courbe démographique. Aujourd'hui, on se place sur des champs qui sont très concurrentiels entre territoires ruraux et hyper ruraux. Bon nombre de territoires aujourd'hui essaient de structurer des agences d'attractivité, donc il y a une multitude d'exemples sur lesquels il faut s'inspirer pour certains. Je ne dis pas forcément copier, voir les typologies de départements, quelles sont les solutions qu'ils essaient d'apporter, ce qui fonctionne et moins. Et puis, en termes de communication, il y a toujours ce que nous nous souhaitons renvoyer comme image, mais la question aussi est : comment sommes-nous perçus à l'extérieur et la perception qu'en ont les gens ? Est-ce que ça va déclencher l'envie de venir construire sa vie dans le département du Cantal ? Voilà des questions effectivement et nous avons besoin d'avoir un conseil et un peu d'assistance.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Magali MAUREL.

### **Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Donc sur l'enjeu de l'attractivité, évidemment il est partagé par notre groupe. En fait, nous avons quelques remarques et quelques réserves sur ce rapport. Effectivement des éléments extrêmement intéressants sur l'importance d'attirer les talents et de se recentrer sur les cibles endogènes. Cela nous paraît important et c'est souligné. C'est important car, contrairement, à ce que l'on pourrait croire, dans les démarches qui fonctionnent et qui ont fonctionné sur d'autres territoires, ce sont bien celles qui ont été le plus travaillées au sein de leur propre territoire qui fonctionnent.

Par contre, on peut s'étonner qu'il n'y ait aucune mention des services publics dans ce rapport et surtout, et j'y reviendrai de la notion de transformation qui nous paraît essentielle par rapport à ces questions d'attractivité. Le rapport décrit une méthode avec un certain nombre d'éléments de diagnostic qui nous paraissent primordiaux dans la démarche par la mobilisation des acteurs du territoire pour leur permettre à la fois de partager cette démarche, de valider des orientations et surtout, de les transformer en objectifs opérationnels et évaluables. Il nous est d'ores et déjà proposé de nous pencher sur la marque et la création d'une agence d'attractivité. Là, par contre, c'est peut-être un peu prématuré. Le marketing territorial ne se réduit pas à la marque. La marque est plus un résultat qu'un postulat, nous semble-t-il, et il faut qu'il soit, comme la communication, au service de l'action et pas la finalité en soi. Le coût des 100 000 euros nous paraît très onéreux et cela nous laisse quand même à penser qu'on est bien là sur la rénovation plus de la marque peut-être qui serait plutôt l'objet principal de cette consultation finalement que l'accompagnement sur la partie diagnostic. On voudrait souligner que c'est cette partie-là, les autres parties sont importantes, dont la deuxième phase, mais nous voudrions souligner qu'il faut vraiment se concentrer sur cette première étape pour ne pas se tromper ensuite et essayer d'obtenir des résultats en termes d'attractivité. La réussite en termes de stratégie et d'attractivité ne se trouve pas uniquement dans les campagnes marketing qui sont menées, mais bien dans la nature et l'ampleur de la transformation territoriale qu'elle occasionne. Nous pensons véritablement que l'enjeu est là, il est dans cette transformation et pas dans le fait de simplement une mention pour dire qu'il faut suivre les tendances. Bien au-delà, il s'agit bien de porter une vision qui permette à notre département de s'affirmer et de se différencier en respectant son authenticité et aussi en faisant preuve d'innovation. Voilà un petit peu ce que nous voulions dire par rapport à ce rapport.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. C'est vrai, il ne faut pas se tromper, l'appui n'est pas uniquement sur la marque territoriale. Aujourd'hui, nous avons une marque, une marque de communication qui est Cantal Auvergne, un logo de communication, mais il faut le transformer en marketing territorial au profit de l'attractivité. Ceci dit, ce n'est qu'une partie minime du travail qui est demandé. Aujourd'hui c'est : qu'est-ce qu'on cible en termes de population ? On imagine assez bien qu'il faut plus qu'on s'oriente vers de l'actif, du jeune actif que du retraité, même si nous sommes d'accord, nous souhaitons accueillir tous ceux qui voudront rejoindre le Cantal. Nous avons deux types de population aujourd'hui, ceux qui viennent dans le Cantal, nous nous apercevons qu'en termes d'attractivité, on a des gens qui ont choisi le Cantal et 70 % d'entre eux nous ont découverts par le tourisme. Ils sont tombés amoureux du Cantal, ils ont dit : « On franchit le pas et on vient dans le département du Cantal ». Nous voyons très bien que si nous en restons là, nous n'y arriverons pas puisqu'aujourd'hui, ceux-là viennent naturellement, mais ce n'est pas suffisant pour compenser la baisse du solde naturel. Il faut donc que nous allions chercher des concitoyens en supplément. Ceci dit, ces concitoyens en supplément vont être des individus qui vont vouloir changer de vie, qui vont vouloir à un moment donné un environnement urbain ou autre, quel qu'il soit. Il va falloir que nous nous mettions en position de leur apporter le bon message. Pourquoi choisiraient-ils le Cantal plus que le Gers, la Creuse ou la Lozère ? C'est ce en quoi effectivement, on a quand même besoin – et cela va être une grosse partie du travail –, d'un conseil pour arriver à cibler, définir et porter le bon message. Et ensuite, c'est l'organisation. Quand on parle d'agence, c'est comment on s'organise au niveau local ?



Aujourd'hui, tous les opérateurs travaillent sur l'attractivité, cela porte ses fruits puisque nous gagnons 350 à 400 habitants en migratoire. Oui, mais si nous en restons là, ce n'est pas suffisant. Il va donc certainement falloir que nous nous organisions différemment et que nous fassions les choses différemment en termes de réceptacle et d'accueil. Alors, est-ce que c'est une agence, une autre organisation ou autre ? Je ne sais pas, cela va être à définir. C'est bien quatre points qui sont identifiés et qu'il va falloir travailler.

Quant au coût qui vous est demandé, lorsqu'on parle de 100 000 euros, c'est ce que nous estimons. C'est un maximum de 100 000 euros, mais aujourd'hui nous n'avons pas passé de consultation. Là, ce qui est demandé, c'est de valider la démarche et donc, nous allons passer la consultation et nous verrons ce qu'il en est. Bien évidemment, dans toute cette démarche-là, nous avons besoin qu'il y ait un travail collectif de l'ensemble des territoires et de la Ville Préfecture en particulier, mais de l'ensemble des 9 EPCI et bien évidemment, des Consulaires. L'idée est que, véritablement, le Département se positionne en chef de file de l'attractivité et savoir comment collectivement on peut arriver à s'organiser et sur quels messages on communique. Parce qu'il est évident que si le Département communique sur une thématique, les Intercommunalités sur une autre et les Consulaires sur une autre, nous n'y arriverons pas. Aujourd'hui, la France rurale se mobilise sur l'attractivité, à nous d'emboîter le pas bien évidemment avec nos spécificités, qu'est-ce qui fera que les gens viendront dans le Cantal plus que dans le Gers ? Nous avons tous de beaux paysages et une bonne gastronomie, nous avons tous pas mal de choses communes. Maintenant, comment faut-il faire pour déclencher le fait qu'ils viennent plus chez nous que chez les autres ? On est sûr de la concurrence totale à ce niveau-là et nul doute que l'accompagnement que l'on peut faire de ces candidats au changement de vie, c'est certainement en leur facilitant les choses. Alors, il y a peut-être des messages à passer, mais il y a de l'organisation aussi à faire. Que ce soit pour du jeune actif ou que ce soit pour du professionnel, si nous faisons des actions ciblées sur les professionnels de santé ou autre, il faut véritablement que nous ayons un travail collectif à faire et le soutien que nous sollicitons, c'est pour arriver à nous guider dans toute cette démarche globale en fait. Philippe FABRE.

#### **M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Juste pour conforter ce que dit le Président, je crois qu'il ne faut pas réduire ce sujet de l'attractivité de marque territoriale, fusse-t-elle assez performante parce que Cantal Auvergne a démontré, s'il était nécessaire, ses preuves en termes de leviers d'attractivité. L'attractivité, c'est tout d'abord peut-être l'économie, faire venir des actifs comme le dit le Président et peut-être notamment des médecins, ce qui nous fait grandement défaut dans nos territoires ruraux. C'est l'économie, c'est du tourisme d'agrément, du tourisme d'affaires, aussi ce que l'on appelle des ambassadeurs, plus exactement des influenceurs qui doivent jouer aussi le rôle pour rendre notre territoire attrayant. Et puis bien sûr, la marque n'est qu'un outil au service de. Tout cela mérite que le Département s'y emploie en structurant, en jouant son rôle de chef de file avec, comme l'indique le Président, à la fois les Collectivités, les Offices de tourisme et aussi les Chambres consulaires pour que nous soyons encore plus efficaces, même si, moi, je le pense, nous avons déjà fait beaucoup en termes d'attractivité et de communication et de marketing territorial à travers la marque Cantal Auvergne, le cinéma et les grands évènements que nous mobilisons. Aujourd'hui, pour

être plus performant parce que nous sommes en concurrence, il s'agit de structurer notre action et de fédérer, surtout.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres demandes de prises de paroles sur cette démarche ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Pour faire voir aux nouveaux arrivants que nous savons les recevoir, il y avait une réception à 18 heures. Je vais proposer de passer la main à Didier ACHALME, le temps de leur faire un petit discours et après, je vous invite à nous rejoindre.

### **MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU VIADUC DE GARABIT » A L'APPEL A PROJETS SLOW TOURISME**

Simplement avant, nous vous distribuons une motion que je vais vous présenter.

Texte Motion :

Dans le cadre de l'appel à projets Slow tourisme lancé par l'Etat et l'ADEME, au titre du Plan France Relance et du Fonds Tourisme durable, l'Etat définit le *slow tourisme* comme « un tourisme du temps choisi, immersif et expérientiel, garant de ressourcement, de bien-être et de rupture dans le rythme de vie, peu émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES), et respectant l'environnement et les populations d'accueil. Il permet aux touristes de voyager différemment et hors des circuits touristiques très fréquentés et de découvrir une destination en profondeur au plus près des habitants » Il s'agit « d'une tendance de fond » qui répond « à de véritables enjeux environnementaux et économiques » ;

L'Association AMIGA des Amis du Viaduc de Garabit ayant pour but de promouvoir, sauvegarder, dynamiser le viaduc de Garabit et la ligne de l'Aubrac sollicite le soutien des collectivités dans le cadre de sa candidature à l'appel à projet Slow tourisme. L'association souhaite travailler prioritairement sur la partie allant de Saint-Flour-Chaude-Aigues à Banassac-La Canourgue, et en particulier entre Saint-Flour et Saint-Chély d'Apcher, en passant par le Viaduc de Garabit.

C'est donc cette section interrégionale de la ligne qui est majoritairement concernée par ce projet, dont voici les axes de travail :

- La promotion d'une image de marque « ligne de l'Aubrac » en proposant la création d'un logo, la mise en place d'une signalétique dans les gares et sur la ligne ;
- L'amélioration de la visibilité de la ligne sur le territoire via l'édition de supports de communication (brochures, site web, application) afin de promouvoir l'offre auprès d'un large public, avec le souci de permettre aux voyageurs de préparer leur voyage en amont mais également de trouver facilement des solutions sur le terrain ;
- Le développement des offres touristiques complètes alliant train, balade à pied ou à vélo, permettant de découvrir le territoire autrement, en prenant son temps et en accordant une attention particulière à l'expérience sensorielle qui en découle ;
- La fédération des différents acteurs du tourisme pour assurer une meilleure coordination des actions de promotion et de communication sur cette ligne ;

Le conseil communautaire de Saint-Flour Communauté tendant à l'inscription de la modernisation de la ligne ferroviaire Neussargues-Saint-Chély d'Apcher au titre du plan de relance a formalisé son soutien à cette candidature au travers l'adoption d'une motion.

Les axes et objectifs développés ci-dessus répondant aux grandes orientations que porte notre collectivité, il est proposé d'apporter le soutien du Conseil départemental à la candidature de l'association « Les Amis du Viaduc de Garabit » à l'appel à projets slow tourisme au titre du Fonds Tourisme Durable.

C'est donc une motion de soutien pour l'association « Les Amis du Viaduc de Garabit » qui répond à un appel à projets lancé par l'État et l'ADEME dans le cadre du Plan de relance sur le Slow tourisme. Le concept est le tourisme que nous connaissons dans le Cantal, ce qui m'amène à vous proposer cette motion au bénéfice de l'association « Les Amis du Viaduc de Garabit ». L'objet est de promouvoir et de sauvegarder la ligne Aubrac qui est en difficulté aujourd'hui. C'est sur une partie allant de Saint-Flour-Chaude-Aigues à Banassac-La Canourgue, et en particulier entre Saint-Flour et Saint-Chély-d'Apcher. C'est la promotion d'une image de marque dans le but d'améliorer la visibilité de la ligne sur le territoire via l'édition de supports de communication avec le développement d'une offre touristique complète alliant le train et la randonnée pédestre ou à vélo ainsi que la fédération de l'ensemble des acteurs touristique du territoire.

L'objectif est une motion de soutien pour l'association afin de déposer cet appel à projets. La motion a été distribuée à l'ensemble des Présidents de Groupe qui l'ont validée telle que. Il me revient de solliciter votre avis ou à recueillir des remarques que vous pourriez avoir.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette motion ? S'il n'y en a pas, je vous propose de la mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette motion est approuvée. Je vous en remercie. Je passe la main à Didier ACHALME qui va poursuivre cette session.

*Fin de séance présidée par Didier ACHALME, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental*

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Je vous propose donc de continuer cette session durant l'absence du Président avec le rapport n° 18 et le rapporteur est Isabelle LANTUEJOUL.

#### **CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AU PROFIT DU SDIS DU CANTAL**

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Didier. Le Conseil départemental est soumis à des obligations réglementaires où il est amené à intervenir en tant qu'employeur. Le SDIS du Cantal est soumis aux mêmes contraintes. La santé est un droit pour les agents territoriaux, sa préservation et sa protection sont une obligation pour les autorités territoriales. Le décret du 5 novembre 2001 impose d'évaluer les risques à tous les postes de travail. Donc pour cette délibération, c'est la mise à disposition d'un conseiller en prévention à hauteur de 20 % au profit du SDIS. Ce poste vient compléter un agent déjà en poste mis à disposition par le Département à hauteur de 80 %. Ces mises à disposition sont à titre gracieux. Les crédits de rémunération des agents sont inscrits au budget du Conseil départemental, en sachant que ces 20 % de conseiller en prévention seront effectués par un ingénieur qui va compléter les 80 % de l'autre agent.

Il vous est demandé de :

- valider la mise à disposition d'un conseiller en prévention ;
- valider la convention de mise à disposition ;
- et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition et tout acte s'y rapportant.

Un avis favorable de la Première Commission.

#### **M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci Isabelle, y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Non, donc je vais le mettre aux voix. Y-at-il des abstentions ? Des votes contre ? Le rapport est adopté. Donc nous passons au rapport n° 19 et je crois que c'est toujours Isabelle LANTUEJOUL.

#### **CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT - CONTRAT DE PROJET CATÉGORIE B (ARTICLE 3 II)**

#### **Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Depuis février 2020, le contrat de projet offre une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent. Ce nouveau contrat a pour but de mener à bien un projet ou une opération identifiée. La durée du contrat est fixée entre les deux parties pour un an minimum et six ans maximum. Pour la mission, la durée du contrat varie en fonction de la mission. Il vous est proposé de créer un emploi non permanent de catégorie B pour mener le projet d'optimisation et de rénovation énergétique du patrimoine immobilier départemental et plus particulièrement des collèges. Cet emploi d'économiste de flux viendra renforcer l'ingénierie de la direction des bâtiments. C'est un recrutement pour 3 ans financé à 50 % durant 2 ans½ par le programme 2 Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE 2) en réponse à l'appel à projets « EUCALYPTUS ». L'agent devra justifier d'un diplôme BTS/DUT en thermique. La rémunération sera déterminée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Il vous est donc demandé :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Président de créer un emploi non permanent pour la mise en œuvre des opérations d'optimisation et de rénovation énergétique du patrimoine immobilier départemental, donc : recrutement d'un agent de catégorie B sur une durée de 3 ans. Il assurera les fonctions de technicien économiste de flux à temps complet, il devra justifier d'un BTS/DUT en thermique minimum, la rémunération sera déterminée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, le régime indemnitaire relèvera du groupe de fonction B2 et la rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- et de modifier l'état du personnel en conséquence.

Un avis favorable de la Première Commission.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Et un avis conforme ? Parfait. Je vous remercie. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur la création de ce poste d'économiste de flux qui viendra en appui à la gestion des bâtiments ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y-at-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je crois que la parole est encore à Isabelle LANTUEJOUL pour le rapport n° 20.

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS****Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Il convient de procéder à des transformations d'emploi. Il vous est proposé de modifier le tableau des emplois permanents tel que vous l'avez sur la délibération, pour les besoins du service.

Avis favorable de la Première Commission.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Isabelle. Y-at-il des demandes de parole ? Je le mets au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Le rapport est adopté. Je vous en remercie. Nous passons à la série des rapports obligatoires et c'est Marie-Hélène ROQUETTE qui nous le rapporte.

**RESTRUCTURATION DU COLLÈGE JULES FERRY À AURILLAC -  
BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF (BEA) - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020****Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles**

Merci. Le Département a confié à EXTÉRIMMO la restructuration du Collège Jules FERRY par Bail Emphytéotique Administratif dit BEA, signé le 4 septembre 2015 pour une durée de 20 ans. Je vous présente rapport annuel des démarches engagées par le titulaire en 2020. Pour rappel, les travaux ont débuté le 5 juillet 2016 pour une durée de 3 ans en 4 phases sur site occupé. Les échéances ayant été respectées, elles ont permis après réception des travaux avec observations non bloquantes une mise à disposition du collège le 23 janvier 2019. 2020, deuxième année de phase d'entretien a permis le traitement de points rentrants dans la garantie de parfait achèvement, certains points restant à lever avec le partenaire. La crise Covid-19 a perturbé le programme d'EXTÉRIMMO et du promoteur, retardant *de facto* la levée des opérations décalées sur 2021. Néanmoins, en juillet 2020, EXTÉRIMMO a mis en œuvre l'assurance dommage-ouvrage du promoteur au motif de défaut de sol sur un bureau et une salle de réunion pour mauvaise tenue du matériau utilisé et un défaut d'étanchéité sur une douche. Cette prise en charge ayant été acceptée, les travaux seront faits en 2021. Le solde du compte Gros Entretien Renouvellement (GER) s'élève à 16 967 euros HT représentant la somme des loyers versés en 2019 et 2020 pour la rémunération du GER devant permettre à terme du contrat le renouvellement des deux chaudières de l'établissement. Il a été dépensé dans le cadre de deux interventions techniques la somme de 761 euros HT. Au total, depuis 2019, le Département a versé au titre du BEA la somme de 1 316 258,95 euros TTC au titre des loyers pour la rémunération de l'investissement, de la charge des intérêts de l'investissement, de la rémunération de l'entretien et de la maintenance programmée et de la rémunération du GER. Au total, en 2020, le Département a versé 598 580 euros TTC de loyers au titre du BEA, dont 408 768 euros en investissement. Un suivi technique a été mis en place par la Direction des Bâtiments permettant d'assurer une remontée des informations au comité de pilotage. ENGIE COFELY,

dans le cadre de l'exploitation maintenance, a poursuivi durant l'année 2020 les opérations relatives au calibrage de la chaufferie visant à répondre aux obligations de performances énergétiques du contrat et aux attentes du Département. Des propositions d'améliorations sont à l'étude devant permettre d'améliorer encore le suivi des consommations.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication, avec un avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première Commission.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Marie-Hélène ROQUETTE. Il s'agit de prendre acte de ce rapport d'activité sur ce collègue Jules FERRY. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Merci donc on passe au sujet suivant qu'il me revient d'aborder.

#### **CONTRAT DE PARTENARIAT RD 120 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020**

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Ce rapport annuel rend compte des démarches engagées par le titulaire pour l'année 2020. La mise à disposition de la RD 120 a été faite en date du 31 décembre 2015 après la signature du procès-verbal de réception des travaux le 18 décembre 2015. Il restait à la charge du Département le Gros Entretien Renouvellement (GER) pour une période de 17,5 ans. L'exercice 2020 se situe donc dans cette phase. La crise Covid-19 a perturbé une partie des activités programmées par Connect 120 et la reprise des accotements a été reprogrammée en 2021. Les réunions ont été faites. Les rapports suivants ont été établis : Rapport CEN (Conservatoire des espaces Naturels) de suivi pour l'année 2020, Rapport CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) qualité des eaux, suivi des amphibiens et mesures d'évitement et de collision, Rapport de vérification des Nichoirs par la LPO Auvergne pour 2020.

Les opérations de suivi plus courantes portant sur les ouvrages et la chaussée sont présentées dans le rapport.

Le compte rendu financier. Le solde du compte GER s'élève à 390 142,92 euros HT représentant la somme des loyers versés entre 2016 et 2020 pour la rémunération du GER. Au total depuis 2016, le Département a versé au titre du contrat de partenariat de la RD 120 la somme de 8 339 200,06 euros TTC au titre des loyers pour la rémunération de l'investissement (capital et intérêt) et des loyers liés à l'entretien, la maintenance programmée et le GER dont 1 674 300 euros TTC en 2020 (649 447 euros TTC en fonctionnement et 1 024 853 euros TTC en investissement).

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel d'activités pour l'année 2020. Avis favorable de la Deuxième Commission et avis conforme de la Première Commission.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Il s'agit d'en prendre acte. Nous allons changer un peu l'ordre du jour et nous allons passer au rapport n° 27 puisque Isabelle LANTUEJOUL doit partir pour une contrainte horaire. Elle va donc nous le présenter.

---

## PILOTAGE ET GESTION DES SUBVENTIONS GLOBALES FONDS SOCIAL EUROPÉEN PLUS (FSE+) 2021-2027

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci beaucoup. Ce rapport que je vous présente est particulier puisque l'Assemblée départementale a déjà eu à se prononcer en novembre 2020 sur ses intentions concernant la programmation du Fonds Social Européen +. En tant qu'Organisme Intermédiaire de l'État pour le FSE 2014-2020, nous sommes naturellement candidats pour la période 2021-2027. Nous la préparons depuis plusieurs mois en concertation avec les territoires et les partenaires. Nous avons choisi de concentrer les moyens accordés à l'inclusion sociale des plus fragiles et à l'insertion professionnelle des plus éloignées de l'emploi, cœur d'action du Département. Toutefois, les retards pris au niveau européen ont vu un décalage de la mise en œuvre effective des programmes. Imaginez que ce n'est que le 1<sup>er</sup> juillet 2021 que les règlements européens ont été publiés au Journal Officiel pour des programmes applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Maintenant que la procédure est engagée, nous nous devons d'être le plus réactifs possible pour soutenir les opérations des acteurs du territoire concourant aux priorités affichées.

C'est pourquoi nous vous demandons de :

- déléguer l'ensemble du pilotage et de la gestion du FSE+ à la Commission Permanente pour gagner de précieuses semaines dans les modalités de dépôt de notre dossier de candidature et dans la sélection prochaine des opérations.

Il y a donc un avis favorable de la Première Commission.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Isabelle. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce sujet ? S'il n'y en a pas, je le mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Le rapport est adopté. Je vous en remercie. Nous revenons à l'ordre du jour avec le n° 23 que je vais vous présenter.

### CONTRAT DE PARTENARIAT RD 926 - RAPPORT ANNUEL 2020

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Il s'agit du Contrat de Partenariat signé le 5 janvier 2017 avec la société La Planèze RD 926 (NGE Concessions) un programme pour la réalisation du contournement de la ville de Saint-Flour. La mise à disposition de la RD 926 a été faite le 6 janvier 2020 après la signature du procès-verbal de réception des travaux.

Le compte rendu technique trouve une phase d'entretien de l'ouvrage en 2020 qui a permis de réaliser la plus grande partie de levée des réserves dans un cadre que l'on peut considérer comme la phase finale du parfait achèvement. Il n'a donc pas donné lieu à des prestations d'entretien – maintenance ou de renouvellement comme prévu en cas de besoin. Il reste à finaliser et signer la convention de gestion ultérieure d'ouvrage concernant l'OA 6 au-dessus de la voie de chemin de fer « Béziers – Neussargues » entre la SNCF, La Planèze 926 et le Conseil départemental. La réunion trimestrielle de mars 2020 a été annulée. À ce jour et pour remplir les exigences réglementaires relatives au développement durable, le rapport environnemental a été établi. Le dossier de recollement du PPP RD 926 a été transmis à la

Direction Départementale des Territoires du Cantal. Les opérations de suivi plus courantes portant sur les ouvrages et la chaussée sont également présentées dans le rapport, en particulier le rapport annuel comportant les inspections détaillées initiales de chaque ouvrage d'Art et l'ensemble des rapports de visites « Maintenance – Gros Entretien Renouvellement ».

Le compte rendu financier. Le solde du compte Gros Entretien Renouvellement (GER) s'élève à 76 460,71 euros HT représentant la somme des loyers versés en 2020 pour la rémunération du GER. Ce compte est principalement affecté au renouvellement du revêtement de tracé, au changement de la signalisation horizontale à la 10<sup>ème</sup> année d'exploitation et ensuite à une opération similaire au terme du contrat fixé la 17<sup>ème</sup> année. Au total pour 2020, le Département a versé au titre du contrat de partenariat de la RD 926 la somme de 1 366 832,63 euros TTC au titre des loyers pour la rémunération de l'investissement global capital et intérêt, et des loyers liés à l'entretien, la maintenance programmée et le GER dont 936 705 euros TTC imputés au titre de l'investissement.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel d'activités pour l'année 2020. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce sujet ? Je vous en remercie. Nous passons au rapport n° 24 présenté par Gilles COMBELLE.

#### **SYNDICATS MIXTES PARTENAIRES : ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2020**

##### **M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul des Landes**

Merci, Monsieur le Président. J'avais prévu de vous décrire l'activité des différents Syndicats mais à la demande générale je vais fortement réduire mon intervention (rires de l'Assemblée). Le Conseil départemental comme vous le savez est membre de sept Syndicats mixtes considérés comme des outils d'aménagement et de développement qui contribuent à renforcer l'attractivité de notre département. Chaque année, sont rendus compte à l'Assemblée départementale les éléments du bilan d'activité, les actions et activités de l'année, le montant des budgets, le montant de la contribution statutaire du Conseil départemental et les perspectives d'actions pour l'année suivante. Toutes ces informations vous sont présentées succinctement dans des tableaux. Bien évidemment, le Département a honoré ses engagements en termes de versement des contributions statutaires, ces participations aux différentes réunions thématiques et aux comités syndicaux. La contribution du Département représente une enveloppe au niveau du fonctionnement qui est versée à ces différents Syndicats à hauteur de 989 032 euros et une enveloppe de 55 000 euros versée au niveau de l'investissement. Les sommes versées sont les suivantes : 45 100 euros pour le Syndicat Mixte du Bassin du Lot ; 72 132 euros pour le Syndicat Mixte EPIDOR ; 321 300 euros pour le Syndicat Mixte du Puy Mary ; 110 000 euros en fonctionnement et 55 000 euros en investissement pour le Syndicat Mixte de Garabit-Grandval ; 145 500 euros pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ; 277 000 euros pour le Syndicat Mixte du Lioran ; 18 000 euros pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Aubrac.



Il faut préciser qu'en septembre 2020, le Conseil départemental a adhéré au Syndicat Mixte de préfiguration de l'opération « Grand Site de France » du site de Conques et de ses abords. La participation des différents membres a été plafonnée à 100 000 euros. Le Département du Cantal interviendra au maximum à hauteur de 5 %, soit un maximum de 5 000 euros.

Il vous est proposé de prendre acte des éléments présentés dans les tableaux que vous avez.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- nous prenons acte des éléments de bilan d'activité de l'année 2020 et des perspectives budgétaires des syndicats mixtes dits d'aménagement de sites, à savoir : Garabit-Grandval, le Lioran, le Puy Mary, le Bassin du Lot, EPIDOR, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et le Parc Naturel Régional de l'Aubrac tels que présentés dans les tableaux en annexe.

Avis favorable de la Deuxième Commission et avis conforme de la Première Commission.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Gilles. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Nous voyons quand même que le Département intervient sur 7 Syndicats, ce qui n'est pas anodin, et les montants sont plutôt élevés. Je pense que cela participe là aussi à la vie de nos territoires. Je le mets aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contres ? Des abstentions ? Je vous remercie. On passe au sujet suivant et c'était Jean-Jacques MONLOUBOU qui devait le rapporter mais je crois que nous l'avons délégué à Jamel BELAÏDI.

**TARIFS DES REMONTÉES MÉCANIQUES POUR LA STATION DU LIORAN SAISON 2021-2022**

**M. Jamel BELAÏDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1**

Merci, Monsieur le Vice-Président. Dans le cadre de la DSP signée le 7 janvier 2014 entre le Département et la SAEML Super Lioran Développement portant sur la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques, du domaine skiable et des activités annexes. Nous devons nous prononcer sur la grille tarifaire pour la saison 2021-2022. Les tarifs proposés font apparaître une évolution raisonnée des tarifs avec un maximum de 2 % pour certains tarifs, mais aussi des baisses importantes sur certains tarifs spéciaux.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Jamel et de nous avoir fait grâce de tous les tableaux qui auraient très compliqués à lire à cette heure-ci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Merci, je le mets aux voix. Y-at-il des votes contres ? Des abstentions ? Le rapport est adopté. On passe au sujet suivant et c'est Jean MAGE qui nous le rapporte.

---

## **SAEM LIORAN EXONERATIONS SUR LES REDEVANCES D'OCCUPATION DES TERRAINS ET DES FRAIS DE CONTRÔLE AINSI QUE SUR LA CONTRIBUTION AUX SERVICES ANNEXES**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

L'épidémie de Covid a évidemment eu des conséquences sur les finances et le fonctionnement de la SAEM du Lioran. Aussi, cette dernière sollicite le Département pour la dispense de paiement pour la saison 2021 de certaines redevances : la redevance d'occupation de terrains pour un montant de 5 404,71 euros ; la contribution aux services annexes pour un montant de 11 076 euros et de la redevance pour frais de contrôle pour un montant de 3 305,23 euros. Ces contributions sont prévues dans le cadre de la DSP qui lie la SAEM au Département.

Le projet de délibération est :

- d'exonérer la SAEM du Lioran, pour la saison 2021 de ces redevances précitées dont le montant total est de 19 785,94 euros.

Il y a eu évidemment un avis favorable de la Première Commission.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci Jean. Y a-t-il des demandes de prises de paroles par rapport à ces exonérations ? Oui monsieur FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Pas de difficulté de notre côté pour voter cette exonération, mais pour être parfaitement éclairés, il nous semblait peut-être important de vous demander de nous fournir un tableau complet de toutes les aides de l'État, c'est-à-dire à la fois les 49 % du chiffre d'affaires des remontées, le plan relance, le chômage partiel, etc., pour que tout le monde soit complètement éclairé, mais il n'y a pas de souci pour mener ce soutien à la station du Lioran. Il faut être intellectuellement honnête et dire que l'État a joué son rôle aussi et que tout le monde y est allé de sa participation.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci de cette intervention. Je ne pense pas qu'il s'agisse de malhonnêteté, mais là, nous parlons de la participation du Département et de l'exonération que nous devons voter aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Je vous propose de le mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, merci. Rapport suivant toujours avec Jean MAGE.

## **RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE LA PÉRÉQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS D'ENREGISTREMENT 2021 POUR LA GESTION 2020**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Le Code Général des Impôts prévoit que les communes de moins de 5 000 habitants ont le droit à la perception du produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière par le biais d'un fonds départemental de péréquation. Les ressources de ce fonds sont par la suite réparties entre ces Communes par une délibération du Conseil départemental en fonction de certains critères. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux Communes classées stations de tourisme qui la

perçoivent directement. C'est pourquoi vous ne trouverez pas dans le tableau Chaudes-Aigues, Vic-sur-Cère et peut-être d'autres Communes.

Il vous est proposé de reconduire les critères de répartition de la façon suivante : 45 % proportionnellement à l'effort fiscal ; 45 % de manière inversement proportionnel au potentiel fiscal par habitant et 10 % proportionnellement au montant des dépenses d'équipement brut par habitant sur la base des données qui sont transmises par les services préfectoraux. Le montant à répartir en 2021 au titre de l'année 2020 s'élève à 2 139 559,55 euros, soit 57 617,69 euros de plus par rapport à l'exercice précédent.

Dans la délibération il vous est demandé :

- d'approuver ce mode de répartition, la liste des communes bénéficiaires est en annexe.

Il faut préciser que ces fonds sont versés directement par l'État aux Communes et que cela n'a ni d'incidence ni d'impact sur le budget du Département.

Avis favorable de la Première Commission.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci Jean. Nous revenons sur ce que nous avons déjà fait les années précédentes et adoptons le même mode de répartition. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, je vous en remercie. Nous passons au dernier rapport le n° 29 et nous laissons la parole à Jean MAGE.

#### **RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2021**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Avec la suppression de la taxe professionnelle en 2010, les communes défavorisées ont bénéficié de nouveaux dispositifs à partir de 2011. Ainsi, pour ces Communes, le montant de la dotation d'État est voté chaque année en Loi de Finances et le Code Général des Impôts précise que ce sont les Départements qui ont la compétence pour répartir ces ressources entre les Communes et les EPCI défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou à l'importance de leurs charges et d'en établir ainsi la liste :

Il vous est proposé de répartir ce fonds en 2021 de la manière suivante : 80 % du fonds au regard de la faiblesse du potentiel fiscal. Le potentiel fiscal de référence pour l'attribution du fonds pourrait être fixé à 366 euros/habitant, ce qui porterait à 24 le nombre de Communes bénéficiaires. Il y en avait 25 en 2020 ; 10 % du fonds réparti au regard de la population DGF ; 10 % du fonds réparti proportionnellement au montant des dépenses d'équipement brut par habitant sur la base des données 2019 transmises par les Services préfectoraux.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette grille de répartition et le tableau de la liste des bénéficiaires vous pouvez le trouver en annexe. Tout le monde en a fait lecture.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci Jean MAGE de ce rapport. Il s'agit bien de reverser un petit peu d'argent à des Communes dont le potentiel fiscal est très faible et malheureusement, nous en avons quand même 24. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé.

Je vous remercie pour cette séance qui a été exceptionnellement longue, mais Monsieur le Préfet nous a fait une intervention suffisamment longue pour emboliser un peu notre créneau horaire. Je vous propose de rejoindre les nouveaux arrivants en bas pour ceux qui le souhaitent. Sinon, je vous souhaite un bon week-end à tous.

La séance est levée.

Le 18 novembre 2021

Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE

La Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke.

Dominique BEAUDREY